

**REGION MARITIME
PREFECTURE DE YOTO
COMMUNE DE YOTO 2**

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC)



VERSION PROVISOIRE

Janvier 2022

Appui technique et financier

Table des matières

Liste des sigles et abréviations

AVANT-PROPOS

RESUME EXECUTIFxi

Partie 1 : CONTEXTE, OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE 1

I- Contexte et Objectifs de l'étude 2

1. Contexte de l'étude 2

2. Objectifs et résultats attendus 3

II- Méthodologie de l'étude 3

1. Phase préparation 3

1.1. Appui à la prise des actes réglementaires du processus..... 3

1.2. Lancement du processus d'élaboration du PDC 4

2. Phase de diagnostic 4

2.1. Recherche documentaire..... 4

2.2. Collecte de données dans les cantons de la commune..... 4

2.2.1. Sensibilisation et communication sur le PDC 4

2.2.2. Identification et formation des agents de collecte 4

2.2.3. Collecte proprement dite..... 5

2.3. Traitement et l'analyse thématique des données 5

2.4. Priorisation des cibles des ODD 5

2.5. Restitution, validation du rapport du bilan diagnostic..... 5

3. Difficultés et limites de l'étude..... 6

Partie 2 : CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE 7

1. Situation géographique et administrative 8

2. Milieu physique 8

2.1. Relief et sol 8

2.2. Végétation..... 8

2.3. Climat 8

2.4. Hydrographie 9

3. Milieu humain..... 9

3.1. Peuplement et groupes ethniques 9

3.2. Mouvements migratoires 9

3.3.	Religions.....	10
3.4.	Données démographiques.....	10
Partie 3 : PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE		12
I-	PÔLE GOUVERNANCE TERRITORIALE ET SECURITE.....	13
1.	Gouvernance territoriale.....	13
1.1.	Fonctionnement des organes.....	13
1.1.1.	Fonctionnement du conseil municipal	13
1.1.2.	Participation de la population à la gestion des affaires communales.....	13
1.2.	Missions de la commune et services offerts à la population.....	14
1.2.1.	Organisation et fonctionnement des services communaux	14
1.2.1.1.	Organigramme de la commune	14
1.2.1.2.	Personnel communal.....	14
1.2.1.3.	Patrimoine/équipement, moyens matériels.....	15
1.2.2.	Compétences de la commune et services offerts aux citoyens	15
1.2.3.	Relations de partenariat et de coopération décentralisée	16
1.2.3.1.	Appui des services déconcentrés de l'Etat et des organisations de la société civile de la commune	16
1.2.3.2.	Relation avec la tutelle.....	17
1.2.3.3.	Relation de partenariat et de coopération décentralisée	17
1.3.	Gestion financière	18
1.3.1.	Mobilisation des ressources locales.....	19
1.3.1.1.	Identification de la matière imposable	19
1.3.1.2.	Procédures de recouvrement des impôts et taxes	19
1.3.1.3.	Performance de la mobilisation des ressources	19
1.3.2.	Gestion budgétaire et financière.....	19
1.3.2.1.	Processus de budgétisation locale.....	19
1.3.2.2.	Mobilisation des ressources	20
1.3.2.3.	Utilisation des ressources	22
1.3.2.4.	Contrôle de l'exécution du budget.....	24
2.	Gestion sécuritaire.....	25
II-	PÔLE DES SECTEURS SOCIAUX.....	25
3.1.	Santé.....	25
3.2.	Education.....	33

3.3.	Eau potable et assainissement	39
3.3.1.	Eau potable.....	39
3.3.2.	Assainissement	41
3.3.3.	Gestion des déchets solides ménagers	43
III-	PÔLE DES SECTEURS ECONOMIQUES	48
4.1.	Structuration de l'économie locale.....	48
4.1.1.	Secteur formel	48
4.1.2.	Emploi informel	48
4.1.3.	Emploi des jeunes.....	49
4.2.	Principaux secteurs de l'économie locale.....	50
4.2.1.	Agriculture et élevage.....	50
4.2.2.	Commerce	53
4.2.3.	Artisanat.....	54
4.2.4.	Tourisme et culture.....	55
4.2.5.	Banque et finance	55
4.2.6.	Accès à l'énergie	56
4.2.7.	Transport et infrastructures routières	57
4.2.8.	Nouvelles technologies de l'information et de communication	58
IV-	POLE ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	60
V-	PRIORISATION DES CIBLES DES ODD A L'ECHELLE COMMUNALE	61
a.	Résultats de la priorisation des cibles des ODD	62
b.	Analyse croisée des résultats du diagnostic classique et de la priorisation des cibles des ODD	63
	Partie 3 : VISION, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PROGRAMMATION DU PDC	69
3.1.	Vision de la commune Yoto 2.....	70
3.2.	Fondements et principes directeurs du PDC	70
3.3.	Orientations stratégiques	72
3.4.	Objectifs de développement de la Commune	75
3.4.1.	Objectif global.....	75
3.5.	Cadre logique du PDC axé sur les résultats	76
3.6.	Plan d'action quinquennal	85
3.6.1.	Identification des programmes et projets prioritaires	85
3.6.2.	Programmation physique, financière, temporelle et spatiale des actions du PDC	87

Partie 4 : MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DU PDC.....	102
.....	102
4.1. Financement du PDC.....	103
4.2. Stratégies de mobilisation des ressources	104
4.3. Mécanisme institutionnel de mise en œuvre du PDC.....	105
4.3.1. Conseil Municipal	105
4.3.2. Comité de mise en œuvre.....	105
4.3.3. Cellule technique de suivi-évaluation.....	106
4.3.4. Points focaux du PDC.....	106
4.4. Outils techniques	107
4.5. Stratégie de communication pour la mise en œuvre du PDC.....	109
4.6. Système de suivi et évaluation du PDC	110
4.6.1. Suivi.....	110
4.6.2. Evaluation	110
CONCLUSION	111

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Répartition de la population par sexe et par canton de la commune en 2010	10
Tableau 2 : Répartition des conseillers municipaux par sexe.....	13
Tableau 3 : Répartition du personnel communal par sexe et par catégorie	14
Tableau 4 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces du fonctionnement des organes et services communaux	17
Tableau 5 : Evolution des recettes de 2020 et 2021.....	21
Tableau 6 : Evolution des dépenses de 2020 et 2021.....	23
Tableau 7 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces de la gestion financière.....	24
Tableau 8 : Etat des ressources humaines des formations sanitaires publiques de la commune	29
Tableau 9 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de la santé.....	32
Tableau 10 : Répartition des jardins d'enfants dans la commune.....	34
Tableau 12 : Répartition des élèves suivant les ordres d'enseignement au niveau du primaire en 2020-2021	37
Tableau 13 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'éducation	38
Tableau 14 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur eau et assainissement	43

Tableau 15 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'action sociale, genre et équité	47
Tableau 16 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'emploi des jeunes	49
Tableau 17 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'agriculture et de l'élevage	51
Tableau 18 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du commerce	53
Tableau 19 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'artisanat	54
Tableau 20 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'accès à l'électricité	56
Tableau 21 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du transport et des infrastructures routières	57
Tableau 22 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces des nouvelles technologies de l'information et de la communication	60
Tableau 23 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du pôle environnement et changement climatique	61
Tableau 24 : Résultats de l'analyse croisée des priorités du diagnostic participatif et de la priorisation des cibles des ODD à l'échelle de la commune de Yoto 2.	64
Tableau 25 : Analyse de la cohérence des orientations du PDC avec les axes du PND Yoto 2	73
Tableau 26 : Articulation entre la Feuille de route gouvernementale 2020 – 2025 et le PDC Yoto 2	74
3.4.2. Objectifs spécifiques	75
Tableau 27 : Objectifs du PDC	75
Tableau 28 : Cadre logique du PDC	76
Tableau 29 : Plan d'actions du PDC	87
Tableau 30 : Chronogramme d'élaboration des outils de mise en œuvre du PDC Plan d'actions du PDC	109

Liste des figures

Figure 1 : Répartition de la population de la commune	11
Figure 2 : Répartition spatiale des centres de santé dans la commune	26
Figure 3 : Répartition des infrastructures scolaires dans la commune	36
Figure 4 : Répartition des infrastructures d'eau potable dans la commune	40
Figure 5 : Répartition des infrastructures de communication dans la commune	59
Figure 10 : schéma du dispositif institutionnel de mise en œuvre du PDC	107

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition de la population selon les recours aux différents types de formations sanitaires	28
Graphique 2 : Répartition de la population selon les types d'automédication	28

Graphique 3 : Niveau d'instruction de la population.....	33
Graphique 4 : Evolution des effectifs au primaire au cours des 05 dernières années	35
Graphique 5 : Répartition de la population selon les modes d’approvisionnement en eau potable.....	39
Graphique 6 : Qualité des douches selon les cantons	42
Graphique 7 : Qualité des latrines selon les cantons.....	42
Graphique 8 : Part de l’agriculture dans l’économie locale	50
Graphique 9 : Répartition des sources de revenu de la population	50
Graphique 10 : Type d’énergie utilisé pour l’éclairage des ménages	56
Graphique 11 : Répartition du coût global du PDC par acteur	103
Graphique 12 : Evolution de la mobilisation des ressources de mise en œuvre du PDC	104

Liste des sigles et abréviations

CCD : Comités Cantonaux de Développement

CDQ : Comité de Développement de Quartier

CEET : Compagnie d’Energie Electrique du Togo

CHP : Centre Hospitalier Préfectoral

CMS : Centre Médico-Social

CVD : Comité Villageois de Développement

COGES : Comités de Gestion

CoMSSA : Convention des Maires pour l’Afrique Subsaharienne

EV : Enseignants Volontaires

FACT : Fonds d’Appui aux Collectivités Territoriales

FCT : Fautière des Communes du Togo

FFOM : Forces Faiblesses Opportunités Menaces

GPC-ODD : Grille de Priorisation des Cibles des Objectifs de Développement Durable

MEG : Médicaments Essentiels Génériques

OIF : Organisation Internationale de la Francophonie

OSC : Organisation de la Société Civile

OTR : Office Togolais des Recettes

PADIE : Pionniers en Action pour le Développement Intégré à l’Environnement

PDC : Plan de Développement Communal

PND : Plan National de Développement

TdE : Togolaise des Eaux

USP : Unité de Soins Périphériques

AVANT-PROPOS



L'avenir du développement durable, des innovations technologiques et de la croissance économique dépendra de la performance à l'échelle locale et surtout des villes. Comme l'a dit Jan Eliasson, ancien Vice-secrétaire général des Nations Unies (2015), « *les villes sont le lieu où sera gagnée ou perdue la bataille pour le développement durable* ».

Fort de ce poids sans cesse grandissant des villes dans la réalisation des objectifs et défis de l'agenda de développement post-2015 et dans le développement des territoires, et s'inscrivant dans la ligne de la politique de décentralisation impulsée par la volonté politique manifeste du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE et de son gouvernement, la Commune Yoto 2 s'est lancée dans la réalisation de sa mission dont la planification locale.

En effet, l'article 7 de la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 dispose que, les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial en particulier dans les domaines économique, social et culturel, etc. Ainsi, le conseil municipal de la Commune Yoto 2 s'est engagé à élaborer son Plan de Développement Communal (PDC) pour un pilotage planifié et concerté de son développement.

Ce plan est le fruit de la synergie d'actions des différentes couches socioprofessionnelles de notre commune. Il résulte d'un processus qui nous a permis de redécouvrir notre territoire à travers le diagnostic et ensemble de définir nos ambitions communes et nos priorités en termes d'infrastructures et services à mettre en place sur la base du principe de « ne laisser personne pour compte » et en cohérence avec les orientations nationales déclinées dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025.

Ce PDC constitue notre repère d'action sur la période 2022-2026 et nous avons l'entière conviction qu'elle contribuera à améliorer les conditions de vie des citoyens et à renforcer les mécanismes de gestion participative que nous sommes en train d'établir dans notre commune. C'est un outil qui facilite désormais le dialogue et le partenariat entre nous acteurs communaux de développement, l'Etat, ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Ce processus d'élaboration du PDC a abouti grâce à l'engagement de divers acteurs. Ainsi, je voudrais remercier tous les acteurs tant au niveau communal, préfectoral, régional que national qui ont contribué inlassablement à la réalisation de ce plan. Un remerciement particulier à l'Association PADIE, au Cabinet TMSU International, au PNUD et à l'OIF dont les appuis techniques et financiers ont été déterminants pour ce processus. Mes remerciements vont également aux membres du Comité de Pilotage qui ont fait preuve d'un réel engagement citoyen pour que ce processus aboutisse.

Cependant, nous n'aurions pas atteint la finalité si notre PDC en tant que document de prévision n'est pas traduit en réalité pour le changement social dans notre Commune. Alors, nous invitons tous les acteurs dans la commune tant publics, privés que de la société civile, les fils et filles de la Commune dans la diaspora à s'approprier le présent document à s'engager dans la mobilisation des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions résolument nous engager dans une dynamique concertée et planifiée d'amélioration des conditions de vie de notre population.

ADJRA Yawavi

Maire de la Commune Yoto 2

RESUME EXECUTIF

Conformément aux dispositions de la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018, en son article 7, autorise les autorités locales à élaborer des programmes de développement de leur territoire, la commune Yoto 2 s'est dotée de son premier Plan de Développement Communal (PDC) avec l'appui technique et financier de l'Association PADIE, du cabinet TMSU International, de l'OIF et du PNUD.

Elaboré suivant une approche participative avec une forte implication des différentes couches socioprofessionnelles, ce PDC est un document de planification qui, sur la base du rapport bilan diagnostic, présente la vision de développement que les acteurs de la commune se sont fixée, les orientations stratégiques à suivre pour atteindre cette vision, les objectifs, programmes et projets à mettre en œuvre à cet effet, ainsi que les stratégies de mobilisation des ressources nécessaires.

L'analyse diagnostique est une étude de référence qui a permis de faire le point de la situation actuelle de la commune dans tous les secteurs du développement. Au regard des résultats de cette analyse, les principaux défis de la commune sont les suivants : (i) le renforcement de la mobilisation des ressources financières : maîtrise et amélioration de la fiscalité locale, développement de partenariat, développement de relation de coopération décentralisée ; (ii) l'amélioration de l'accès à tout citoyen, quel que soit son milieu de résidence à un minimum d'infrastructures de qualité ; (iii) le relèvement du niveau de revenus des populations de la commune (valorisation du potentiel agricole par la promotion de la chaîne de valeur agricole) ; (iv) l'amélioration des conditions de transport des personnes et des ressources dans un milieu à forte productivité agricole où les routes et pistes sont impraticables à plein temps et (v) le renforcement de la préservation de l'environnement et l'adaptation aux effets des changements climatiques.

Sur la base des résultats du diagnostic, la vision de développement de la commune en lien avec les orientations nationales est formulée comme suit :

« D'ici 10 ans, Yoto 2 est une commune à gouvernance concertée, avec une économie attractive, créatrice d'emplois décents et un accès facile et inclusif à des services sociaux de qualité dans un cadre de vie sain et durable ».

Pour la réalisation de cette vision, quatre (4) orientations stratégiques sont définies en cohérence avec le plan national de développement (PND, 2018-2022) et la feuille de route du gouvernement (2020-2025). Il s'agit de :

- ✓ **OS1** : Amélioration de la gouvernance locale et le renforcement de la sécurité ;
- ✓ **OS2** : Renforcement du secteur agricole, des secteurs connexes productifs et de soutien à la croissance ;
- ✓ **OS3** : Amélioration des services sociaux de base inclusifs de qualité ;
- ✓ **OS4** : Aménagement du territoire et protection de l'environnement.

Ces orientations stratégiques ont conduit à définir sept (7) programmes pour les cinq (5) prochaines années (2022-2026). Il s'agit de :

- **Programme 1** : Renforcement de la gouvernance locale et de la sécurité ;
- **Programme 2** : Développement des activités agro-pastorales ;
- **Programme 3** : Promotion des activités du commerce, de l'artisanat, du tourisme et des secteurs de soutien à la production ;
- **Programme 4** : Renforcement de l'accès équitable et inclusif aux soins de santé primaires, à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement ;
- **Programme 5** : Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation de base, de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation ;
- **Programme 6** : Promotion de la protection sociale, du sport, culture et loisirs ;
- **Programme 7** : amélioration du cadre de vie et de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques.

Sur le plan opérationnel, ces sept (7) programmes sont déclinés en 16 projets au total dont le budget global s'élève à **2.168.874.000 FCFA** y compris les coûts de vulgarisation et de suivi-évaluation.

La synthèse des coûts du PDC et la répartition de la contribution par acteur se présente comme suit :

Rubriques	Montant
Coût total des programmes	2.147.400.000 F CFA
Coût de suivi évaluation	21.474.000 F CFA
Coût total du PDC	2.168.874.000 F CFA
Contribution de la commune	433.774.800 F CFA
Contribution de l'Etat	759.105.900 F CFA
Contribution des PTF	975.993.300 F CFA

La mise en œuvre de ce PDC nécessite le développement d'une stratégie de mobilisation des ressources tant internes qu'externes. Il est important d'améliorer les finances locales en invitant la population au civisme fiscal et en œuvrant à sa mise en confiance à travers un mécanisme efficace de reddition de comptes. La mobilisation des ressources externes doit se faire par le développement

des relations de coopération décentralisée en mettant à contribution la diaspora et le montage des projets à soumettre aux partenaires techniques et financiers.

**Partie 1 : CONTEXTE, OBJECTIFS ET
METHODOLOGIE DE L'ETUDE**

I- Contexte et Objectifs de l'étude

1. Contexte de l'étude

La décentralisation a été adoptée au Togo comme mode d'organisation du territoire. L'article 141 de la Constitution togolaise dispose que : « la République Togolaise est organisée en collectivités territoriales sur la base du principe de décentralisation dans le respect de l'unité nationale ». Ces collectivités territoriales sont les communes et les régions au regard de la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales elle-même modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018.

L'article 7 de cette loi n°2019-006 du 26 juin 2019 dispose que, « les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial en particulier dans les domaines économique, social et culturel, etc. ». Elles élaborent leur Plan de Développement Communal (PDC) qui est un plan d'orientation stratégique qui définit les objectifs et les actions prioritaires envisagées par la municipalité et la population. C'est également un cadre d'actions concertées prenant en compte les orientations régionales et nationales (globale ou sectorielles) et caractérisé par une mobilisation consciente des ressources internes et externes pour des objectifs définis à court, moyen et à long terme.

Dans le contexte actuel du développement du Togo, marqué par la promotion de la décentralisation et du développement participatif, concrétisée par l'opérationnalisation des collectivités territoriales à la suite des dernières élections communales du 30 juin et 15 août 2019, la planification du développement local devient une priorité pour les collectivités territoriales. Ceci est d'autant plus avéré qu'elle constitue un des leviers de la cohérence des interventions des acteurs au niveau local, en contribution à la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) et de la feuille de route gouvernementale 2020-2025. Cependant, la majorité des collectivités territoriales ont des moyens limités pour assumer cette compétence de conception et de pilotage d'un PDC.

Dans cette optique, la Commune de Yoto 2 a pris l'initiative avec l'appui de l'ONG PADIE, « Pionniers en Action pour le Développement Intégré à l'Environnement », d'élaborer son Plan de Développement Communal (PDC) à travers un projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage communal axé sur la durabilité.

Il s'agit d'un processus participatif en plusieurs étapes qui vise à doter la commune d'une vision concertée et partagée assortie de programmes/projets sur une période de cinq ans.

Démarré le 19 janvier 2021 par le lancement officiel, le processus d'élaboration du PDC de la commune de Yoto2, s'est poursuivi avec la phase de diagnostic par la collecte et l'analyse des données primaires et secondaires au niveau des secteurs clés de développement de la commune. Le

présent document constitue le rapport de l'analyse diagnostique qui sera soumis à validation par l'ensemble des acteurs de la commune.

2. Objectifs et résultats attendus

Le diagnostic poursuit les objectifs suivants :

- Recueillir et analyser les informations sur l'état actuel de la Commune de Yoto 2 dans la perspective de proposer des améliorations concrètes ;
- Permettre aux acteurs locaux (élus, services techniques déconcentrés, organisations de la société civile, populations en général, jeunes, femmes et hommes) d'être partie prenante de la définition de la situation actuelle de leur commune et de stimuler une prise de conscience pour l'amélioration des conditions de vie.

II- Méthodologie de l'étude

Après la phase de préparation, le diagnostic participatif dans le cadre du processus d'élaboration du PDC de la Commune de Yoto2 s'est fait en cinq phases essentielles à savoir la revue documentaire, l'enquête de terrain pour les données complémentaires, le traitement et l'analyse des données collectées, la restitution des résultats aux acteurs de la commune et la rédaction du rapport final de diagnostic.

1. Phase préparation

La phase de préparation s'est déroulée suivant les étapes ci-après.

1.1. Appui à la prise des actes réglementaires du processus

Dans la dynamique de rendre le processus d'élaboration du PDC légal, l'ONG PADIE a accompagné le conseil municipal à prendre la délibération N° 009/2020/RM/PY/CY2-SG autorisant le bureau exécutif du conseil municipal à élaborer et mettre en œuvre un PDC.

De plus, pour une conduite inclusive et participative du processus, l'exécutif municipal est accompagné à identifier des personnes devant faire partie du comité de pilotage mis en place par l'arrêté N° 004/2020/RM/PY/CY2-SG. Ce comité de pilotage, l'organe opérationnel de conduite du processus est composé des représentants de la mairie, des organisations de la société civile, des services techniques déconcentrés de l'Etat, de la chefferie traditionnelle, des organisations de développement à la base, des représentants des groupes socioéconomiques notamment les jeunes et les femmes.

1.2. Lancement du processus d'élaboration du PDC

Dans la dynamique de communiquer et de mobiliser les différents acteurs autour du processus, un atelier de lancement a été organisé à la salle de réunion de la mairie le 19 janvier 2021. Cet atelier a vu la participation des autorités de la commune, du représentant local de l'Etat, des services techniques déconcentrés, des ONG et associations, de la diaspora, de la chefferie traditionnelle, des groupes de populations dont des femmes et des jeunes, des médias et de l'équipe technique de l'ONG PADIE.

Ce cadre a servi à sensibiliser les différents acteurs sur l'importance d'un plan de développement et les rôles et responsabilités des tous pour l'aboutissement du processus.

2. Phase de diagnostic

C'est la phase de collecte des données qui consiste à recueillir d'une part, les données secondaires à travers la recherche documentaire et d'autre part, les données primaires par les rencontres des acteurs dans les différents cantons de la commune.

2.1. Recherche documentaire

La recherche documentaire a consisté en une première analyse du territoire communal et de son environnement, sur la base des études disponibles. Les données secondaires existantes ont été collectées dans les documents de politiques et stratégies nationales, les politiques nationales et régionales de développement des secteurs sociaux (éducation, santé, agriculture, hygiène et assainissement, etc.), les statistiques sectorielles, les rapports d'étude et de monographie, le plan préfectoral de développement.

2.2. Collecte de données dans les cantons de la commune

La collecte des données primaires sur le terrain a suivi les étapes suivantes :

2.2.1. Sensibilisation et communication sur le PDC

Pour permettre d'une part à la population de la commune de cerner l'importance du PDC et d'autre part, faciliter la collecte de données, le comité de pilotage a tenu dans chaque canton, des réunions de sensibilisation. De plus, le comité a aminé des émissions radiophoniques et a fait passer des communiqués sur le processus PDC.

2.2.2. Identification et formation des agents de collecte

Pour faciliter la collecte des données dans les trois cantons de la commune, lors du diagnostic participatif, une équipe d'agents de collecte, composée des jeunes natifs de la commune, a été constituée avec l'appui du comité de pilotage. Pour outiller ces agents de collecte, une formation a

été organisée le 13 avril 2021 dans la salle de réunion de la mairie avec la participation du président du comité de pilotage. Cette formation a permis de présenter la démarche de collecte, les outils de collecte (questionnaire et le logiciel KoboCollect). Des conseils pratiques ont été également donnés. Et les agents de collecte ont été répartis dans les cantons pour la collecte des données.

2.2.3. Collecte proprement dite

Les agents de collecte, formés et coordonnés par l'équipe de l'ONG PADIE, sous la supervision du bureau du comité de pilotage, ont fait le tour des trois cantons de la commune pour collecter les données primaires auprès des différentes catégories d'acteurs. L'échantillon pour la collecte est composé de : chefferie, CDQ/CVD, agriculteurs, éleveurs, commerçants, artisans, femmes, hommes, jeunes, membres des OSC, comité eau, ménages, ...

A l'étape de diagnostic participatif, les populations (ménages, chefferie, jeunes, femmes, hommes, artisans...) qui vivent au quotidien les réalités locales, les responsables des services déconcentrés de l'Etat, les entreprises et les organisations de la société civile ont été rencontrés.

2.3. Traitement et l'analyse thématique des données

Au terme de l'étape de la recherche documentaire et de la collecte de terrain, les données primaires et secondaires ont été dépouillées secteur par secteur pour d'une part, faire une situation des données quantitatives et qualitatives et d'autre part, relever les éléments de forces, faibles, opportunités et menaces. Lors de la collecte, quelques actions possibles pour améliorer la situation de développement dans la commune dans chaque secteur ont été proposées.

2.4. Priorisation des cibles des ODD

Avec l'appui financier de la Représentation pour l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la priorisation des cibles des ODD à travers la grille de priorisation (GPC-ODD) a été faite.

L'atelier de priorisation des cibles des ODD, a été une véritable occasion d'échanges sur les nombreuses situations problématiques vécues par la commune. Ce diagnostic, basé sur la GPC-ODD, s'est déroulé lors d'un atelier, les 05, 06 et 07 août 2021, avec une quarantaine de participants issus des services déconcentrés, de l'administration communale, de la chefferie traditionnelle, des organisations religieuses, des comités de développement à la base et des groupements.

2.5. Restitution, validation du rapport du bilan diagnostic

La restitution du rapport de diagnostic est une étape importante du processus. Elle permet à l'équipe technique de l'ONG PADIE lors d'un atelier réunissant les différentes parties prenantes (acteurs communaux, préfectoraux, régionaux et les partenaires techniques et financiers) de présenter la

synthèse du rapport et de les amener à statuer sur le son contenu. Ainsi, après la présentation en plénière du rapport, quatre (4) groupes de travail ont été constitués pour apprécier le contenu du rapport. A la suite des travaux de groupe, une restitution a permis à l'ensemble des participants d'apprécier les amendements et observations faits au rapport.

3. Difficultés et limites de l'étude

La principale difficulté rencontrée dans la revue documentaire a été le niveau d'agrégation des données statistiques. La plupart des données existantes sont établies pour le niveau régional et préfectoral. Il n'est pas aisé de les désagréger pour le niveau communal. On peut noter aussi la réticence de certains acteurs à répondre aux entretiens.

Partie 2 : CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE

1. Situation géographique et administrative

La commune de Yoto 2 est une collectivité territoriale créée par la loi N° 2017-008 du 29 juin 2017. Elle est limitée au Nord par la préfecture de Haho, à l'Ouest par la préfecture de Zio, à l'Est par la commune de Yoto 1 et au Sud par la préfecture de Vo.

La commune est constituée de trois cantons : Ahépé, Tchekpo, et Zafi. Elle a pour chef-lieu Ahépé et est administrée par un conseil municipal de 11 membres, dirigé par Madame Yawavi ADJRA, Maire de la commune.

2. Milieu physique

2.1. Relief et sol

La commune de Yoto 2 est située sur le plateau continental terminal dénommé le plateau de Kouvé avec des altitudes comprises entre 33 m et 158 m. Le plateau de Kouvé est compris entre le fleuve Mono à l'Est, la rivière Haho à l'Ouest.

La géologie des sols du plateau continental sur lequel se repose la commune de Yoto 2 laisse apparaître quatre (4) formations géologiques. Il s'agit de la formation sablo-argileuse allant de Tchékpo Dédékpô passant par le sud et le centre de Zafi, couvrant toute la zone de Ahépé, et qui s'étend au-delà de la commune jusqu'au sud-est de Gboto Zévé et Sikipé Afidégnon, de la formation de gneiss migmatite de la pénéplaine occupant le reste de la commune, de la formation argileuse au Sud-Est de Tchékpo et les dépôts récents fluviaux se retrouvant le long de la rivière Haho.

La commune Yoto 2 est donc située dans une zone à constitution pédologique très variée en fonction du substrat et du relief vallonné. Ainsi, les sols de la commune se répartissent comme suit : le plateau de terre de barre moyennement dégradé occupant le plateau continental de Kouvé, allant de Tchékpo, Ahépé, Kouvé, jusqu'au nord de Tabligbo, les sols ferrugineux à fertilité bonne autour de Haho-Kpodji, Yoto-Kopé et Mayikou et les sols ferrugineux à fertilité faible pour les autres parties de la commune.

2.2. Végétation

L'observation du paysage naturel de la préfecture de Yoto révèle une anthropisation ayant conduit à la dégradation des ressources naturelles. Ainsi, la végétation caractéristique de la commune de Yoto 2 est celle de galeries forestières le long des cours d'eau Haho et Yoto, de forêts sèches claires semi-décidues et de savanes par endroit.

2.3. Climat

La commune de Yoto 2 jouit d'un climat subéquatorial de type guinéen avec deux (02) saisons sèches alternées par deux (02) saisons pluvieuses. Il est observé une grande saison pluvieuse qui va de mi-mars à mi-juillet, et une petite saison pluvieuse qui couvre la période de mi-septembre à mi-novembre. Les deux saisons de pluies sont entrecoupées de deux saisons sèches d'inégales durées. La petite va de mi-juillet à mi-septembre et la grande de mi-novembre à mi-mars. La grande

saison des pluies qui est une période par excellence des activités agricoles dans les zones considérées, conséquence de la prédominance de la mousson. Elle est caractérisée par des précipitations mensuelles croissantes et des températures moyennes décroissantes entre mars et juin (K. Edou 2012, p. 25).

Les températures moyennes mensuelles sont variables durant toute l'année. Avec des températures moyennes de 29.89°C, les mois de février, mars et voir avril sont les mois les plus chaud de l'année. A l'opposée, le mois d'août se révèle comme le mois le plus froid avec 26.24°C au cours de la période 1990-2010. L'amplitude thermique annuelle ne dépasse pas 4°C. Les hauteurs des précipitations varient entre 706,1 mm et 1428,2 mm par an et s'étalent sur 69 à 120 jours.

2.4. Hydrographie

Le réseau hydrographique dans la commune de Yoto 2 est peu dense. Il est constitué des eaux de surface et des eaux souterraines. Le territoire est essentiellement drainé par la rivière Haho qui prend sa source dans le Mont Mélando et se déverse dans le Lac Togo (R. Agboti, 2020). Son principal affluent est la rivière Yoto. De petits ruisseaux débouchant sur des marais ou des étangs sont également présents dans l'espace de la commune.

3. Milieu humain

3.1. Peuplement et groupes ethniques

Dans la commune, on retrouve plusieurs groupes ethniques. Le groupe majoritaire est celui des Ouatchi qui sont autochtones venus du royaume Notsè vers le début du XVII^e siècle. On y retrouve également d'autres groupes ethniques minoritaire tels que les Kabyè, Fon, Adja-Ewé, Lamba, Nawda, Moba, Tem, Ewé, etc.

3.2. Mouvements migratoires

Pour les mouvements migratoires, la commune de Yoto 2 connaît beaucoup plus de départs que d'arrivées. Ainsi, note-t-on des départs de la commune vers la ville de Tabligbo pour des raisons de travail dans les usines de cimenterie et vers Lomé, la capitale, pour des conditions meilleures de vie, de travail et d'étude.

Les départs de la commune vers l'étranger sont aussi observés. Ainsi, les jeunes surtout quittent la commune en direction du Ghana, de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Nigéria et du Gabon à la recherche d'une vie meilleure.

En termes d'immigration, on note l'arrivée des Moba, des Kabyè, des Losso, des Ouatchi de la préfecture de Vo et autres groupes ethniques qui sont à la recherche de terres cultivables. Ils sont plus installés dans la zone de Yotokopé et de Hahokpodji.

3.3. Religions

Dans la commune, on retrouve trois principales religions : l'animisme, le christianisme et l'islam. L'animisme occupe la première place dans la commune, suivi du christianisme et de l'islam. La population malgré cette diversité de religion, vit en parfaite harmonie.

3.4. Données démographiques

La population de la commune de Yoto 2 tout comme celle de l'ensemble de la préfecture de Yoto connaît une croissance dynamique. Cette population était de 47 427 habitants en 2010 selon les résultats du 4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4). En 2020, elle est estimée à environ 53.000 habitants avec un taux de croissance moyen annuel de 2,3%.

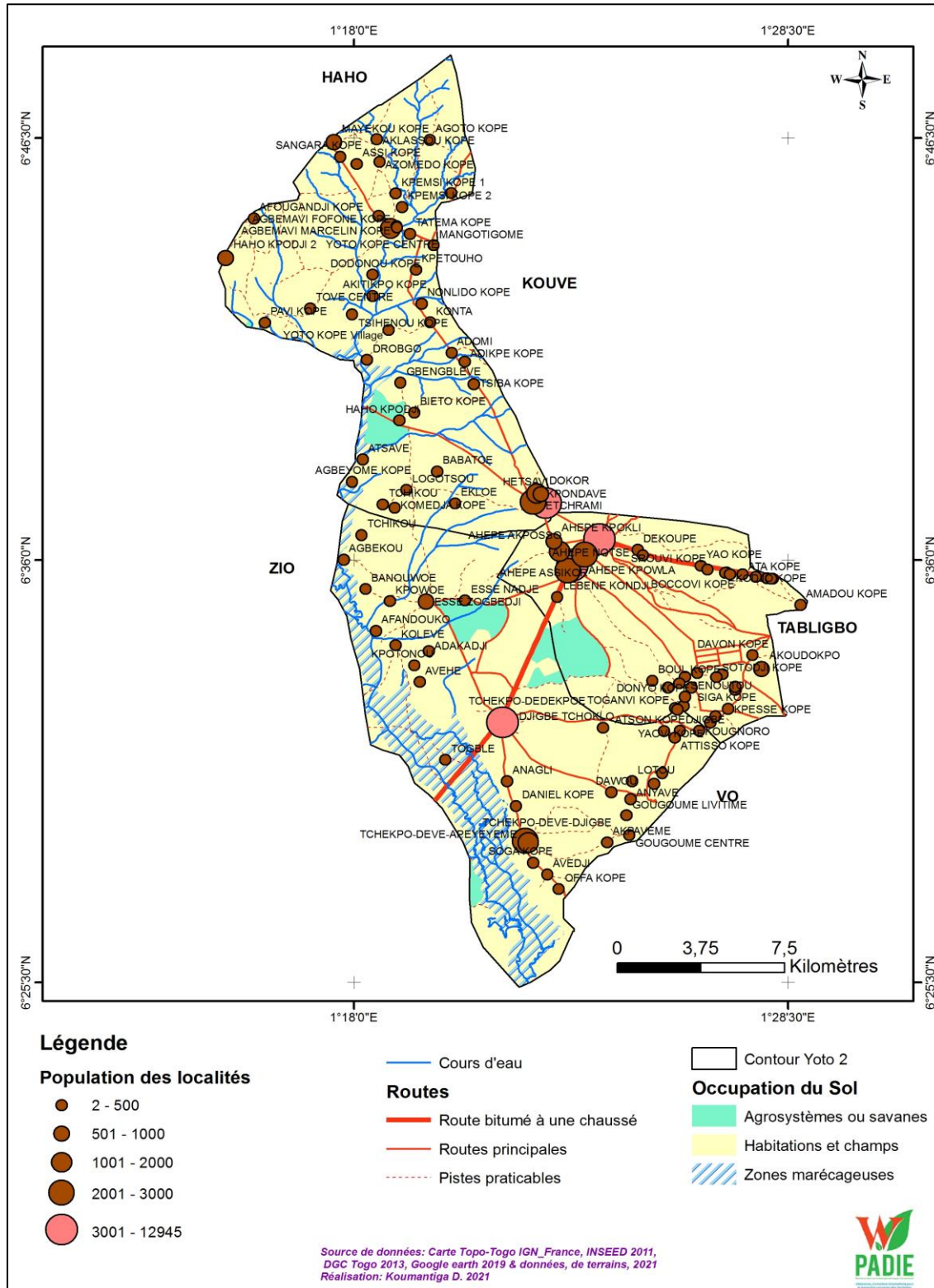
Tableau 1 : Répartition de la population par sexe et par canton de la commune en 2010

Cantons	Superficie (Km²)	Population en 2010	Densité en 2010
Zafi	155,07	12 030	78
Ahépé	95,15	19 426	204
Tchekpo	171,69	15 971	93
Total Commune	421,90	47 427	112

Source : INSEED, 2010

La répartition de la population sur le territoire communal se présente comme le montre la carte ci-après :

Figure 1 : Répartition de la population de la commune



**Partie 3 : PRESENTATION DES RESULTATS DE
L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE**

I- PÔLE GOUVERNANCE TERRITORIALE ET SECURITE

1. Gouvernance territoriale

1.1. Fonctionnement des organes

1.1.1. Fonctionnement du conseil municipal

La commune de Yoto 2 est organisée suivant les dispositions de la loi N°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N°2018-003 du 31 janvier 2018. Ainsi, la commune de Yoto 2, présente deux organes de gestion : un organe délibérant, le conseil municipal et un organe exécutif, le bureau exécutif du conseil municipal.

Le conseil municipal, élu à l'issue des élections municipales de juin 2019, est composé de 11 membres dont une femme. Dans l'opérationnel, ce conseil suivant la loi, dispose d'un bureau exécutif composé du maire, de son adjoint. L'exécutif est accompagné par les trois (03) commissions permanentes ou les commissions non permanentes qui lui font des propositions.

Tableau 2 : Répartition des conseillers municipaux par sexe

Sexe	Nombre	Pourcentage
Masculin	10	91 %
Féminin	1	9 %
Total	11	100 %

Source : Résultats du diagnostic 2021

Le conseil communal sur convocation du maire, a régulièrement tenu au cours de l'année 2020 quatre (4) sessions ordinaires et pour le compte de cette année 2021, trois (3) sessions ordinaires sont déjà organisées.

1.1.2. Participation de la population à la gestion des affaires communales

La mairie dans son fonctionnement, suivant les dispositions légales, doit impliquer la population. Ainsi, les différentes couches socioprofessionnelles sont invitées à participer le plus souvent aux sessions du conseil municipal. Ces sessions sont pour les populations, l'occasion d'échanger avec le conseil sur les enjeux de développement dans la commune.

La commune ne dispose pas encore d'un quadrilogue, cadre formel de concertation, regroupant, les services techniques déconcentrés de l'Etat, la société civile, le secteur privé et la population. Cependant, la mairie échange régulièrement avec la chefferie traditionnelle, les services techniques

déconcentrés de l'Etat, les ONG, les corps de métiers et autres acteurs. De plus, il existe un cadre de concertation sur l'éducation, regroupant les acteurs du secteur et la mairie.

Malgré, les efforts de la mairie à afficher régulièrement les délibérations et les principales décisions du conseil et à mettre à contribution les chefferies traditionnelles, les comités de développement à la base pour la communication et l'information, les citoyens restent sous informés des décisions du conseil municipal et de l'exécutif communal.

1.2. Missions de la commune et services offerts à la population

1.2.1. Organisation et fonctionnement des services communaux

1.2.1.1. Organigramme de la commune

La commune dispose d'un organigramme formel, instituant les liens fonctionnels et hiérarchiques. De plus, chaque agent dispose de sa fiche de poste décrivant clairement les tâches et attributions.

La mairie de Yoto 2, en dehors de l'exécutif (maire et adjoint), abrite les services suivants : le secrétariat, la comptabilité, la régie des recettes, les services techniques, l'état civil, le service communication, le service affaires sociales et projets, le service jeunesse, le service planification et le secrétariat général. Ces services sont sous la coordination du secrétariat général, chef du personnel.

1.2.1.2. Personnel communal

La commune dispose d'un personnel de 25 agents dont 10 femmes.

Tableau 3 : Répartition du personnel communal par sexe et par catégorie

Type d'agent	Hommes	Femmes	Total	%
Contractuel	10	8	18	72%
Permanent	5	2	7	28%
Total	15	10	25	
%	60%	40%		

Source : Résultats du diagnostic 2021

Le personnel de la mairie de Yoto 2 est de 25 agents dont 18 (72%) sont des agents contractuels et 7 (28%) sont permanents. De plus, sur les 25 agents, 15 (60%) sont des hommes et 10 (40%) sont des femmes.

L'analyse du fonctionnement institutionnel de la mairie en lien avec les domaines de compétences et la mission des collectivités territoriales fait ressortir des besoins de formation indispensables

pour l'optimisation de sa croissance institutionnelle et opérationnelle. De plus, il y a besoin de disposer d'un manuel de procédures administratives et financières.

1.2.1.3. Patrimoine/équipement, moyens matériels

La commune est logée dans un bâtiment en bon état mais loué. L'exécutif communal et le personnel disposent de bureaux avec un mobilier composé de chaises et de bureaux en bon état. Cependant, pour des besoins de performance et de modernisation de l'administration communale, des investissements sont à faire pour l'acquisition des matériels informatiques (ordinateurs de bureau et portables, imprimante, scanner...), d'une connexion internet, des climatiseurs et brasseurs pour l'aération des bureaux et des matériels de bureau.

1.2.2. Compétences de la commune et services offerts aux citoyens

Suivant la loi N°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi N°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi N°2018-003 du 31 janvier 2018, les communes sont compétentes dans les neuf (9) domaines de compétences suivantes :

- Développement local et aménagement du territoire ;
- Urbanisme et habitat ;
- Infrastructures, équipements, transports et communication ;
- Énergie et hydraulique ;
- Gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement ;
- Commerce et artisanat ;
- Éducation et formation professionnelle ;
- Santé, population, action sociale et protection civile ;
- Sports, loisirs, tourisme et action culturelle.

Dans le contexte actuel de la décentralisation, la commune de Yoto 2 tout comme les autres collectivités territoriales du Togo, dispose des compétences, propres, partagées et transférées par l'Etat dans les neuf (09) domaines de compétences précitées.

Cependant, les appuis budgétaires de l'Etat à travers le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT) sont insuffisants au regard des actions à mener par la Commune relativement aux compétences dévolues.

1.2.3. Relations de partenariat et de coopération décentralisée

1.2.3.1. Appui des services déconcentrés de l'Etat et des organisations de la société civile de la commune

La commune bénéficie des appuis des services techniques déconcentrés de l'Etat basés au chef-lieu de la préfecture à Tabligbo.

- Direction préfectorale de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation ;
- Direction préfectorale de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural ;
- Direction préfectorale de la santé ;
- Direction préfectorale de l'environnement ;
- Direction préfectorale des sports et des loisirs ;
- Service préfectoral de l'assainissement ;
- Antenne préfectorale Agence Togolaise de Presse ;
- Institut de Conseil et d'Appui Technique ;
- Inspection préfectorale du travail et des lois sociales ;
- Gendarmerie ;
- Commissariat de police ;
- Inspection des Enseignements Préscolaires et Primaires Yoto-Ouest ;
- Agence de la Compagnie Energie Electrique du Togo ;
- Bureau de la Préfecture de Yoto ;
- Service préfectoral de l'Office Togolais des Recettes ;
- Trésorerie préfectorale de Yoto.
- Agence préfectorale de la Togolaise des Eaux (TdE)

La commune abrite peu d'organisations de la société civile. On y trouve les ONG ANGE (Amis pour la Nouvelle Génération des Enfants) et CAPED (Centre Agricole pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et le Développement) qui ont leur siège dans la commune et d'autres ONG et Associations basées à Tabligbo et qui mènent des actions dans la commune. De plus, la mairie entretient de bonnes relations de travail avec les Comités Villageois de Développement (CVD) et les Comités Cantonaux de Développement (CCD). Ces comités appuient la mairie dans l'organisation de ses activités dans les villages et les cantons. Ces derniers sont fortement impliqués dans le relai d'information et dans les sensibilisations et dans l'identification des projets d'investissement inscrits au budget communal.

Ces différents services déconcentrés de l'Etat et organisations de la société civile sont pour la plupart caractérisés par une insuffisance du personnel et une insuffisance d'équipements, d'infrastructures, de moyens matériels et financiers nécessaires pour mieux accompagner la mairie dans l'exercice de ses prérogatives.

En termes de collaboration, il n'y a pas un cadre formel de concertation et de travail entre ces services et la mairie. Cependant, en fonction des problématiques, des rencontres sont tenues pour des réflexions et actions concertées.

1.2.3.2. Relation avec la tutelle

La tutelle au niveau local est assumée par le Préfet. Il a la charge de défendre les intérêts d'ordre national, d'assurer le contrôle de légalité des actes administratifs du conseil municipal, représenté par le maire. Il veille au respect des lois et assure le maintien de l'ordre public dans la Commune. Il coordonne les différents services de l'Etat et apporte une assistance-conseil à la mairie.

Dans l'ensemble, les relations entre le Préfet et le Maire sont bonnes. Les rencontres fréquentes sont organisées par les deux acteurs pour œuvrer à l'intérêt général dans la commune.

1.2.3.3. Relation de partenariat et de coopération décentralisée

La commune de Yoto 2 est membre de la Fatière des Communes du Togo (FCT). Elle est en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et Experts-Solidaires, un réseau de solidarité internationale. Elle est également membre de la Convention des Maires pour l'Afrique subsaharienne (CoMSSA), la forme régionale en Afrique de la Convention Mondiale des Maires sur les enjeux climat-énergie. En termes d'intercommunalité, la commune est en relation avec les communes sœurs de la préfecture de Yoto. Les échanges sont en cours entre ces trois communes pour assoir une véritable relation d'intercommunale formalisée.

En matière de coopération décentralisée, la commune n'a pas encore de démarche formelle.

Tableau 4 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces du fonctionnement des organes et services communaux

Forces	Faiblesses
- Conseil municipal élu et fonctionnel - Tenue régulière des sessions du conseil municipal - Bonne cohabitation avec la tutelle - Existence des CDQ/CVD et chefferie qui appuient la mairie dans divers domaines - Bonne relation avec les OSC et des services déconcentrés qui appuient la mairie dans l'offre de services	- Insuffisance de personnel en quantité et en qualité à la mairie - Absence d'un plan de formation du personnel - Absence d'un manuel de procédures - Insuffisance d'équipement et de matériel pour les services techniques - Mairie en location - Insuffisance d'outils de gestion locale (PAV, PAQ, PDC, etc)

- Existence d'un cadre de concertation communale de l'éducation - Absence d'un plan de communication - Existence d'un personnel jeune et engagé - Locaux de la mairie en bon état et équipé -	- Insuffisance de participation de la population dans la gestion locale - Faible représentation des femmes dans les instances de décision - Absence de relation de coopération décentralisée - Absence de cadre formel de concertation
Opportunités	Menaces
- Volonté de l'Etat pour le renforcement de la décentralisation - Existence de partenaires et projets pour l'accompagnement des communes	- Epidémies et pandémies (Covid 19) - Changement climatique (Irrégularité des pluies ; sécheresse)

Principales pistes d'actions :

- Renforcer les capacités de la mairie en ressources humaines qualifiées et en matériels et équipements ;
- Elaborer un plan de formation du personnel ;
- Sensibiliser la population sur leurs rôles et responsabilités dans la mise en œuvre de la décentralisation ;
- Mettre en place des cadres formels de concertation pour plus de participation citoyenne
- Construire l'hôtel de ville ;
- Développer des relations d'intercommunalité et de coopération décentralisée Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaires ;
- Renforcer davantage les capacités des femmes au développement communal.

1.3. Gestion financière

Le diagnostic financier présente la situation financière de la commune afin d'identifier les difficultés et les opportunités à saisir dans le domaine des finances locales. Il permet d'identifier les voies et moyens permettant d'engager la commune dans un processus durable d'amélioration et de gestion de ses finances pour assumer les compétences qui lui sont dévolues.

Ce diagnostic porte essentiellement sur les ressources de la commune, leur mobilisation et la gestion budgétaire et financière.

1.3.1. Mobilisation des ressources locales

1.3.1.1. Identification de la matière imposable

L'identification de la matière imposable n'est pas très bien structurée dans la commune. La mairie ne dispose pas encore d'un fichier des contribuables qui doit faire l'inventaire de tous les contribuables dans les différents cantons. La matière imposable est donc définie de façon aléatoire, sans un repère formel par les collecteurs. Cette situation ne permet pas un bon suivi de la collecte des recettes communales.

1.3.1.2. Procédures de recouvrement des impôts et taxes

Les recettes fiscales sont recouvrées par l'Office Togolais des Recettes (OTR) et celles non fiscales par la trésorerie préfectorale. Le recouvrement au niveau de la mairie est assuré par la trésorerie préfectorale. Sous la supervision du trésorier, les collecteurs mobilisent les recettes communales.

Les ressources mobilisées par l'OTR sont réparties entre la mairie et l'Etat en fonction des modalités fixées par la loi des finances. Les recettes recouvrées par la mairie et les ristournes de l'OTR sont versées au comptable public, le trésorier préfectoral. On note un bon climat de travail entre l'ordonnateur, le maire et le comptable public, le trésorier préfectoral.

1.3.1.3. Performance de la mobilisation des ressources

La gestion des ressources financières est assurée par le maire, l'ordonnateur du budget communal et le trésorier préfectoral, le comptable public. Ils sont assistés par le Secrétariat Général et le comptable de la mairie. Le recouvrement est assuré par la trésorerie préfectorale et l'OTR.

Le taux de recouvrement des ressources propres de la commune est faible (35,07% pour 2020). Ce faible taux est dû d'une part à l'incivisme fiscal qui caractérise les contribuables et d'autre part à l'absence d'un fichier des contribuables.

1.3.2. Gestion budgétaire et financière

1.3.2.1. Processus de budgétisation locale

Les budgets primitifs de 2020 et 2021 de la commune sont élaborés et adoptés à temps par le conseil municipal et transmis dans les délais à la tutelle, le Préfet, pour le contrôle de légalité. Le compte administratif de l'exercice 2020 est élaboré et adopté.

La gestion des budgets est en réalité de ressort de l'ordonnateur, le maire et du comptable public, le trésorier de la préfecture. Ces derniers sont le plus souvent assistés par le comptable de la commune. En matière de dépenses et de recettes, les mandats de dépenses et titres de recettes sont

émis par le maire et exécutés par le trésorier de la préfecture. On note une bonne collaboration entre les deux principaux acteurs de l'exécution du budget.

1.3.2.2. Mobilisation des ressources

La commune dispose de deux types de ressources : les ressources propres issues des recettes fiscales et non fiscales et les ressources externes issues des dotations de l'Etat et des partenaires externes.

➤ Les ressources propres

Les ressources propres sont constituées par :

Les recettes fiscales : il s'agit des produits des impôts directs locaux, collectées par l'Office Togolais des Recettes (OTR) et reversées à la commune en fonction des taux conformément définis par le code général des impôts. Il s'agit de la Taxe Professionnelle Unique (TPU), la Taxe professionnelle, la Taxe d'habitation (TH), la Contribution mobilière (bâtie et non bâtie) et l'impôt forfaitaire sur le revenu.

Les recettes non fiscales sont collectées par les services communaux à savoir : la taxe sur les pompes distributrices de carburant, la taxe d'abattage, d'inspection sanitaire des animaux de boucherie, la taxe d'expédition, d'enregistrement et de légalisation des actes administratifs et d'état civil, les droits de stationnement, les redevances d'occupation du domaine public, les droits de place dans les marchés, foires et marchands ambulants, la taxe sur la publicité, les produits de location de terrain et des boutiques, la redevance d'occupation du domaine public , etc.

➤ Les ressources externes

Les recettes externes de la commune proviennent essentiellement des appuis financiers de l'Etat à travers le Fonds d'Appui au Collectivités Territoriales (FACT), des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et du secteur privé.

L'évolution des recettes de 2020 et 2021 se présente comme suit :

Tableau 5 : Evolution des recettes de 2020 et 2021

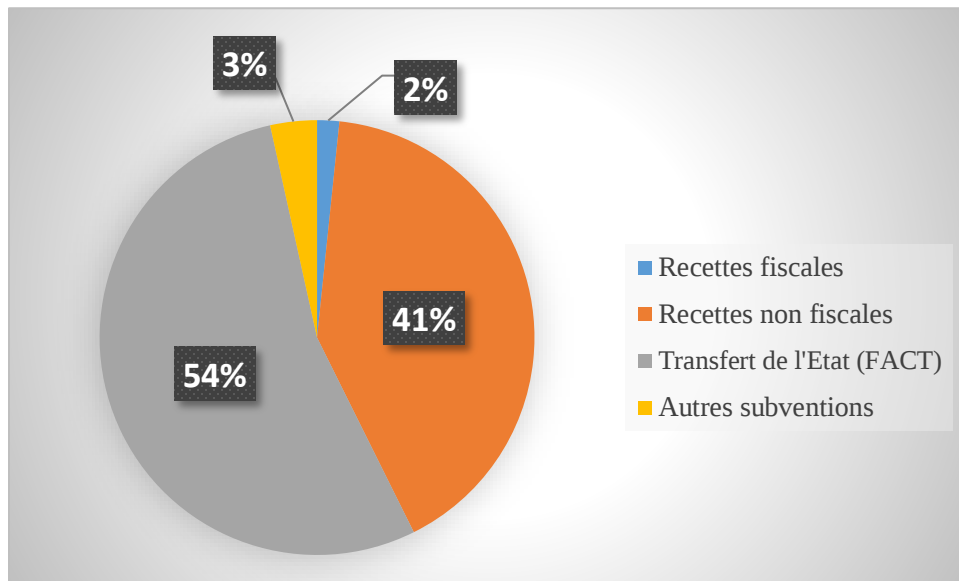
SOURCES DE RECETTES	2020			2021
	Prévisions (a)	Réalisations (b)	% (c=b/a*100)	Prévisions (d)
Recettes fiscales	110.169.221	950.468	0,86%	12.291.000
Recettes non fiscales	67.466.000	23.666.250	35,07%	63.181.148
Total recettes propres	177.635.221	24.616.718	13,85%	75.472.148
Transferts de l'Etat	13.000.000	31.092.993	239,18%	4.000.000
Autres subventions externes (PTF)	105.000.000	2.000.000	1,9%	-
Total ressources externes	118.000.000	33.092.993	28,04%	4.000.000
Recettes totales	295.635.221	57.709.711	19,5%	79.472.148

Source : Compte administratif 2020 et budget 2021

Il ressort de l'analyse du tableau que le taux global de réalisation du budget 2020 est faible et est de 19,5%. Le taux de réalisation des recettes fiscales est de 0,86% et celui des recettes non fiscales est de 35,07%.

La part de chaque source des recettes de la commune se présente comme l'indique la figure ci-dessous.

Figure : Proportion des recettes de la commune selon les sources en 2020



Source : Compte administratif 2020

L'analyse de la figure montre que les recettes de la commune pour le compte de l'année 2020 sont fortement tributaires du transfert de l'Etat à travers le FACT. Ce transfert représente 54 % des recettes totales. Ceci montre que la principale source de recettes est une source externe à la commune.

Le faible taux global de réalisation du budget 2020 est imputable principalement à la faible mobilisation des recettes fiscales représentées par les ristournes de l'OTR. En effet, la commune n'abrite presque pas d'entreprises pour une levée conséquente des impôts. Ainsi, la mobilisation des recettes doit être axée sur les recettes non fiscales dont la mobilisation est également faible. Cette faible mobilisation des recettes non fiscales aussi peut s'expliquer par :

- Les retombées négatives de la pandémie à Coronavirus qui ont entraîné une baisse des activités économiques ;
- La non existence d'un fichier des contribuables ;
- L'incivisme fiscal affiché par les contribuables.

1.3.2.3.Utilisation des ressources

Les dépenses de la commune sont de deux ordres : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les ressources collectées sont ainsi affectées pour l'essentiel aux dépenses de fonctionnement de l'administration (salaires, carburant, entretiens, fournitures, indemnités des conseillers, loyer, ...) et le reste des recettes sert à couvrir les besoins en investissement (services publics, bâtiments, équipements, voirie et réseau, matériel de transport, etc...).

En termes d'investissement, en dehors de l'acquisition de matériel de transport, de mobiliers de bureau et de matériels informatiques, la mairie a fait des réalisations, d'éclairage public avec 04 lampadaires solaires dans le marché d'Ahépé, de construction d'un hangar de type cantonal avec travaux de peinture sur les 3 anciens hangars à Ahépé, de réhabilitation de 2 hangars dans le marché de Tchékpo, de construction de dalot sur le tronçon EPP Kpowla-CMS Ahépé, de construction d'appâtâmes améliorés de trois classes à Tchékpo-Djigbé, de paiement de la contribution locale pour la construction de 3 forages et de construction d'un forage à Yotocopé, de construction d'un forage à Zafi-Dokor, d'installation de lampadaires solaires à Yotokopé et de construction d'un hagar dans le marché de Zafi (en cours).

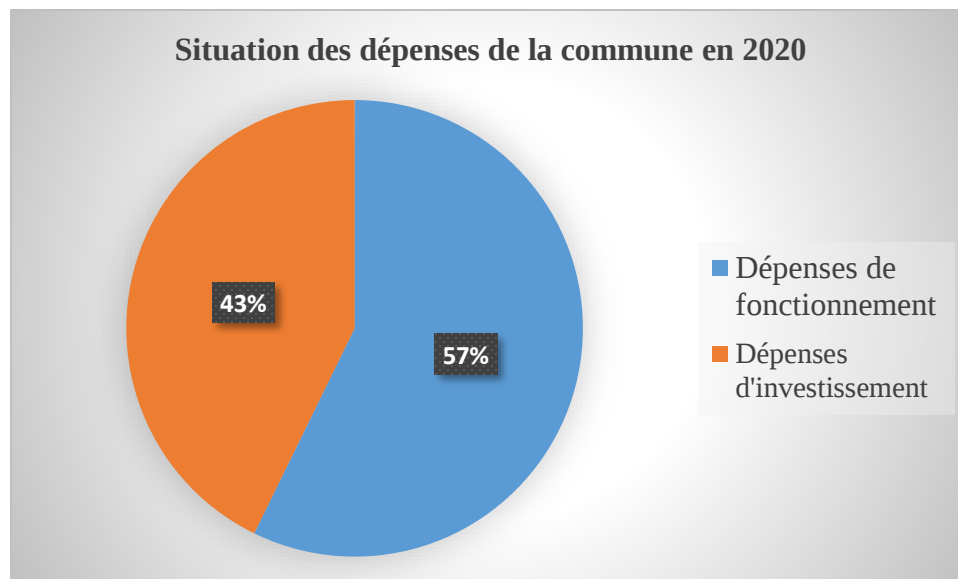
Malgré ces efforts, le degré de satisfaction des populations reste faible surtout qu'il y a beaucoup de domaines de compétences à couvrir. En effet, l'enquête socio-économique pour l'élaboration du PDC a fait ressortir des besoins en eau potable, en amélioration du cadre éducatif, en assainissement public et en éclairage public, etc.

Tableau 6 : Evolution des dépenses de 2020 et 2021

SOURCES DE DEPENSES	2020			2021
	Prévisions (a)	Réalisations (b)	% (c=b/a*100)	Prévisions (d)
Dépenses de fonctionnement	147.770.680	28.907.831	19,56%	120.195.451
Dépenses d'investissement	147.864.541	21.586.412	14,60%	55.801.489
Total	295.635.221	50.494.243	17,08%	175.996.940

Source : Compte administratif 2020 et budget 2021

Le tableau montre un taux de réalisation des dépenses en 2020 de 17,08%. Ce faible taux s'explique par une faible mobilisation des ressources. De plus, les dépenses de fonctionnement sont supérieures aux dépenses d'investissement comme le présente la figure ci-dessous.



Source : Compte administratif 2020

La figure montre que les dépenses de fonctionnement représentent 57% des dépenses totales. Elles sont de 28.907.831 FCFA tandis que les dépenses d'investissement sont de 21.586.412 FCFA soit 43% des dépenses totales.

1.3.2.4. Contrôle de l'exécution du budget

Dans le processus d'exécution du budget communal, on relève un mécanisme d'auto-contrôle et de contrôles réciproques entre l'ordonnateur, le Maire, le comptable public, le trésorier. Le contrôle de l'autorité de tutelle dans l'exécution du budget est exercé d'une part, par le Préfet à travers l'analyse des budgets primitifs et comptes administratifs et d'autre part, par l'inspection du trésor public.

Tableau 7 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces de la gestion financière

Forces	Faiblesses
- Existence des équipements marchands dans la Commune (marchés, gare routière) - Existence d'une régie des recettes pour le recouvrement des taxes ; - Appui des services déconcentrés de l'Etat (OTR, Trésor)	- Non disponibilité d'un fichier des contribuables - Incivisme fiscal des contribuables - Faible montant de l'appui financier de l'Etat à travers le FACT
Opportunités	Menaces

- Volonté de l'Etat pour le renforcement de la décentralisation - Existence de partenaires et projets pour l'accompagnement des communes	- Epidémies et pandémies (Covid 19)
---	---

Principales pistes d'actions :

- Elaborer un fichier des contribuables
- Sensibiliser la population sur le civisme fiscal
- Mettre en place un comité communal de mobilisation des ressources
- Doter les agents de collecte de moyens de déplacement
- Former les agents de collecte pour plus de professionnalisme
- Faire des plaidoyers pour une augmentation de l'appui du FACT

2. Gestion sécuritaire

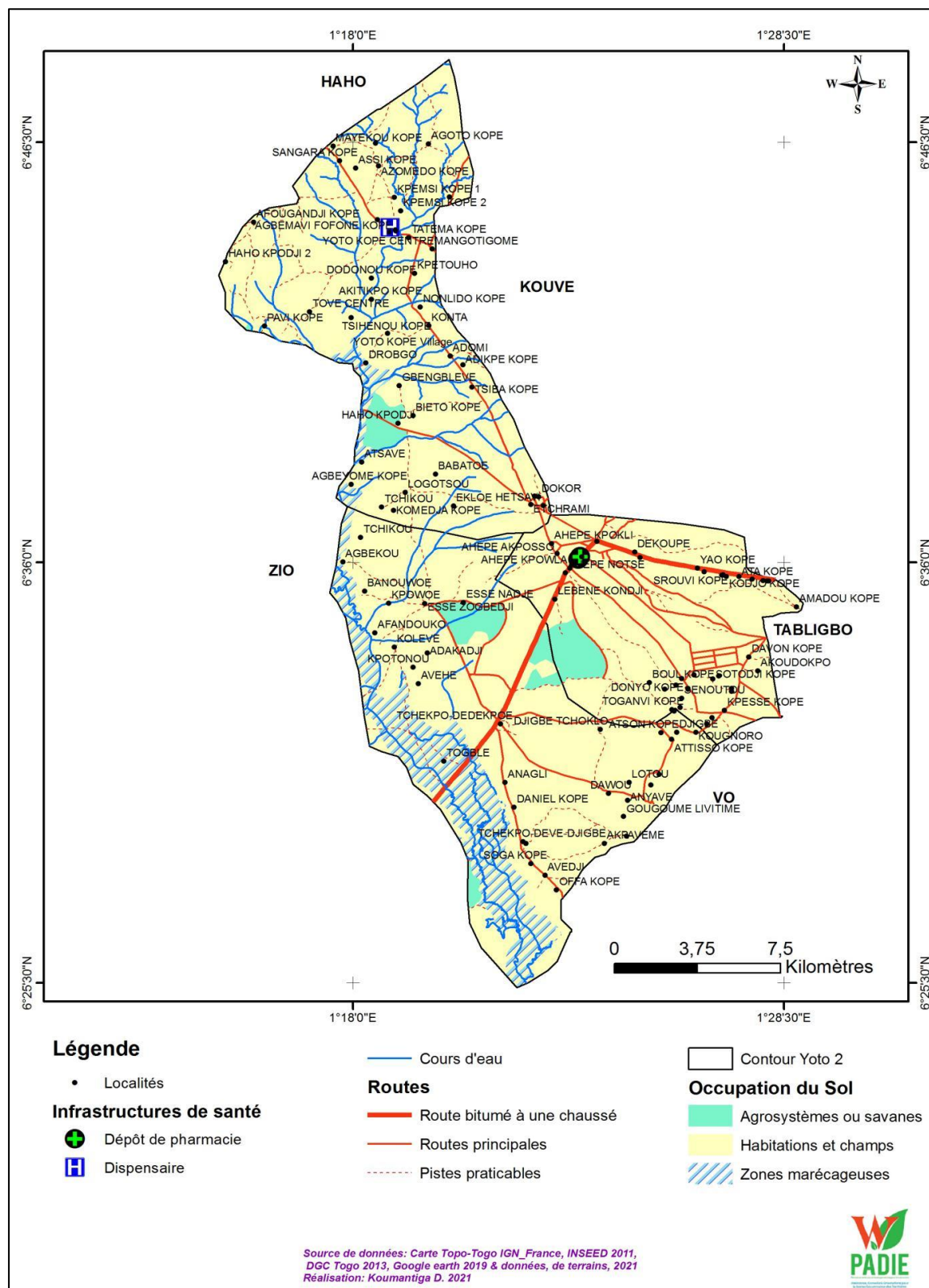
Sur le plan sécurité, la commune dispose d'un commissariat de police à Ahépé, une brigade de gendarmerie à Yotocopé et à Tchékpo. Ces derniers ont pour mission entre autres d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des institutions et de lutter contre la criminalité et le banditisme. On note une bonne collaboration de ces services de sécurité avec l'administration communale et la population. Ces services sont caractérisés par une insuffisance de personnel et de moyens matériels pour assumer convenablement leur mission.

II- PÖLE DES SECTEURS SOCIAUX

3.1. Santé

La Commune Yoto 2 dispose de 6 formations sanitaires. Parmi ces 6, on compte 5 unités de soins périphériques (USP) et un centre médico-social (CMS) à Ahépé. Aucune structure sanitaire privée reconnue par l'Etat n'est enregistrée dans la commune. La répartition spatiale des formations sanitaires de la commune se présente comme l'indique la carte suivante :

Figure 2 : Répartition spatiale des centres de santé dans la commune



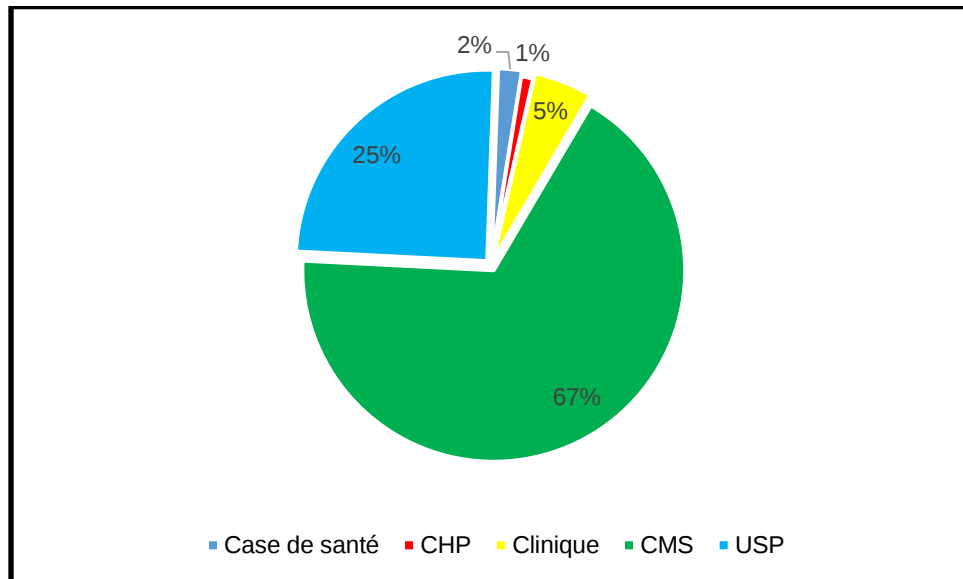
Le paquet minimum offert par ses structures sanitaires sont entre autres, la consultation curative, la consultation prénatale, l'accouchement, la vaccination, les soins curatifs, l'assainissement de base, la consultation et promotion de la croissance, la planification familiale. Seul le CMS d'Ahépé offre des prestations d'analyses de laboratoire.

Pour combler un peu l'insuffisance des offres de services des formations sanitaires de la commune, certaines organisations de la société civile et des partenaires au développement apportent leurs appuis. On peut citer en autre :

- L'ONG APEB qui assure l'accompagnement social et la lutte contre la stigmatisation des femmes en matière de VIH/SIDA ;
- L'ONG ATBEF qui offre des interventions à base communautaire en planification familiale, de services de la Clinique Mobile en Santé de reproduction (échographies, CPN, dépistage du cancer du col de l'utérus...) ;
- L'ONG SWAA TOGO active dans les activités de lutte contre le VIH/SIDA ;
- Le projet Takéda : renforcement des structures sanitaires pour des soins de santé de la reproduction de qualité et sécurisés en période de pandémie au COVID19.
- Sur le plan de la nutrition, la GIZ Togo à travers le Programme Sécurité Alimentaire (ProSecAl) renforcent les capacités des acteurs dans les villages de Hahokpodji et de Tchekpo Dévé sur les bonnes pratiques nutritionnelles. Le programme promeut l'introduction des cultures à forte valeur nutritionnelle comme la patate douce à peau jaune, le soja, le moringa dans l'alimentation. Pour ce faire, les acteurs sont formés à partir des champs témoins où les démonstrations sont faites sur les bonnes pratiques de production pour une meilleure appropriation et reproduction. De plus, les recettes à base de ces cultures sont proposées pour une alimentation saine et équilibrée.

En raison du nombre réduit de centre de santé, l'on note la présence de quelques cases de santé sur le territoire communal. En effet, 2% des enquêtés font recours aux cases de santé contre 67% qui préfère se faire consulter au CMS d'Ahépé. Près de 25% de la population ont recours à l'une des 5 USP de la commune. Les populations parcourent parfois de longues distances (plus d'un kilomètre) pour accéder à l'un des centres de santé. 54% de ces ménages qui font recours à ces centres de santé s'estiment peu satisfaits des soins administrés. Ils évoquent entre autres, l'insuffisance de personnel qualifié, le manque d'accueil dans les centres de santé, l'insuffisance des équipements adaptés et le manque de médicaments.

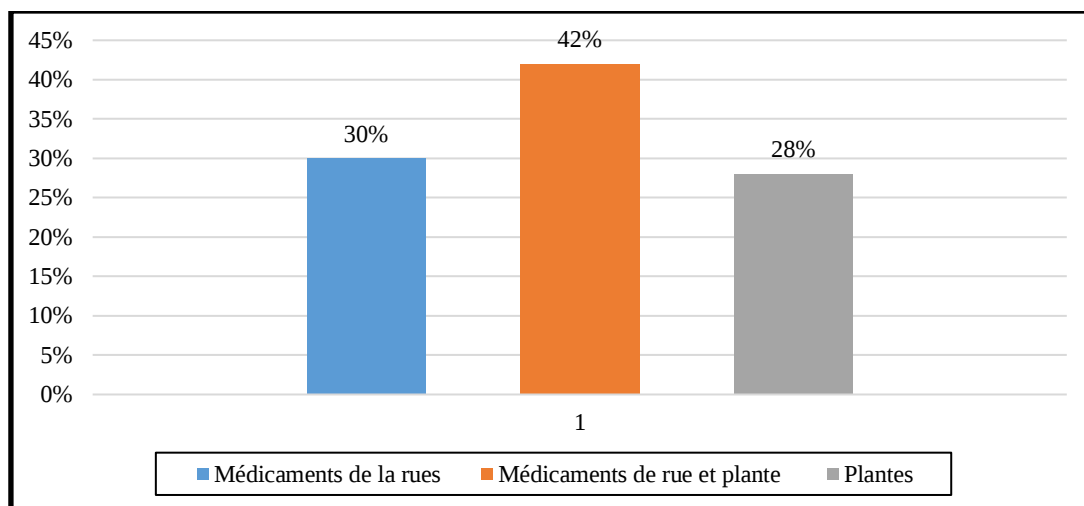
Graphique 1 : Répartition de la population selon les recours aux différents types de formations sanitaires



Source : Résultats du diagnostic 2021

Malgré l'existence des centres de santé, 89% de la population de la commune fait fréquemment recours à l'automédication. L'achat des médicaments de rue et l'utilisation des plantes sont les deux formes d'automédication pratiquées. En effet, 30% ont déclaré recourir uniquement aux médicaments de rues, et 28% aux plantes. Par contre 42% font à la fois recours aux plantes et aux médicaments de rues pour leur traitement.

Graphique 2 : Répartition de la population selon les types d'automédication



Source : Résultats du diagnostic 2021

L'enquête diagnostique révèle aussi l'absence de pharmacie dans la commune. L'on ne recense qu'un dépôt de pharmacie par canton, soit 3 pour toute la population de la commune.

➤ **Etat des ressources humaines**

Selon les statistiques de la Direction Préfectorale de la Santé de Yoto, un total de 23 agents intervient dans les 6 formations sanitaires de la commune, soit en moyenne 4 agents par formation. Aucune structure sanitaire de la commune ne dispose d'un médecin généraliste ni de spécialité.

Le personnel soignant est appuyé par les Agents de Santé Communautaire (ASC) qui sont formés à la vaccination, à la prévention du paludisme, à l'hygiène et à la prévention des Maladies Sexuellement Transmissibles (MST). Ils jouent un rôle déterminant lors des campagnes nationales, telles que les campagnes de vaccination, de distribution des moustiquaires et de traitement de masse.

Tableau 8 : Etat des ressources humaines des formations sanitaires publiques de la commune

Ressources humaines	Médecins généralistes	Médecins spécialistes	Infirmiers d'Etat	Infirmiers permanents	Sage-femme d'Etat	Accoucheuses Auxiliaire d'Etat	Accoucheuses permanentes	Assistant médical	Technicien supérieur de Laboratoire	Technicien d'hygiène (TSGS)
Effectif	0	0	04	05	03	02	06	01	01	01

Source : Direction préfectorale santé Yoto, 2021.

Les structures sanitaires de la Commune sont ainsi confrontées à plusieurs problèmes dont ceux de l'insuffisance de personnel qualifié (Médecin ; Sage-femme, Assistants médicaux, Infirmier d'Etat, Accoucheuses d'Etat, Technicien de laboratoire). Elles font aussi face une charge salariale du personnel qui n'est payée en majorité que par les Comités de Gestion (COGES) des centres.

➤ **Récapitulatif des problèmes selon les centres de santé**

FORMATIONS SANITAIRES	PROBLEMES
CMS AHEPE	✓ Insuffisance de personnels qualifié (Médecin ; Sage-femme, Assistants médicaux, Infirmier d'Etat, Accoucheuses d'Etat, Technicien de laboratoire) ✓ Absence de logement pour le responsable du CMS et la Sage-femme responsable de la maternité ✓ La charge salariale du personnel sur COGES reste élevée

	✓ Faible pouvoir d'achat MEG pour la prise en charge des malades ✓ Faible fréquentation de la formation sanitaire (Faible accessibilité financière de la population, prolifération des structures informelles)
USP TCHEKPO DEDEKPOE	✓ Insuffisance de personnels qualifié (Sage-femme, Infirmier Auxiliaire d'Etat, Technicien de laboratoire) ✓ La charge salariale du personnel sur COGES reste élevée ✓ Faible fréquentation de la formation sanitaire (Faible accessibilité financière de la population, prolifération des structures informelles) ✓ Faible plateau technique ✓ Infrastructure inadéquate ✓ Centre non clôturé
USP ESSE ZOGBEDJI NADJE	✓ Faible taux d'accessibilité géographique (57%) ✓ Faible fréquentation de la formation sanitaire (Faible accessibilité financière de la population, prolifération des structures informelles) ✓ Insuffisance de personnels qualifié (Infirmier Auxiliaire d'Etat) ✓ Absence de logement pour le personnel
USP TCHEKPO DEVE	✓ La charge salariale du personnel sur COGES reste élevée (tout le personnel sur budget COGES) ✓ Formation sanitaire non électrifiée ✓ Faible pouvoir d'achat MEG pour la prise en charge des malades ✓ Absence de logement pour le responsable de l'USP et l'accoucheuse ✓ Infrastructure insuffisant (Absence de paillote)
USP ZAFI	✓ Insuffisance de personnels qualifié (Infirmier Auxiliaire d'Etat, Accoucheuse d'Etat, technicien de labo) ✓ Faible fréquentation de la formation sanitaire ✓ Logements inadéquats ✓ La charge salariale du personnel sur COGES reste élevée (tout le personnel sur budget COGES)
USP Yotokopé	✓ Formation sanitaire non électrifiée ✓ Insuffisance de personnels qualifié (Accoucheuse d'Etat) ✓ La charge salariale du personnel sur COGES reste élevée

	✓ Faible fréquentation de la formation sanitaire (faible accessibilité géographique) ✓ Logement du personnel inadéquat
--	---

➤ **Besoin en matériel des différentes unités sanitaires de la commune**

FORMATIONS SANITAIRES	BESOINS
CMS AHEPE	Centrifugeuse, Microscope, Echographe, Lits et matelas, Boîtes de petite chirurgie, Autoscope, Tensiomètre, Aspirateur, Stérilisateur (autoclave), Ambulance, Poubelles, Appareil d'électro-biochimie
USP TCHEKPO DEDEKPOE	Centrifugeuse, Microscope, Lits et matelas, Boîtes de petite chirurgie, Autoscope, Tensiomètre, Aspirateur, Autoclave, Chariot, Table d'examen, Réfrigérateur, Poubelles, Lit d'accouchement
USP ESSE ZOGBEDJI NADJE	Lits et matelas Lit d'accouchement, Chariot, Boîtes de petite chirurgie, Autoscope, Tensiomètre, Aspirateur, Stérilisateur (autoclave), Spéculum
USP TCHEKPO DEVE	Lits et matelas, Lit d'accouchement, Chariot, Boîtes de petite chirurgie, Autoscope, Tensiomètre, Aspirateur, Stérilisateur (autoclave), Spéculum Matériel roulant (Moto)
USP ZAFI	Centrifugeuse, Lits et matelas, Boîtes de petite chirurgie, Autoscope, Tensiomètre, Aspirateur Autoclave, Chariot, Table d'examen, Réfrigérateur Poubelles, Matériel roulant (Moto), Balance, Lit d'accouchement
USP Yotokopé	Lits et matelas, Lit d'accouchement, Chariot, Boîtes de petite chirurgie, Autoscope, Tensiomètre, Aspirateur manuel, Spéculum, Balance

Source : Direction préfectorale de la santé, Yoto

La commune enregistre une fréquente pratique de prise de la drogue et autres stupéfiants par les jeunes dont certains finissent par développer une addiction aux stupéfiants. Cette pratique a des effets graves sur leur santé.

Ces problématiques de la santé de la population, se confirment avec les résultats de la priorisation des cibles de l'ODD3 « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». La priorisation des cibles en lien avec les réalités locales ressort des cibles à interventions urgentes et prioritaires sur les questions de santé de reproduction, d'élimination des décès liés aux accidents de circulation, aux diverses formes de pollution.

Tableau 9 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de la santé

Forces	Faiblesses
- Existence de la direction préfectorale pour la santé - Existence de six (6) formations sanitaires publiques - Existence du personnel qualifié dans cinq formations sanitaires - Personnel motivé pour le travail - Existence des comités de gestion (COGES) fonctionnel dans toutes les formations sanitaires - Offre de soins de santé curatifs, préventifs et promotionnels dans les six formations sanitaires - Existence des agents de santé communautaires pour les interventions à base communautaire - Missions humanitaires annuelles de certaines ONG nationales et internationales dans la commune (Lions Club, Terre d’Azur, Diaspora) - Existence d’une association de radiothérapeutes - Existence du Programme National d’Accompagnement de la Femme Enceinte (PNAFE)	- Insuffisance des formations sanitaires - Faible plateau technique des formations sanitaires - Insuffisance de personnel soignant qualifié - Prolifération de cabinets de consultation privés informels - Inexistence de pharmacie - Prolifération des points de vente informelle de médicaments - Automédication de la population - Infrastructures inadéquates ou insuffisants - Charge salariale du personnel sur COGES et élevée - Retard au recours aux soins préventifs et curatifs (CPN, accouchement) - Taux élevé de la consommation des stupéfiants / drogues
Opportunités	Menaces
- Appui de certains partenaires dans l’accompagnement de certaines formations sanitaires - Politique nationale de couverture sanitaire universelle - Existence des assurances publiques d’état : INAM, School Assur, Assurance FNFI, - Organisation des campagnes Nationales de vaccination et de traitement de masse contre les maladies tropicales négligées	- Pandémies et épidémies - Pollution de l’environnement par les usines et industries

Principales pistes d’action :

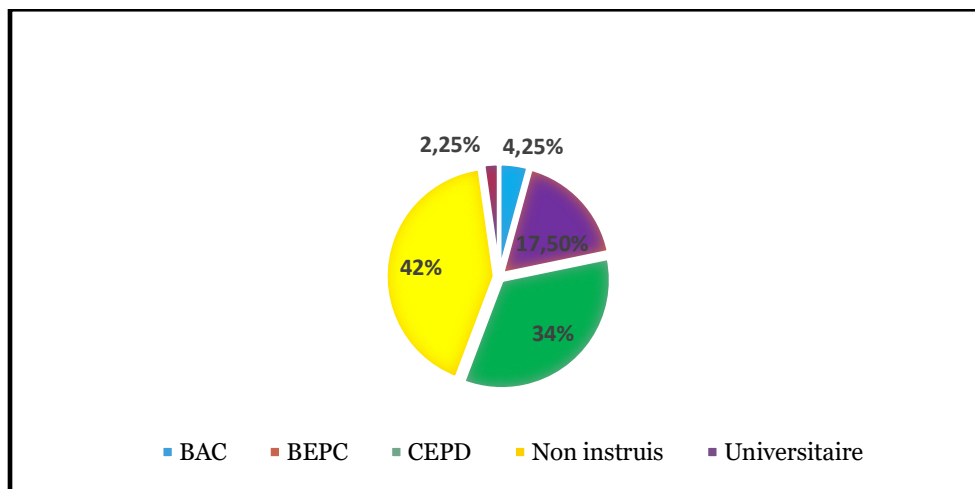
- Recruter du personnel qualifié pour renforcer les formations sanitaires
- Appuyer les formations sanitaires dans l’achat des Médicaments Essentiels Génériques (MEG)

- Rechercher des partenaires pour le financement des budgets de fonctionnement des formations sanitaires
- Equiper les formations sanitaires en matériels adéquats
- Organiser des consultations foraines et de prévention des maladies non transmissibles : diabète, HTA, Maladies mentales...
- Créer une mutuelle de santé pour la commune
- Mettre en place une association de la médecine traditionnelle dans la commune
- Promouvoir une pharmacie communautaire subventionnée par la mairie/PTF
- Doter la commune d'une ambulance
- Amener les radiothérapeutes à se mettre en association.

3.2. Education

L'éducation est un secteur essentiel pour le développement. Seulement, le niveau d'éducation de la population de la commune de Yoto 2 reste relativement bas. Selon les enquêtes, 42 % de la population est non instruis. Environ 18% ont un niveau primaire, et 22 % un niveau secondaire (collège, lycée). Seulement 2,25% ont atteint un niveau universitaire. Selon 48 % des enquêtés, il existe dans la commune des jeunes âgés de moins de 15 ans qui sont non scolarisés. Comme difficultés d'accès à l'éducation, les ménages évoquent le manque de moyens financiers et l'éloignement des écoles (accès physique). Certains élèves pour avoir accès à une école parcourent des distances supérieures à la normes nationale qui est 1,5 km en milieu rural.

Graphique 3 : Niveau d'instruction de la population



Source : Résultats du diagnostic 2021

Au niveau préscolaire, la Commune ne compte que 12 jardins d'enfants publics. Le tableau suivant présente la situation.

Tableau 10 : Répartition des jardins d'enfants dans la commune

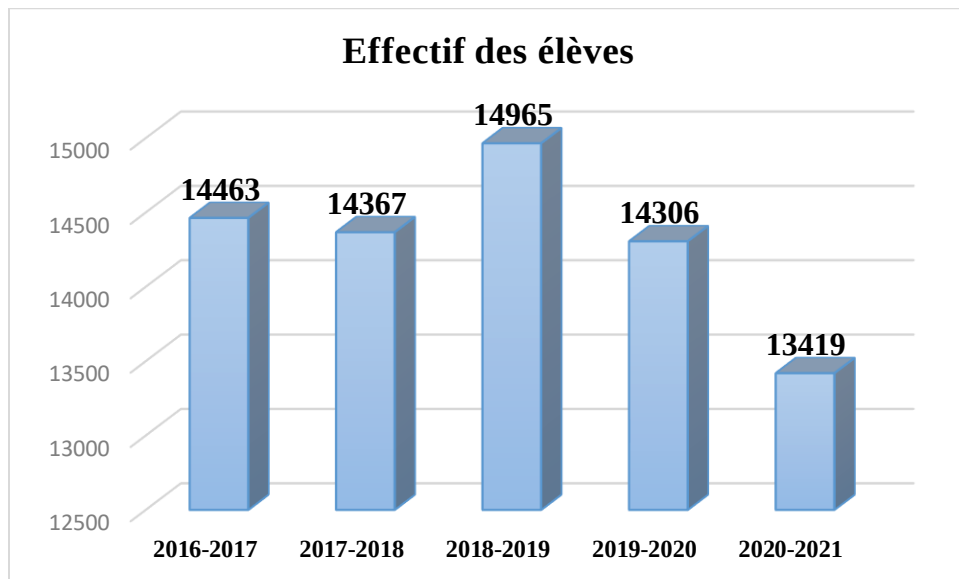
N°	Jardin d'Enfants	Effectifs des élèves			Nbre de sections
		G	F	T	
1	JEP ESSE-NADJE	18	8	26	1
2	JEP ZAFI	36	34	70	2
3	JEP TCHEKPO-DEDEKPOE N°5	16	26	42	2
4	JEP AHEPE-SEVA	25	24	49	3
5	JEP AHEPE KPOWLA 1	23	24	47	2
6	JEP AHEPE-APEDOME 1	46	35	81	3
7	JEP TCHEKPO-DEDEKPOE N°2	13	21	34	1
8	JEP TCHEKPO-DEDEKPOE N°1	29	31	60	2
9	JEP TCHEKPO-DEVE	30	32	62	2
10	JEP AHEPE AKPOSSO	12	13	25	1
11	JEP AHEPE-ASSIKO	17	23	40	2
12	JEP ESSE ZOGBEDJI	21	16	37	2
13	JEC LA PROVIDENCE D'AHEPE	46	49	95	2
TOTAL		332	336	668	25

Source : IEPP Yoto Ouest, 2021

Le niveau préscolaire est peu développé et limite l'accès de la petite enfance à l'école dans la Commune. Ceci est mis en exergue aussi par la priorisation des cibles de l'ODD4 ou la cible 4.2, relative à l'enseignement préscolaire de qualité est une cible urgente nécessitant des interventions immédiates.

La Commune de Yoto 2 dispose de 69 écoles primaires dont 54 publics, 13 de confessions religieuses, et 02 privées laïcs. L'effectif des élèves du primaire sur les cinq dernières années varient entre 13 et 14 mille élèves répartis dans les 69 écoles.

Graphique 4 : Evolution des effectifs au primaire au cours des 05 dernières années



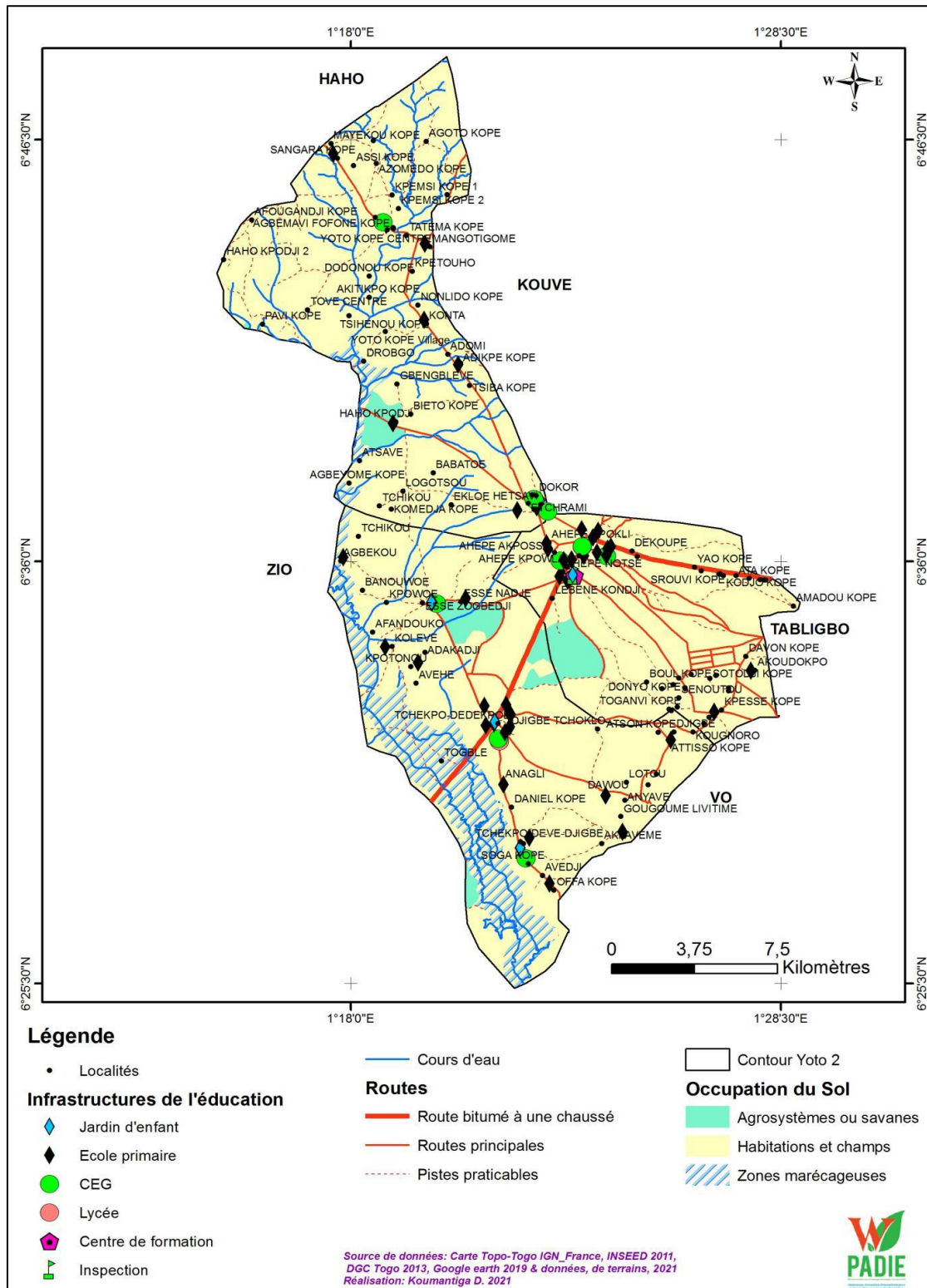
Source : IEPP Yoto Ouest, 2021

L'analyse de l'évolution des effectifs sur les cinq dernières années montre une augmentation continue sur la période 2016-2017 à 2018-2019 et une baisse continue de 2018-2019 à 2020-2021 avec un important écart de 887 élèves entre les deux dernières années scolaires. Pour encourager la scolarisation et surtout l'excellence, la mairie a, depuis son installation, octroie des prix d'excellence aux meilleurs élèves au CEPD, BEPC, BAC1.

Au niveau secondaire, la commune de Yoto 2 dispose de 6 collèges d'enseignement général (CEG) dont un privé, et de 3 lycées qui sont équitablement répartis dans les 3 cantons de la commune. Le lycée de Zafi était une initiative locale avant d'être reconnu tout récemment par l'Etat. Il sera donc pris en charge par l'Etat à partir de la rentrée 2021-2022.

La répartition spatiale des infrastructures scolaires de la commune se présente comme le montre la carte suivante :

Figure 3 : Répartition des infrastructures scolaires dans la commune



Ces écoles sont confrontées à plusieurs problèmes. Il s'agit des problèmes d'infrastructures, d'insuffisance de tables-bancs, d'absence de cantines scolaires, de latrines, de logement pour les enseignants et d'absence de clôture. En termes d'infrastructures, la commune est sous-équipée. Certaines écoles pour contenir l'effectif des élèves, ont construit des salles de classes avec des claies ou encore des appâtes avec des matériaux locaux.

Cette situation met les écoles de la commune en dessous du paquet minimum d'éléments devant permettre un apprentissage de qualité. Ce paquet minimum est composé de salles de classe accessibles, équipées en mobiliers, en matériels didactiques et manuels scolaires, une aire de jeu équipée, un point d'eau, des latrines et un bureau et un magasin.

Dans les écoles publiques, se pose le problème crucial d'enseignant fonctionnaire de l'Etat. Sur les 159 enseignants dénombrés pour le titre de l'année scolaire 2020-2021, près de 126 sont des enseignants volontaires (EV). Ces derniers sont pris en charge par les Comités de Gestion des Ecoles Primaires (COGEP) qui généralement disposent de peu de moyens. Ainsi les EV sont mal payés et par ricochet, peu engagés pour un enseignement de qualité.

Le ratio d'élèves par enseignant est estimé à 69 dans les écoles publiques contre 37 dans les écoles de confession catholique, et 14 dans les écoles privées laïcs.

L'alphabétisation est peu développée dans la commune. Toutefois, on note l'existence du centre de formation et d'alphabétisation féminine des sœurs de la providence à Ahépé qui assure l'éducation des adultes.

Toutes ces problématiques confirment le niveau de priorité (urgente et prioritaire) des cibles de l'ODD4 relatif à l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un même pied d'égalité.

Tableau 12 : Répartition des élèves suivant les ordres d'enseignement au niveau du primaire en 2020-2021

Ordre d'enseignement	Nombre d'établissements	Nombre de classe	Nombre d'élèves			Nombre d'enseignant	Ratio Elève/enseignement	Nombre d'EV
			Garçons	Filles	Total			
Public	54	285	5657	5187	10844	159	69	126
Catholique	09	41	805	697	1502	41	37	0
Protestant	04	23	522	430	952	23	42	0
Privée Laïc	02	09	64	57	121	09	14	0
Total	69	358	7048	6371	13419	232	-	126

Source : IEPP Yoto Ouest, 2021

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus qu'en terme de répartition par sexe durant l'année scolaire 2020-2021, il y a plus d'élèves garçons que d'élèves filles, avec un écart est de 9, 61%. Les ratio élève/enseignant sont élevés dans les écoles publiques en raison de l'effectif élevé des élèves suite à la gratuité des frais de scolarité adoptée par le gouvernement.

La commune dispose de trois (3) bibliothèques réparties dans les trois chefs-lieux de canton. Ces bibliothèques sont sous-équipées, vétustes et par conséquent peu fréquentées.

Tableau 13 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'éducation

Forces	Faiblesses
- Disponibilité d'établissements - Présence d'enseignants volontaires pour combler l'écart des enseignants permanents ou contractuels - Existence d'une inspection de l'enseignement préscolaire et primaire - Existence et bon fonctionnement des COGEP - Existence des APE - Existence d'un cadre de concertation communale de l'éducation	- Faible taux de scolarisation des jeunes - Baisse du niveau scolaire - Insuffisance de matériel didactique - Insuffisance de salles de classe - Insuffisance de prise en charge des EV - Mauvais états de certains établissements scolaires - Difficultés d'accès aux écoles faute de piste praticable - Absence de cantine scolaire - Démission de certains parents dans l'encadrement des élèves - Grossesses précoces - Insuffisance d'infrastructure et du personnel enseignant - Faible taux d'alphabétisation
Opportunités	Menaces
- Existence des projets d'appui au secteur - Existence de l'ENI à Tabligbo - Programme national d'alimentation scolaire (Cantines scolaires) ; - Programme national de couverture sociale médicale pour les élèves (School Assur)	- Epidémies et pandémies (COVID-19)

Principales pistes d'action :

- Construire des bâtiments scolaires dotés de tables-bancs ;
- Faire un plaidoyer pour le recrutement de Enseignants Volontaires à la fonction publique ;

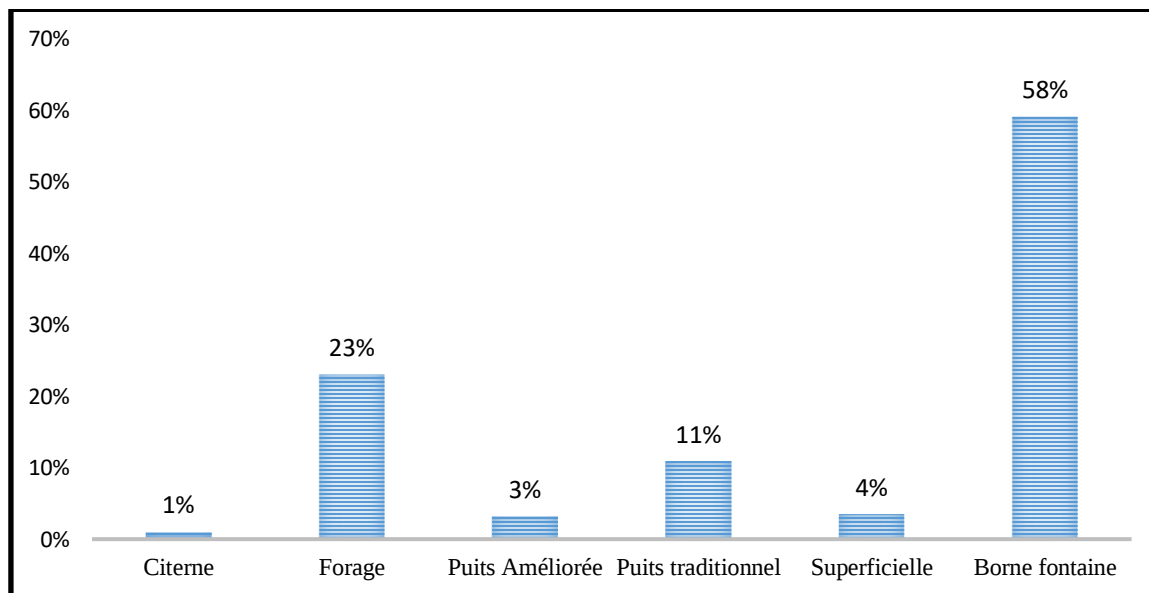
- Installer des cantines scolaires dans toutes les écoles ;
- Réhabiliter les bâtiments scolaires et y mettre de l'électricité ;
- Renforcer les capacités des membres des APE et COGEP ;
- Organiser des séances de sensibilisation à l'endroit des parents et élèves ;
- Etendre le réseau TdE dans les écoles urbaines et faire des forages dans des écoles rurales ;
- Construire les latrines, les logements pour les enseignants et clôtures pour les écoles ;
- Construire les bureaux de l'Inspection de Yoto Ouest, doté du matériel roulant (un véhicule tout terrain 4x4 et des motos DT pour les suivis sur le terrain).

3.3. Eau potable et assainissement

3.3.1. Eau potable

Malgré que l'eau soit l'un des services essentiels de base pour une population, la Commune de Yoto 2 fait face à plusieurs défis en termes d'accès et de disponibilité de l'eau potable. Selon les enquêtes de terrain, les bornes fontaines constituent la principale source d'approvisionnement en eau potable pour les populations.

Graphique 5 : Répartition de la population selon les modes d'approvisionnement en eau potable

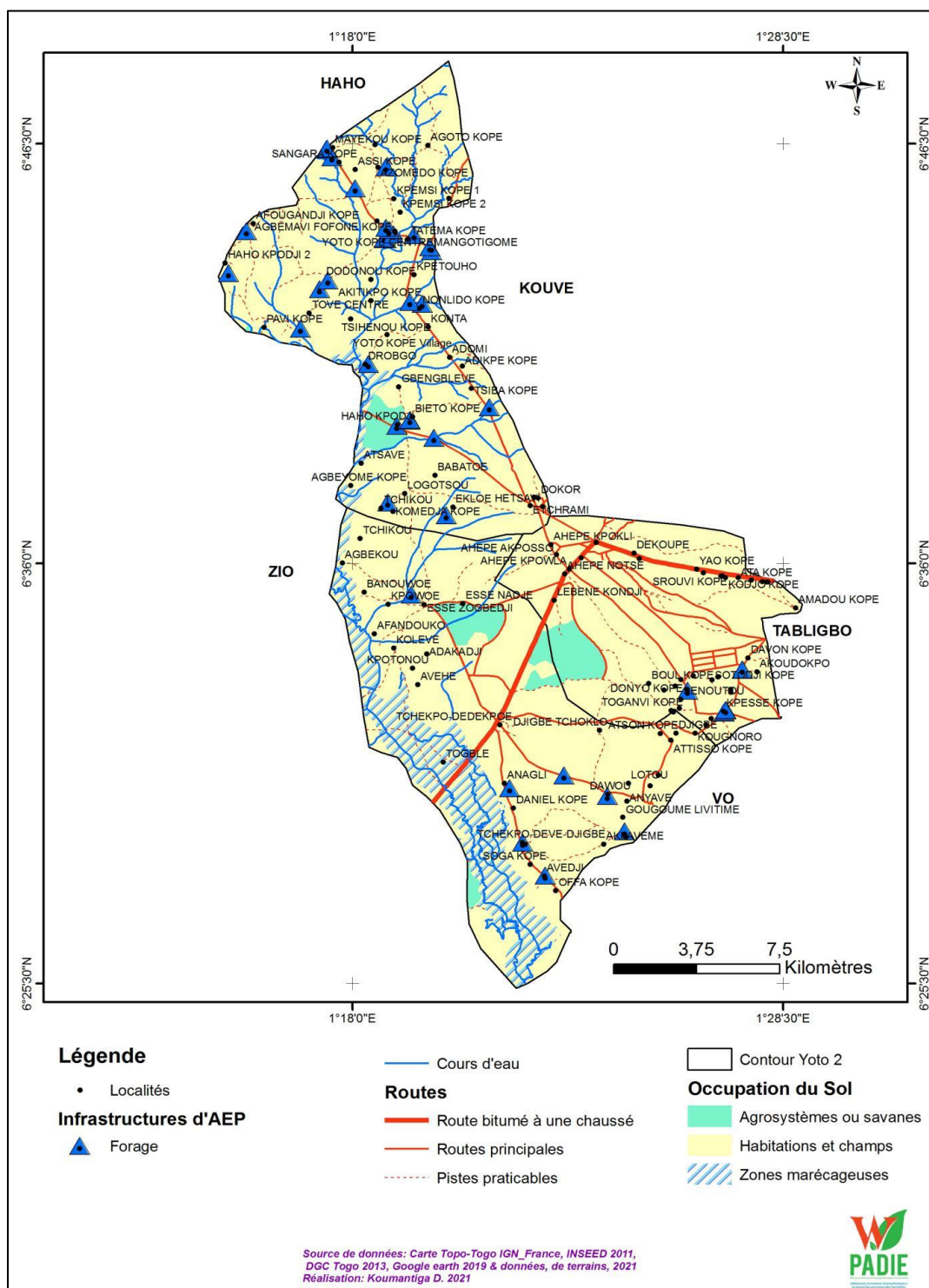


Source : Résultats du diagnostic 2021

Très peu de ménages disposent d'un branchement privé au réseau de la TdE. Les bornes fontaines et les forages constituent les principaux modes d'approvisionnement en eau des ménages, car selon l'enquête, 58% des ménages font recours aux bornes fontaines et 23% font recours aux forages.

La répartition des infrastructures de forage dans la commune se présente comme suit :

Figure 4 : Répartition des infrastructures d'eau potable dans la commune



L'eau de puits, des citernes et celle recueillies dans les rivières sont de qualité douteuse. Ainsi, ces sources ne peuvent être comptabilisées comme des ouvrages fournissant de l'eau potable.

La desserte en eau potable dans la commune varie suivant les cantons. Le canton le plus desservi par la TdE est celui d'Ahépé. Dans certains villages comme Dokor, l'on ne recense qu'une seule borne fontaine pour toute la population. Cette faible desserte est souvent source de conflits. Environ 49% des ménages enquêtés révèlent la récurrence des conflits autour des points d'eau aux heures d'affluence. C'est l'exemple de Tchekpo-Anagali où la population ne se partage que deux (2) forages.

En termes d'accessibilité, 45% de ménages enquêtés parcourent entre 200 et 500 m pour rallier un point d'eau. Environ 43% des ménages parcourent une distance inférieure à 200m pour une corvée d'eau et 12% sont contraints de faire un trajet de plus de 500 mètres avant d'accéder à une source d'eau. L'eau potable est vendue à la population. Selon les enquêtes près de 74% des ménages qui ont accès à l'eau potable, l'achète. Pour avoir 25 litres d'eau potable à la borne fontaine, les populations déboursent entre 10 et 75 FCFA selon les quartiers ou villages de la commune. Les ménages ayant l'eau de forage ou un branchement de la TdE en privé sont estimés à 6%.

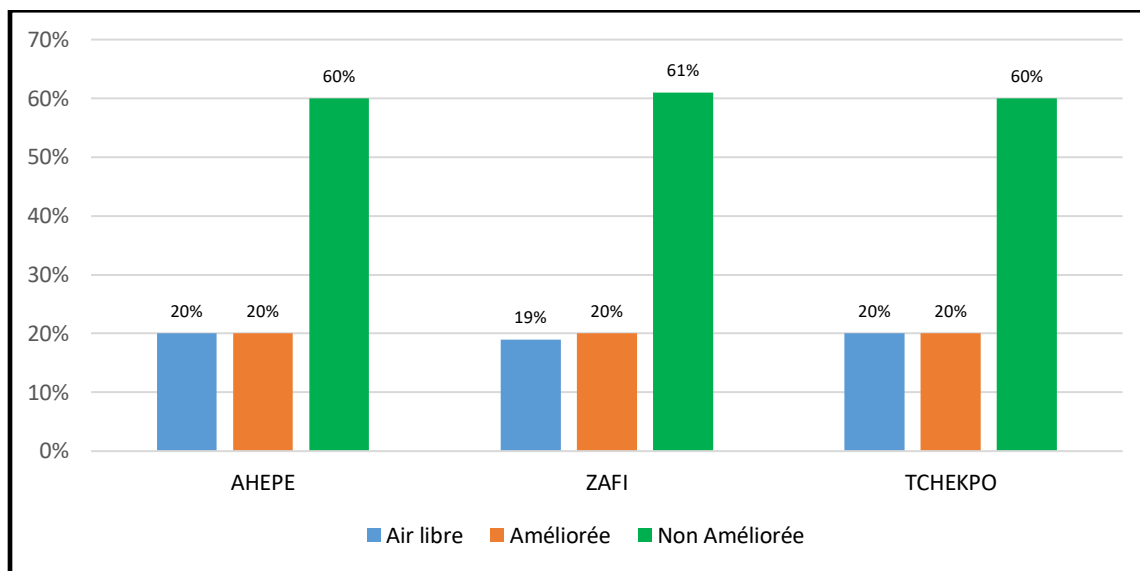
L'accès et la disponibilité de l'eau potable reste l'un des problèmes de la population de la Commune. En effet, près de 75% des enquêtés s'estiment non satisfaits de leur besoin essentiel en eau potable. Ces derniers évoquent principalement l'éloignement des bornes fontaines des ménages, la mauvaise qualité de l'eau, le coût élevé de l'eau, l'interruption répétitives de la fourniture d'eau dans certains quartiers surtout en saison sèche, et l'absence de borne fontaine ou de pompe. Ceci démontre pourquoi les cibles de l'ODD6, relatif à l'accès de tous de l'eau potable à un coût abordable, sont des cibles d'intervention prioritaire.

3.3.2. Assainissement

Les enquêtes révèlent la persistance de la pratique de défécation à l'air libre dans la commune. Cette situation se justifie, entre autres, par le fait que plus de la moitié des ménages, soit 61%, ne disposent pas de latrines. Dans les ménages où elles existent, ces latrines ne sont pas améliorées, ni hygiéniques, et sont dans un état de délabrement. Selon les enquêtes, 91% de ces latrines ne sont pas équipées de dispositif de lavage de main. Plus de la moitié des enquêtés (51%) ne font pas usage de ces latrines. Ils préfèrent déféquer à l'air libre. Ces derniers évoquent le manque de propreté dans les latrines, des raisons culturelles, ou encore n'en sont pas habitués. En termes de satisfaction, il est estimé à 75% le nombre de ménages non satisfait de l'endroit où ils défèquent.

Sur les lieux publics, on note une absence de latrines sauf au marché d'Ahépé et de Zafi. Il en est de même dans la quasi-totalité des écoles de la commune. L'EPP Centrale d'Ahépé en est une illustration parfaite. S'agissant de l'accès aux douches, le défi reste entier. De fait, selon les enquêtes, plus de 60% des douches des ménages sont non améliorées. Une frange de la population (18%) se douche encore à l'air libre.

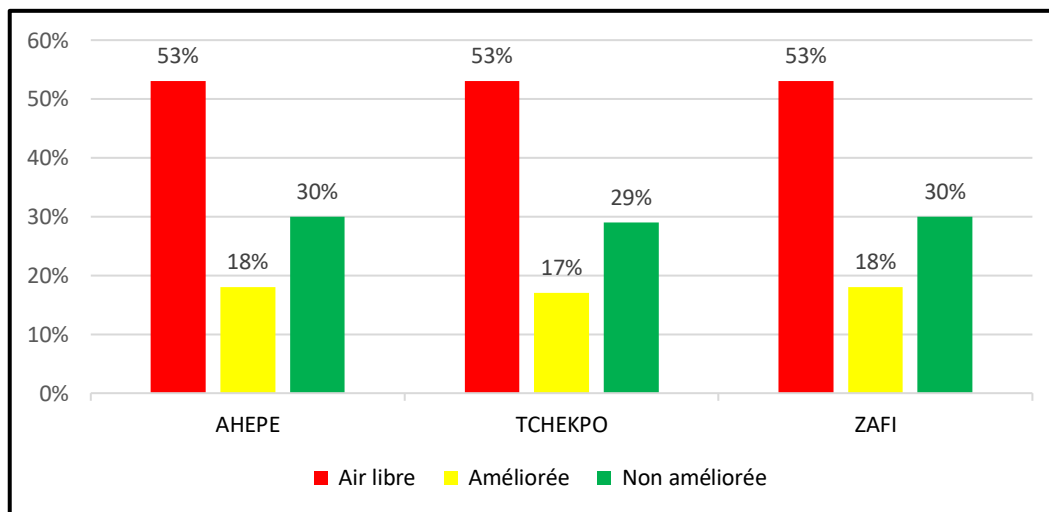
Graphique 6 : Qualité des douches selon les cantons



Source : Résultats du diagnostic 2021

L'état déplorable des latrines et des douches, couplé à la pratique de la défécation à l'air libre très répandu, rendent malsain le cadre de vie dans la commune. Près de 48% des ménages déclarent être dérangés par les odeurs des douches et 64% par les odeurs des latrines.

Graphique 7 : Qualité des latrines selon les cantons



Source : Résultats du diagnostic 2021

La Commune de Yoto 2 souffre aussi d'un manque d'infrastructures d'assainissement. Elle ne dispose pas de système de canalisation intégré pour le drainage des eaux de pluies.

Les caniveaux installés le long de l'unique voie goudronnée qui traverse la Commune dans les cantons d'Ahépé et de Tchékpo sont mal conçus à certains endroits et non couverts. Au sein des ménages, l'on note une absence de système d'assainissement ou de mécanisme d'évacuation des eaux usées et des excréta. Ainsi, l'eau de douche est soit évacuée dans des fosses inadaptées ou dans la nature.

La situation générale dans le domaine de l'assainissement est confirmée par l'ODD6, relatif à l'accès de tous à l'assainissement avec des cibles d'interventions urgentes ou prioritaires, indiquant qu'il faut des actions imminentes.

3.3.3. Gestion des déchets solides ménagers

Selon les enquêtes, les déchets sont gérés par les ménages eux-mêmes et de façon non appropriée. Plus de 75% des ménages enquêtés ne disposent pas de poubelles. 45% des ménages enquêtés déversent leurs déchets dans la nature, et 16% dans des trous. Seulement quelques ménages utilisent les déchets comme compost dans leurs activités agricoles. La commune ne possède non plus d'ouvrage public de collecte des déchets solides. L'on note l'absence de poubelles publiques et de décharges finale construite ou créé par la mairie. La majorité de la population jetant les ordures ménagères sur des sites non appropriés, l'on note aussi l'absence des structures de pré-collectes de déchets et donc d'une filière de gestion des ordures ménagères.

Ainsi, le manque d'infrastructures d'assainissement, a induit la prolifération des dépotoirs sauvages près des ménages, la pratique de la défécation à l'air libre, le rejet dans la nature des eaux usées, la prolifération des sachets plastiques, et la dégradation de l'environnement constituant des risques sanitaires.

Tableau 14 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du secteur eau et assainissement

Forces	Faiblesses
- Existence d'un minimum de forages et bornes fontaines - Existence de quelques équipements sanitaires dans les cantons - Existence de la direction préfectorale de la santé - Existence de la direction préfectorale de l'environnement - Existence de cours d'eau exploitables	- Mauvaise qualité de l'eau et insuffisance d'équipement d'accès à l'eau potable - Absence de réseau d'assainissement pluviale - Insuffisance des équipements adéquats de gestion des eaux usées domestiques et excréta - Absence de système adéquat de gestion des déchets solides ménagers - Difficulté d'accès aux ressources en eau - Insuffisance de latrines familiales et publiques - Persistance de la défécation à l'air libre

	- Prolifération des dépotoirs sauvages
Opportunités	Menaces
- Existence d'un centre d'exploitation d'eau de la TdE	- Pauvreté
-	-

Principales pistes d'action :

- Etendre le réseau d'adduction d'eau potable ;
- Informer la population sur les services offerts par la TdE ;
- Sensibiliser la population sur l'utilisation des latrines (communication pour le changement de comportement) ;
- Faire la promotion des branchements privées ;
- Construire des forages à Davou, Djigbé, Yotocopé ;
- Doter la commune de dépotoirs aménagés ;
- Construire des latrines publiques et familiales pour éradiquer la défécation à l'air libre ;
- Sensibiliser la population pour une bonne gestion des déchets ;
- Mettre un système d'assainissement à Ahépé et à Tchékpo.

3.4. Action sociale, genre et équité

3.4.1. Aperçu sur le genre et équité dans la commune

Nombre d'actions sont menées dans la Commune de Yoto 2 pour la promotion ou la prise en compte du genre. Elles sont portées par les services déconcentrés de l'Etat, les OSC, les partenaires techniques et financiers et le secteur privé. La prise en compte du genre et de l'équité s'apprécie à différents niveaux à savoir :

- L'accès des femmes aux postes de décision
- Les violences basées sur le genre
- L'accès des femmes aux moyens de production et aux ressources économiques
- L'accès à une identité

3.4.1.1. Accès des femmes aux postes de décision

La situation de la femme n'est pas vraiment reluisante dans la commune de Yoto 2. Tout comme la situation au plan national, la prise en compte du genre notamment de l'égalité des sexes, quoique conçue comme prioritaire pour l'atteinte des objectifs de développement durable, n'a pas connu des grandes avancées dans la Commune. Malgré sa place dans la société et ses valeurs, la femme est moins valorisée. Le constat illustratif est celui de la faible représentativité des femmes dans le conseil municipal de la commune et aussi dans l'effectif des agents de la mairie. Le constat est le même au niveau des comités villageois de développement.

3.4.1.2. Violences basées sur le genre

Sur le plan social, on note la persistance de certaines pratiques dévalorisantes ou dégradantes à l'égard des femmes et des filles. On peut citer les mariages précoces, les harcèlements sexuels et psychologiques, et les violences conjugales de tout genre. Les femmes et surtout les filles sont victimes de viol, d'abus sexuels et quelquefois, d'enlèvement et de séquestration. Cependant, les dénonciations sont très faibles à causes de la peur des représailles ou des sanctions de la loi sur les auteurs, qui ne sont autres que des parents, des membres de famille ou des proches des victimes. Les principales actions menées pour enrayer les violences à l'endroit des femmes et des filles sont la prévention du phénomène et la prise en charge des victimes. A cet effet, il existe au sein de la commune, un bureau de l'action sociale dont les activités majeures sont des sensibilisations ciblées sur le terrain, des sensibilisations médiatiques, des conseils, l'appui à la conciliation et au changement de comportements, le suivi et le référencement des victimes de violences vers les services adaptés (santé, justice, gendarmerie, action sociale...) avec l'appui de la direction préfectorale de l'action sociale. Cependant, un seul bureau de l'action sociale pour la commune est nettement en dessous des attentes.

3.4.1.3. Accès des femmes aux moyens de production et aux ressources économiques

Dans la commune, l'accès des femmes aux moyens de production est faible. En effet, les femmes n'ont pas droit à la terre, même si la législation le permet. On note donc une réticence à donner la terre comme héritage à la femme. Cependant, on note des sensibilisations à l'endroit des autorités traditionnelles et administratives (Préfet, chefs cantons et chefs village) sur le droit des femmes à l'héritage ainsi que des sensibilisations des femmes sur leurs droits par l'ONG GF2D et Wildaf-Togo dans la commune.

Des initiatives d'acteurs divers permettent d'améliorer l'accès des femmes aux ressources économiques. On peut citer par exemple des accompagnements qui leur sont faits pour la mise en place des groupements d'épargne. Le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) constitue également l'une des stratégies qui favorisent l'accès aux ressources économiques des femmes.

Ainsi, la priorisation des cibles de l'ODD 5 : « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » relève des cibles d'interventions urgentes et prioritaires.

3.4.1.4. Accès à une identité

Sur le plan de l'accès à une identité, on note que les déclarations sont de plus en plus effectives. Le rapprochement du service d'état civil est en cours dans la commune. A ce jour, les villages, Tchekpo, Zafi, Yoto kopé, Tchekpo Dévé, Tchekpo Anagali, Esse Zogbedji disposent d'un centre d'état civil. La mairie, depuis 2019, a initié des campagnes foraines de délivrance de jugements supplétifs servant d'acte de naissance pour les élèves. Pour cette année 2021, les campagnes

foraines ont permis à 759 élèves de disposer d'un jugement supplétif. Cependant, le besoin est encore très élevé. En effet, le nombre d'enfants ne disposant pas d'acte de naissance reste élevé.

Aussi, faut-il préciser que certains parents ne retirent pas les actes de naissance des enfants après déclaration et le nombre d'enfants sans acte de naissance est encore élevé dans la commune.

3.4.2. Inclusion et filets sociaux

A l'instar des communes du Togo, l'inclusion des couches vulnérables dans les actions de développement, reste un défi majeur dans la Commune de Yoto 2. Dans cette optique, il existe des initiatives au niveau local portées par des institutions publiques et la société civile, à l'endroit des couches vulnérables telles les personnes handicapées, les femmes, les enfants et les jeunes. Ces institutions développent des programmes qui visent généralement à promouvoir l'inclusion et l'accès aux services de base (santé, éducation, etc.), à l'emploi et aux revenus et à assurer un minimum de ressources aux plus pauvres afin d'éviter l'indigence. Au rang de ces institutions, on peut citer la direction préfectorale de l'action sociale en matière de santé et d'alimentation des personnes démunies, l'inspection de l'enseignement préscolaire et primaire à travers le projet PERI pour rendre accessibles les établissements scolaires aux personnes handicapées, l'ONG ANGE qui soutient les enfants démunis, Plan international pour l'éducation inclusive, l'Agence Nationale de Développement à la Base (ANADEB) par ses différents projets de soutien aux personnes vulnérables, l'ONG CAPED qui accompagne quelques groupements agricoles composée en majorité des femmes et organise des sessions de formation aux métiers agricoles à l'endroit des jeunes, etc.

Pour ce qui concerne les « filets sociaux » qui sont des programmes de transferts non contributifs axés d'une manière ou d'une autre sur les populations pauvres ou vulnérables, plusieurs actions ont été menées dans la Commune par différents acteurs dont principalement l'ANADEB. Il s'agit par exemple du projet Travaux de Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO) pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ; du projet de cantines scolaires ; des transferts monétaires, du projet de Filets Sociaux et Services de Base (FSB) dont l'objectif est d'assurer aux ménages et communautés pauvres, un meilleur accès aux infrastructures socioéconomiques de base et du projet d'Opportunités d'Emploi pour les Jeunes Vulnérables (EJV) qui vise à fournir des opportunités de génération de revenus aux jeunes pauvres et vulnérables ciblés par des renforcement de capacités et des subventions.

Tableau 15 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'action sociale, genre et équité

Forces	Faiblesses
- Existence d'un bureau de l'action sociale à Ahépé - Existence de l'Agence Nationale de Développement à la Base (ANADEB) avec ses différents projets - Existence de programmes de la finance inclusive - Dynamisme des femmes - Existence des groupements de femmes - Existence de femmes leaders - Existence de deux OSC potentielles : ONG ANGE dans le domaine de la santé et des enfants et l'ONG CAPED pour la formation et l'emploi des jeunes	- Marginalisation des femmes - Faible représentation des femmes dans les sphères de prise de décision - Insuffisance d'encadrement des jeunes - Déscolarisation des filles - Faible couverture de school Assur - Faible opérationnalisation des fonds d'indigence dans les formations sanitaires - Faible dénonciation des violences basées sur le genre - Faible couverture des cantines scolaires - Insuffisance des centres sociaux et centre d'écoute - Faible accès des femmes aux ressources économiques - Méconnaissance des femmes de l'importance des actes de naissance - Taux élevé des femmes analphabètes dans la commune
Opportunités	Menaces
- Existence de la politique nationale de la protection sociale - Existence des partenaires techniques et financiers (UNICEF, PLAN TOGO, Humanité et Inclusion, PNUD, OIF, ...)	-

Principales pistes d'action :

- Sensibiliser les populations pour la promotion des droits des femmes et des filles et des enfants
- Promouvoir l'autonomisation économique des femmes.
- Construire des centres d'écoute
- Mettre en place et promouvoir des centres d'alphabétisation

- Faire un plaidoyer pour le renforcement de la couverture de la commune par les projets d'inclusion et des filets sociaux
- Promouvoir l'éducation sexuelle chez les jeunes.

III- PÔLE DES SECTEURS ECONOMIQUES

4.1. Structuration de l'économie locale

L'économie de la commune de Yoto 2 est caractérisée par une faible diversité d'activités économiques et une forte corrélation avec les communes environnantes et lointaines (Lomé surtout). Les activités relevées lors du diagnostic sont : l'agriculture, le commerce et l'artisanat. Ces activités sont peu soutenues par les services financiers, qui d'ailleurs sont peu diversifiés dans la commune. Le secteur économique de la commune est composé de l'informel et du formel.

4.1.1. Secteur formel

L'emploi formel constitue une infime partie de l'ensemble des emplois dans la commune. Il est essentiellement constitué des services publics, parapublics et quelques privés. Les services publics sont les écoles publiques, la mairie, le commissariat de police, les centres de santé de l'Etat et l'Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) Yoto-Ouest. Les services para publics se résument à la Société des Postes.

Les services privés sont constitués d'une part des agences des institutions de microfinance, la FUCEC, Akwaaba et de UMECTO et d'autre part des ONGs ANGE et CAPED.

4.1.2. Emploi informel

Est considérée comme informel, l'activité dont les acteurs ne sont pas recensés dans les structures administratives modernes. Il peut s'agir des artisans, commerçants, producteurs, prestataires de service de tout genre et l'emploi agricole.

L'agriculture demeure la principale source d'activités et de revenus de la population de la commune. Elle occupe la majorité de la population active. L'ensemble des travailleurs du milieu rural et particulièrement les agriculteurs dont l'activité n'est pas rémunérée par un salaire se retrouvent dans cette catégorie professionnelle. On peut citer les chefs d'exploitation, la main d'œuvre familiale et les aides familiales.

4.1.3. Emploi des jeunes

La problématique de l'emploi des jeunes est une préoccupation pour les différents acteurs de la commune. En effet, la population de la commune est à environ 25% composée de jeunes. Ces derniers enregistrent un taux élevé de chômage. Les secteurs secondaire et tertiaire de la commune sont peu développés offrent peu de possibilités d'emploi aux jeunes. Toutefois, ils peuvent aborder les activités de commerce et de transport. Le secteur primaire est le potentiel pourvoyeur d'emploi pour les jeunes à travers l'agriculture et la transformation des produits agricoles. Dans ce sens, l'ONG CAPED forme certains jeunes aux métiers agricoles et les accompagne pour leur insertion professionnelle. Mais il faut noter que la majorité des jeunes se désintéressent de plus en plus des activités agricoles et se retrouvent sans emploi ou en sous-emploi. Certains de ces jeunes sont enrôlés par l'ANADEB d'une part dans les activités de volontariat de courte durée et d'autre part pour la formation en techniques d'élaboration des plans d'affaires pour la promotion de leurs projets. D'autres jeunes s'adonnent à la conduite de taxi-moto.

Tableau 16 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'emploi des jeunes

Forces	Faiblesses
• Renforcement des capacités des jeunes par ANADEB et l'ONG CAPED	• Manque de crédits agricoles adaptés pouvant faciliter le financement des jeunes formés dans leur projet. • Accaparement des terres cultivables de plus en plus important
Opportunités	Menaces
• Présence des usines dans la préfecture • Existence des mécanismes de financement des jeunes par l'Etat : PAIEJ SP, FAIEJ, PNPER.... • Volonté d'accompagnement de l'Etat au secteur de transformation agroalimentaire et agroindustrielle à travers l'axe stratégique 2 du PND • Existence de marchés pour les produits bio notamment les poulets traditionnels améliorés, l'ananas et d'autres denrées de consommation. • Existence de débouchés pour les produits dérivés de palmier à huile (huile	• Terres cultivables menacées par des exploitations minières. • Les feux de brousse détruisent le couvert végétal y compris les cultures •

rouge, huile de palmiste, coques de palmiste, liqueur sodabi) de plus en plus croissant et constitue une grande source d'économie. Existence d'une politique nationale et de PTF favorables pour la formation des jeunes.	
--	--

Principales pistes d'action :

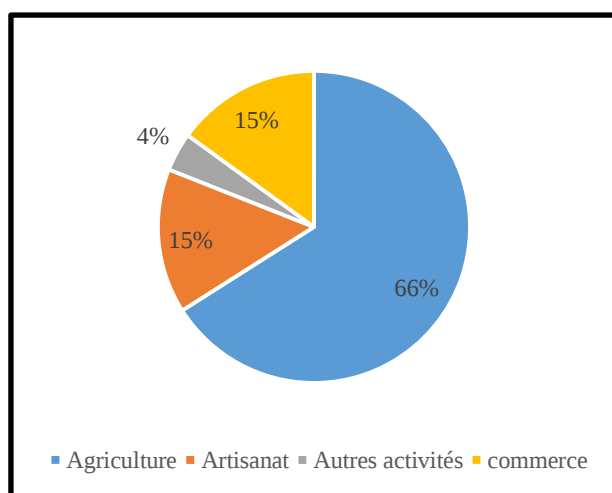
- Faire une étude pour l'identification des métiers porteurs dans la commune ;
- Renforcer les capacités des jeunes dans les métiers porteurs dans la commune ;
- Négocier des financements pour la mise en place d'un fonds d'appui aux initiatives des jeunes ;
- Mettre en place un mécanisme d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes.

4.2. Principaux secteurs de l'économie locale

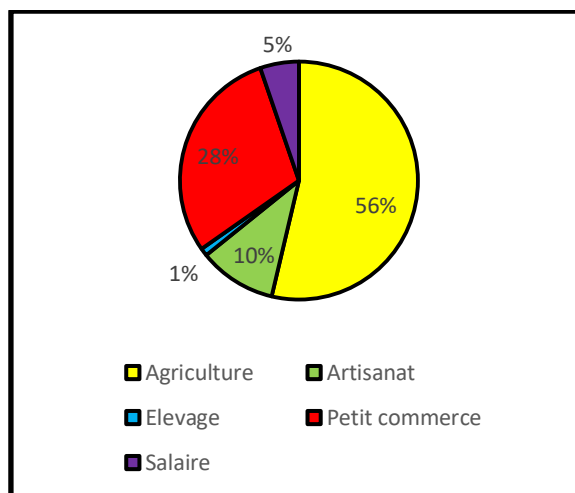
4.2.1. Agriculture et élevage

L'agriculture constitue un maillon essentiel de l'économie de la commune de Yoto 2. Le secteur occupe environ 66% de la population et reste la principale source de revenu des ménages (51%).

Graphique 8 : Part de l'agriculture dans l'économie locale



Graphique 9 : Répartition des sources de revenu de la population



Source : Enquêtes de terrain

L'agriculture est de type familial. Les cultures développées sont le maïs, l'igname, le soja, patate douce, du riz, niébé, taro, l'ananas, la canne à sucre, le sorgho, la banane, l'arachide, le manioc et le palmier à huile. Le maraichage est également pratiqué le long des cours d'eau, Yoto et Haho et dans les bas-fonds. Les principaux produits maraichers sont les légumes, la tomate, le piment, le gombo, l'aubergine, etc.

L'agriculture pratiquée dans la commune reste rudimentaire caractérisée par l'utilisation de la houe, du coupe-coupe, avec une très faible mécanisation. L'on note l'utilisation d'intrants chimiques par certains agriculteurs avec des conséquences sur l'environnement et la santé. Toutefois, le secteur est très vulnérable à la variabilité climatique. Les rendements d'une année à l'autre sont soumis aux aléas climatiques. Dans ce contexte, les populations sont exposées aux risques de famines. L'association de l'élevage à l'agriculture reste aussi très faible.

L'importance de l'agriculture dans le revenu des ménages, et dans l'économie de la commune appelle à des actions de développement du secteur. La spéculation peut se faire autour des filières porteuses comme le soja, le riz et l'élevage des volailles.

L'élevage est encore traditionnel dans la Commune. Il s'agit particulièrement de l'élevage de la volaille, notamment du poulet local auquel on associe le petit bétail (chèvres, moutons, porcs, etc.). Malgré la faible production due à l'exposition de ces animaux à la divagation, au vol et aux maladies, l'élevage contribue à l'économie locale et au bien-être de la population.

Le secteur est animé par des groupements et coopératives de femmes, d'hommes ou mixtes.

Tableau 17 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'agriculture et de l'élevage

Forces	Faiblesses
- Forte pratique de l'agriculture - Pluviométrie acceptable - Disponibilité relative des terres agricoles - Une annexe d'un cabinet vétérinaire installée dans la commune - Appui-accompagnement de l'ICAT - Existence des auxiliaires villageois d'élevage - Existence du centre CAPED dans l'appui accompagnement des groupements agricoles et dans la formation agricole et rurale - Existence d'une direction préfectorale de l'agriculture	- Agriculture peu diversifiée - Agriculture rudimentaire - Pauvreté des sols entraînant une baisse de la productivité agricole - Faible maîtrise de l'eau - Insuffisance d'accompagnement par les structures techniques - Dégradation des terres - Emiettements des parcelles agricoles - Désintéressement des jeunes à l'agriculture - Insuffisance de main d'œuvre - Vente des terres agricoles - Utilisation abusive des produits chimiques

- Existence des groupements des agriculteurs et d'éleveurs - Terres propices à la culture de l'ananas et du palmier à huile - Existence de cours d'eau pour l'irrigation et le maraichage - Existence des sociétés coopératives/ groupements dans presque tous les cantons - Existence d'un magasin de stockage à Ahépé - Appui du programme ProSecAl de la Giz pour la promotion des cultures à forte valeur nutritionnelle	- Conflits entre éleveurs et agriculteurs (transhumance) - Insuffisance de centre de formation agricole - Insuffisance de magasins de stockage et de conservation - Absence de structure de financement et de crédit adapté - Transhumance non contrôlée - Feux de brousse
Opportunités	Menaces
- Existence de projets et programmes agricoles (création de ZAAP par le MAEDR) - Existence du MIFA - Disponibilité des partenaires techniques et financiers à accompagner le secteur	- Changement climatique - Irrégularité des pluies

Principales pistes d'action :

- Développer l'agriculture irriguée ;
- Mécaniser les pratiques agricoles ;
- Renforcer les capacités du centre de formation agricole existant et créer d'autres centres ;
- Organiser des formations sur les nouvelles techniques et pratiques agricoles et la fabrication d'engrais naturels tels que le compostage, la valorisation des déchets organiques ;
- Vulgariser les semences améliorées à cycle court ;
- Sensibiliser les populations sur les méfaits de l'utilisation des intrants chimiques ;
- Encourager l'agroforesterie et les pratiques agroécologiques ;
- Renforcer les capacités des paysans sur les techniques de production du palmier à huile ;
- Créer une ZAAP par canton ;
- Promouvoir la transformation des produits agricoles ;
- Organiser et redynamiser les sociétés coopératives dans la commune.

4.2.2. Commerce

Le commerce constitue également une activité économique de plus de 15% de la population de la commune de Yoto 2. L'activité commerciale est dominée par la vente des produits agricoles.

En termes d'équipements marchands, la commune dispose des marchés locaux dont 4 grands marchés (Tchékpo, Ahépé, Zafi et Yotokopé) qui s'animent dans les 3 cantons de la commune.

Les marchés de la commune sont alimentés par des produits agricoles, notamment la tomate, gombo, piment rouge, banane plantain, huile et noix de palme, pots, manioc, maïs, sorgho, igname, haricot, volaille, légumes ainsi que de produits manufacturés, tissus, vêtements, et chaussures. On note aussi le commerce du bois d'œuvre qui prend de l'ampleur.

La stratégie des commerçantes, surtout de Lomé, d'aller acheter les produits auprès des producteurs dans les villages fait baisser l'affluence et l'animation des marchés.

Les marchés manquent d'infrastructures modernes. Les efforts de la Commune de construire des hangars modernes notamment dans le marché d'Ahépé restent insuffisants. L'on note aussi l'absence de gare routière aménagée. Ces marchés sont dominés par des hangars construits à base de paille.

Le faible développement du commerce est lié au mauvais état des pistes rurales, au faible accès au crédit et au faible accès aux débouchés.

Tableau 18 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du commerce

Forces	Faiblesses
- Existence des marchés cantonaux - Existences des produits agricoles - Forte fréquentation des marchés par les femmes commerçantes venues d'ailleurs - Forte production agricole au niveau local pour le commerce - Existence des institutions financières (FUCEC, UMECTO, CECI et AKWABA)	- Absence de marché dans les petits villages - Manque d'infrastructures pour le stockage des produits agricoles - Manque d'infrastructure moderne (hangars et magasins) dans les marchés - Insuffisance des transports inter-villages - Mauvais état des pistes qui lient les marchés - Faible pouvoir d'achat de la majorité de la population -
Opportunités	Menaces
- Existence des projets d'appui aux AGR - Proximité avec le chef-lieu de la région maritime -	- Risque d'incendie dans les marchés

Principales pistes d'action :

- Augmenter le nombre de hangars et de magasins de stockage dans les marchés
- Doter les marchés de latrines
- Aménager des pistes rurales
- Promouvoir les produits locaux

4.2.3. Artisanat

L'artisanat est plus ou moins développé dans la Commune de Yoto 2. Le secteur emploie environ 15% de la population. Il s'agit de la menuiserie, la maçonnerie, la couture, la coiffure, le tissage de pagne traditionnel et batik, la mécanique à deux roues et les activités de vulcanisation. L'on recense aussi des activités de petite transformation notamment des unités de transformation de noix de palme en huile rouge et du vin de palme en sodabi, la petite restauration et l'agroalimentaire. La commune ne dispose pas de structure formelle de formation artisanale. Cependant, il y a des formations périodiques qui s'organisent au profit des acteurs. A titre d'exemple, on peut citer la formation des femmes et hommes du canton de Zafi en fabrication de sacs, chaussures et divers accessoires, la fabrication de savon.

Très pourvoyeur d'emploi, le développement du secteur de l'artisanat nécessite une réorganisation et un accompagnement. Ce secteur est marqué par une faible compétitive face à la concurrence des produits importés, un faible équipement des unités de production par défaut de moyens financiers. Le secteur est coordonné par la chambre préfectorale des métiers.

Tableau 19 1 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'artisanat

Forces	Faiblesses
- Existence d'une chambre préfectorale de métier - Existence des syndicats relatifs aux divers corporations - Existence des artisans, organisés en associations - Secteur pourvoyeur d'emploi - Existence de petites unités de transformation des produits agricoles	- Faible pratique de l'artisanat - Faible intérêt des jeunes pour l'artisanat - Difficulté d'accès au financement - Manque de moyens financiers pour l'installation d'ateliers - Insuffisance de débouchés - Peu de microfinances/banques pour soutenir les initiatives dans l'artisanat - Faible pouvoir d'achat de la majorité de la population - Présence des produits importés qui sont moins chers que les produits locaux
Opportunités	Menaces

- Initiative de soutien à l'artisanat tel que le Fonds National de Finance Inclusive (FNFI) mis en place par l'Etat - Marché demandeur d'emploi en artisanat	- Concurrence des produits importés
---	---

Principales pistes d'action :

- Créer un centre artisanal
- Accompagner les artisans à s'installer après leur formation

4.2.4. Tourisme et culture

La Commune de Yoto 2 ne dispose pas de véritables atouts touristiques ni de centre de loisirs.

On peut citer comme sites touristiques : les lieux de cérémonie à Tchékpo, Ahépé et Zafi avant la célébration des fêtes traditionnelles Hogbézan, Ahézan et Akatèzan, le monument représentant l'ancêtre « Ahé » fondateur du canton Ahépé au carrefour, la grotte et les roches à Yotocopé.

Pour l'hébergement des visiteurs et touristes, on recense deux (2) établissements hôteliers. Il s'agit de l'hôtel Kotoka de Ahépé et de l'hôtel Globe City de Zafi. A ces hôtels s'ajoutent les auberges Mawussi à Zafi et Ziguidi à Tchékpo.

Dans le secteur de la restauration, l'on recense quelques petits restaurants notamment à Ahépé et à Tchekpo.

La Commune de Yoto 2 dispose d'héritages ancestraux avec une variété culturelle (danse traditionnelle, fêtes traditionnelles (ogbézan, Akatèzan, Ahézan), des coutumes variées, des contes et des devinettes.

4.2.5. Banque et finance

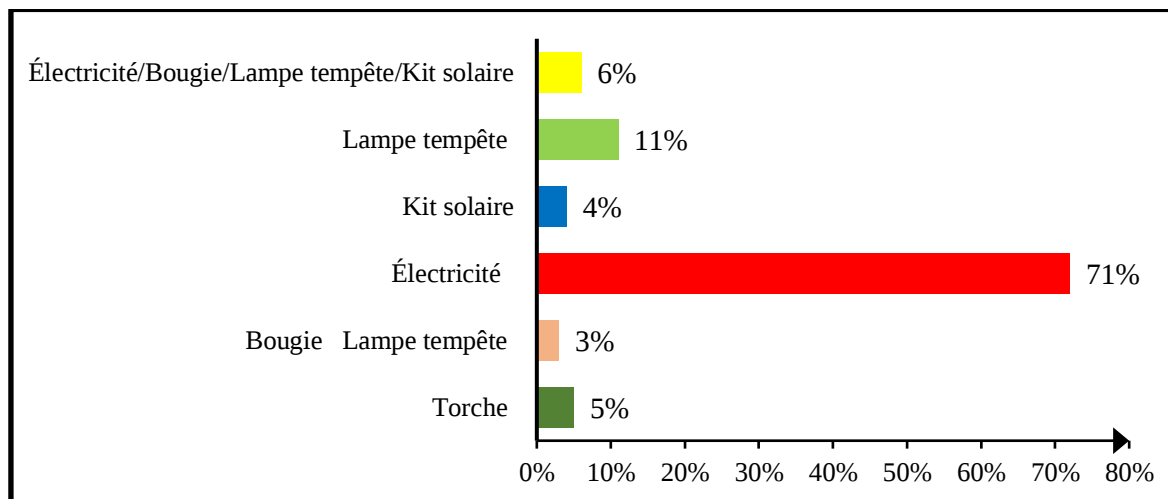
La Commune de Yoto 2, compte une seule agence de banque (LA POSTE) et d'un guichet automatique d'Orabank installé à Ahépé. Trois institutions de microfinance opèrent aussi dans la commune. Il s'agit de : la microfinance FUCEC qui a une agence à Ahépé et à Tchékpo, de Akwaaba, de UMECTO et de CECI. Ces dernières ont chacune une agence installée à Ahépé.

Les produits de ces institutions financières ne sont pas adaptés aux agriculteurs. D'où le besoin d'avoir une banque agricole.

4.2.6. Accès à l'énergie

L'accès à l'énergie reste déterminant pour le développement socio-économique. Dans la Commune de Yoto 2, selon les enquêtes, la principale source d'énergie utilisée dans les ménages reste la biomasse. Pour l'éclairage de leur concession, 72% des ménages enquêtés font usage de l'énergie électrique, et 4% de kit solaire. De plus, près de 11% utilise encore les lampes tempête, 5% des torches à pile ou chargeables. D'autres font un mixte énergétique dans leur concession. Les enquêtes ont révélé que 6 % font à la fois usage des kits solaires, bougie-lampes tempêtes et électricité pour électrifier leur maison. Une frange importante de la population n'a pas d'accès à l'électricité fournie par la Compagnie Electrique Energique du Togo (CEET) ou encore de kit solaire. Celle-ci ne fait usage que de bougies ou lampes tempêtes pour l'éclairage.

Graphique 10 : Type d'énergie utilisé pour l'éclairage des ménages



Source : Enquête de terrain

Les énergies fiables et durables telles que l'énergie solaire, sont peu utilisées dans la Commune comme le met également les résultats de la priorisation des cibles de l'ODD7 : « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » avec des cibles urgentes sur les dimensions de l'accessibilité, de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique.

Tableau 20 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de l'accès à l'électricité

Forces	Faiblesses
- Existence des installations basse tension de la CEET - Accès à l'électricité de certains ménages des chefs-lieux de canton	- Branchements illicites - Manque d'énergie électrique dans la majorité des ménages

- Présence de BBOX pour l'énergie solaire	
Opportunités	Menaces
- Production de l'énergie renouvelable (Biogaz) - Existence des entreprises de promotion des kits solaires	- Pannes sur le réseau

Principales pistes d'action

- Etendre le réseau électrique ;
- Promouvoir l'énergie solaire.

4.2.7. Transport et infrastructures routières

En matière de transport, la commune ne bénéficie que d'une seule voie bitumée et en bon état, celle reliant Tsévié à Tabligbo. Le réseau routier de la commune de Yoto 2, constitué des pistes, est dans l'ensemble dégradé et non praticable en saison pluvieuse. De plus, on relève que le pont sur le fleuve Haho entre les villages Hahokpodji et Kpessimé n'est pas praticable depuis des années. Ainsi, certains villages se retrouvent enclavés. Ce qui impacte fortement l'écoulement des produits et la desserte en divers services de base. C'est donc en fonction de cette réalité que l'atelier de priorisation a retenu d'intervention prioritaire la cible 11.2 de l'ODD11 : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées ».

Le transport à l'échelle de la Commune est assuré essentiellement par les taxi-motos (communément appelé Zémidjan) qui sont prédominants. Ces derniers parce qu'ils sont plus pratiques et accessibles, sont de plus en plus sollicités pour diverses courses.

La commune ne disposant pas de station de distribution de carburant, les automobilistes s'approvisionnent en essence frelatée.

On note l'existence des gares routières au niveau des chefs-lieux de canton. Ces derniers ne sont pas aménagés et sont gérés par les syndicats des transporteurs.

Tableau 21 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du transport et des infrastructures routières

Forces	Faiblesses
- Existence de la voie principale qui traverse la commune - Existence de transport vers les autres villes	- Absence de gare routière bien aménagée - Insuffisance de transport inter-village - Système viaire insuffisant et dégradé

- Existence des taxi-moto pour les déplacements inter-village	- Fréquence des accidents de circulation
Opportunités	Menaces
- Projet d'aménagement des pistes rurales - Présence des usines et industries, - Possibilité de bénéficier des investissements dans le secteur des routes avec les actions de l'ITIE	- Inondations

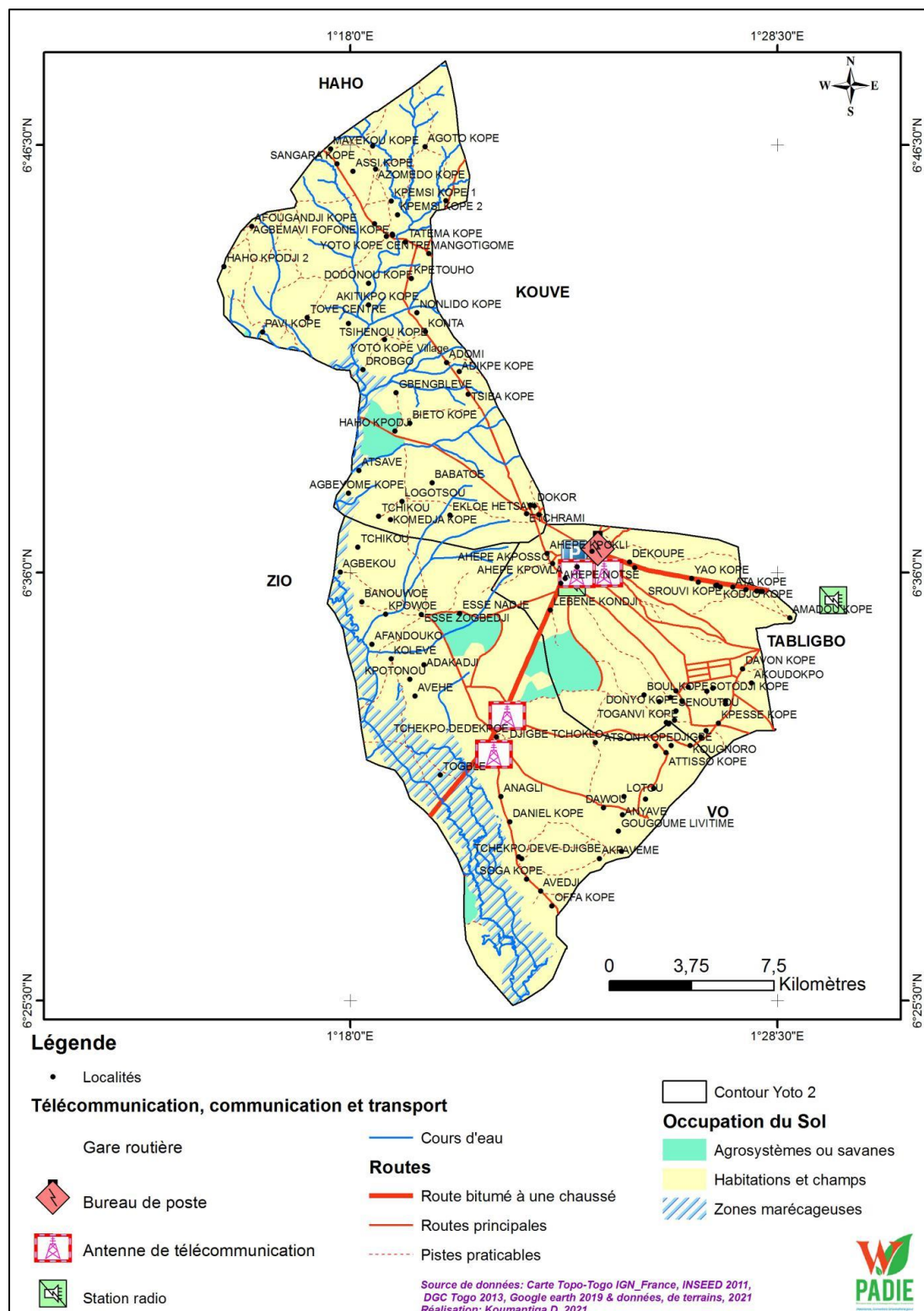
Principales pistes d'action :

- Aménager les pistes communales ;
- Construire des gares routières dans les chefs-lieux de canton ;
- Sensibiliser les usagers de la route sur les méfaits de l'excès de vitesse.

4.2.8. Nouvelles technologies de l'information et de communication

La Commune est couverte par l'ensemble des opérateurs de téléphonie mobile en place sur le territoire notamment le groupe TogoCom et Moov Africa. Les coûts des services restent néanmoins élevés suivant les enquêtes. Les infrastructures de télécommunication dans la commune se présentent comme suit :

Figure 5 : Répartition des infrastructures de communication dans la commune



En matière de communication, la Commune est couverte par l'ensemble des chaînes de radio et de télévision publiques et privées. La Commune abrite une radio privée, la radio Dunenyo. Il n'y a pas de presse écrite locale ni de chaîne de télévision locale. Il y est aussi installée une agence de la Société des Postes du Togo.

Tableau 22 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Forces	Faiblesses
- Existence d'une agence de la Société des Postes du Togo - Couverture par les opérateurs de téléphonie mobile Moov Africa et Groupe Togocom - Couverture de certaines zones par les radios et télévision - Existence d'une radio locale	- Difficulté d'accès au réseau des opérateurs de téléphonie mobile Moov Africa et Groupe Togocom dans certaines zones de la commune - Insuffisance de couverture par les radios et télévision -
Opportunités	Menaces
- Existence de projet d'appui au secteur -	-

IV- POLE ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

La commune de Yoto 2 n'échappe pas aux défis actuels du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Les enquêtés estiment avoir constaté une variabilité climatique sur ces dernières années. Cette variabilité est marquée par l'irrégularité des pluies, les sécheresses, fortes chaleurs, et inondation. Cette modification du climat induit la baisse des rendements agricoles, la hausse du prix des denrées alimentaires, la destruction des cultures, la famine, l'exode rural et la pauvreté. Le changement climatique est causé selon les enquêtés par l'abandon de la tradition, la destruction des forêts avec l'abattage anarchique des arbres, les feux de brousse, et la mauvaise gestion des déchets plastiques.

Sur le plan environnemental, la commune de Yoto 2 est marquée par une dégradation poussée des ressources forestières dû à la pression humaine à travers des activités socio-économiques dont principalement l'agriculture. La commune ne dispose d'aucune forêt. Face à cette situation très peu de paysans, soit seulement 19 % pratiquent l'agroforesterie.

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement constituent des menaces pour le développement de la commune dont la population reste essentiellement agricole.

Tableau 23 : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces du pôle environnement et changement climatique

Forces	Faiblesses
- Existence d'une direction préfectorale de l'environnement - Existence des ONG intervenant dans le domaine - Existence des espaces à reboiser - Existence synergie entre les autres directions préfectorales	- Déboisement abusif - Carbonisation - Feux de brousses - Insuffisance de pratique des techniques de gestion durable des terres, - Agriculture sur brûlis - Mauvaise gestion des eaux usées et des déchets ménagers
Opportunités	Menaces
- Création des écovillages - Existence de projets de promotion des produits locaux ; - Initiative de reboisement	- Irrégularités des pluies - Hausse de la température

Quelques propositions de solutions

- Former les pépiniéristes
- Mettre en place des forêts communautaires dans chaque canton
- Sensibiliser la population sur les méfaits des feux de brousse, la carbonisation abusive
- Animer des émissions radio pour sensibiliser la population sur l'environnement
- Faire un entretien régulier des arbres plantés
- Reboiser le long des routes
- Organiser des séances de sensibilisation sur le civisme et engagement pour la sauvegarde environnementale

V- PRIORISATION DES CIBLES DES ODD A L'ECHELLE COMMUNALE

Le diagnostic ODD s'est fait à travers un atelier de priorisation des cibles des ODD à l'échelle de la commune de Yoto 2.

Les membres du comité de pilotage du processus PDC et les personnes ressources ont procédé à la priorisation des cibles des ODD avec la facilitation de l'équipe technique de l'ONG PADIE suivant une méthodologie en quatre étapes principales à savoir :

- La présentation des enjeux de la localisation des cibles des ODD à l'échelle locale

- La présentation de la GPC-ODD et la méthodologie pour son utilisation ;
- Les travaux de groupe : il s'agit de la priorisation des cibles des 17 ODD par les deux groupes constitués ;
- La compilation des données par l'équipe technique : mise en commun des travaux de groupe ;
- La séance plénière : analyse et validation des résultats de la priorisation des cibles par une assemblée plus grande constituée de tous les acteurs impliqués dans les actions de développement de la commune et des différentes couches sociales.

a. Résultats de la priorisation des cibles des ODD

Les résultats synthèse de la priorisation se présentent comme suit :

Après analyse des cibles des ODD suivant la méthodologie de la GPC, les résultats consensuels obtenus révèlent que sur les 90 cibles analysées,

- 30 sont urgentes (elles nécessitent des interventions immédiates),
- 31 cibles sont prioritaires (elles doivent faire l'objet d'intervention sur une période allant de 0 à 3 ans)
- 21 cibles sont à moyen termes (elles doivent faire l'objet d'intervention sur une période allant de 3 à 7 ans)
- 06 cibles sont à long terme
- 02 cibles à consolider.

Les 30 cibles urgentes sont des cibles qui nécessitent des interventions immédiates. Nous en mentionnerons 02 à titre d'exemple :

- **Cible 5.2** : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
- **Cible 11.6** : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Les 31 cibles prioritaires sont des cibles pour lesquelles on peut prévoir des interventions sur un horizon de 0 à 3 ans. Nous pouvons évoquer 02 cibles à titre d'exemple :

- **Cible 5.4** : Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ;

- **Cible 11.a** : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale ;

Les 21 cibles sont à moyen terme. Ce sont des cibles dont les interventions peuvent être planifiées sur un horizon de 3 à 7 ans.

b. Analyse croisée des résultats du diagnostic classique et de la priorisation des cibles des ODD

Il s'est agi ici de confronter les priorités issues du diagnostic participatif effectué dans la commune avec les cibles d'ODD retenues comme prioritaires au cours de l'atelier de priorisation. A cet effet, il a été nécessaire d'hierarchiser les priorités des communautés en tenant compte de leur fréquence d'apparition dans les communautés. Pour chaque priorité des communautés, les cibles prioritaires correspondant ont ensuite été identifiées. Les cibles prioritaires qui ne correspondent à aucune des priorités des communautés ont également été identifiées. Les priorités des communautés ont été prises en compte, même si elles ne correspondent pas à des cibles prioritaires d'ODD. Cette analyse croisée permet d'examiner les causes vraisemblables des divergences et d'aboutir à une définition des enjeux et défis pertinents pour la commune.

Les résultats de l'analyse croisée des priorités du diagnostic participatif et de la priorisation des cibles des ODD se présentent comme suit :

Tableau 24 : Résultats de l'analyse croisée des priorités du diagnostic participatif et de la priorisation des cibles des ODD à l'échelle de la commune de Yoto 2.

Priorités	Priorités issues des diagnostics participatifs	ODD et cibles prioritaires concernées	Objectif stratégique du Plan national de développement (PND)	Objectif stratégique de la feuille de route gouvernementale 2020-2025	Remarques sur les convergences ou les divergences entre diagnostics communautaires et priorisation des cibles des ODD	Reformulation éventuelle de la priorité	Autres mesures pour atténuer les tensions entre les priorités des communautés et les ODD
1	Promotion d'une économie locale durable et inclusive	ODD8 (Cibles 8.2, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7) ODD9 (cibles 9.1, 9.3) ODD11 (cibles 11.a) ODD12 (cibles 12.2, 12.3; 12.7, 12.b)	Axe 1 : Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région Effets : 2, 5, 6, 7, 8,9, Axe 2 : Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives Effets : 1, 2, 3, 4, 5	Axe 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie Ambition 4 : Faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois Projet 12 et 14 Réforme 1	Cet ODD a deux cibles d'intervention urgente et deux cibles d'intervention prioritaire au niveau local. La convergence aux deux niveaux est donc moyenne. Toutefois, cet ODD est en lien avec d'autres cibles d'autres ODD qui sont considérés comme prioritaires (ODD9, ODD11, ODD12) au niveau local et au niveau communautaire	Assurer un développement économique locale durable, inclusif basé sur l'agriculture et les secteurs à forte valeur ajoutée	
2	Renforcer l'accès à l'eau potable	ODD6(cibles 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.a) ODD 3 (cibles 3.3 et 3.9) ODD 11 (cible 11.b)	Axe 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion	Axe 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix Ambition 1 : Offrir une identité et garantir la couverture santé et	Forte convergence entre la priorité au niveau communautaire et la priorisation des cibles. L'ODD6 en a 06 cibles prioritaires et 02 cible urgentes. Cet ODD est	Assurer un accès équitable à l'eau potable à un coût abordable	

Priorités	Priorités issues des diagnostics participatifs	ODD et cibles prioritaires concernées	Objectif stratégique du Plan national de développement (PND)	Objectif stratégique de la feuille de route gouvernementale 2020-2025	Remarques sur les convergences ou les divergences entre diagnostics communautaires et priorisation des cibles des ODD	Reformulation éventuelle de la priorité	Autres mesures pour atténuer les tensions entre les priorités des communautés et les ODD
			Effet 6	l'accès aux services de base à tous Projet 6	fortement corrélé avec l'ODD 3		
3	Accès facile et inclusif des populations aux services sociaux de base	ODD1 (cibles 1.1, 1.2, 1.4, 1.5) ODD2 (cibles 2.1, 2.2, 2.3, 2.4) ODD4 (cibles 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.a)	Axe 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion Effets : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 15	Axe 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix Ambition 1 : Offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous Ambition 2 : Offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail Projet 3, 4, 9, 10	On remarque une forte convergence entre la priorité au niveau communautaire et la priorisation des cibles. En effet l'ODD4 a 07 cibles prioritaires sur 08 analysées et. L'ODD3 présente pour sa part 6 cibles prioritaires sur les six analysées. L'ODD2 présente également sur 04 cibles analysées, 02 prioritaires et 02 urgentes On note par ailleurs une bonne convergence entre la priorisation au niveau national et local.	Favoriser un accès durable et inclusif des populations à la santé, à l'éducation, à une alimentation saine, aux ressources financières, et autres services sociaux essentiels,	
4	Equité/ genre	ODD5 (cibles 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.a) ODD' (cible 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.6)	Axe 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion Effets 5, 13	Axe 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix	Cette priorité en lien avec l'ODD5 présente une cible urgente et 4 cibles prioritaires. Elle est bien en relation avec les cibles de l'ODD4 Elle n'a pas été bien exergue au niveau communautaire	Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	

Priorités	Priorités issues des diagnostics participatifs	ODD et cibles prioritaires concernées	Objectif stratégique du Plan national de développement (PND)	Objectif stratégique de la feuille de route gouvernementale 2020-2025	Remarques sur les convergences ou les divergences entre diagnostics communautaires et priorisation des cibles des ODD	Reformulation éventuelle de la priorité	Autres mesures pour atténuer les tensions entre les priorités des communautés et les ODD
			Encadré 8				
5	Renforcement de la capacité de résilience des populations face aux effets du changement climatique	ODD13 (cibles 13.1, 13.3, 13b) ODD15 (cible 15.2) ODD11(cible 11b)	Axe 3 : Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion Effet 12 Encadré 10	Axe 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures Ambition Ambition 10 : Mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays Projet 35 et 36 Réforme 6	Cette priorité est en lien avec l'ODD13 qui a une cible urgente et deux cibles prioritaire. Elle est également en lien avec deux cibles de l'ODD15 qui ont été analysées urgentes. Il en est de même pour une cible de l'ODD11 qui s'est révélée prioritaire. Il y a donc une réelle convergence entre les priorités identifiées au niveau communautaires et celles du niveau local et nationale	Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des populations aux effets des changements climatiques et promouvoir la restauration et la gestion durable des écosystèmes	

VI- Principaux problèmes et défis de la commune

7.1. Principaux problèmes de la commune

Les principaux problèmes de la commune issus du diagnostic sont les suivants :

- Faibles capacités matérielles et financières de la mairie ;
- Accès limité de la population aux services sociaux de base en qualité et en quantité ;
- Rentabilité réduite des secteurs productifs (production, transformation et commercialisation) ;
- Mauvais état des pistes de la commune ;
- Faible qualité du cadre de vie et dégradation de l'environnement.

7.2. Défis de développement de la commune

Au regard des résultats du diagnostic, plusieurs défis sont à relever pour booster le développement de la commune. Il s'agit de :

- L'amélioration de la gouvernance locale par le renforcement des capacités des élus et du personnel municipal, le renforcement de la participation citoyenne ;
- Le renforcement de la mobilisation des ressources financières : maîtrise et amélioration de la fiscalité locale, développement de partenariat, développement de relation de coopération décentralisée ;
- L'amélioration de l'accès à tout citoyen, quel que soit son milieu de résidence à un minimum d'infrastructures de qualité ;
- Le relèvement du niveau de revenus des populations de la commune (valorisation du potentiel agricole par la promotion de la chaîne de valeur agricole) ;
- L'amélioration des conditions de transport des personnes et des ressources dans un milieu à forte productivité agricole où les routes et pistes sont impraticables à plein temps ;
- Le renforcement de la préservation de l'environnement et l'adaptation aux effets des changements climatiques.

7.3. Priorités de développement

- Renforcer la gouvernance locale et le développement du partenariat pour une mobilisation efficace et durable des ressources financières au service du développement local
- Assurer un développement économique locale durable, basé sur l'agriculture et les secteurs à forte valeur ajoutée ;
- Assurer un accès équitable à l'eau potable à un coût abordable
- Promouvoir l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles ;
- Promouvoir les droits des personnes en situation de handicap ;
- Favoriser un accès durable et inclusif des populations aux services sociaux essentiels ;
- Aménager et gérer durablement le territoire communal

- Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des populations aux effets des changements climatiques et promouvoir la restauration et la gestion durable des écosystèmes

**Partie 3 : VISION, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET
PROGRAMMATION DU PDC**

3.1. Vision de la commune Yoto 2

L'analyse croisée des défis de développement de la commune et des perspectives et ambitions a permis de définir la vision ci-après :

« D'ici 10 ans, Yoto 2 est une commune à gouvernance concertée, avec une économie attractive, créatrice d'emplois décents et un accès facile et inclusif à des services sociaux de qualité dans un cadre de vie sain et durable »

3.2. Fondements et principes directeurs du PDC

Le PDC de la Commune Yoto 2 est fondé sur le cadre réglementaire et stratégique national suivant :

- La Constitution de la 4^{ème} République de 1992, révisée par la loi n° 2002-029 du 31 décembre 2002 qui reconnaît l'existence des collectivités territoriales au Togo
- La loi n°2017-008 du 29 juin 2017 portant création des communes ;
- La loi n° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018 à son article 7 stipule que : « les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial en particulier dans les domaines, économique, social et culturel. Elles définissent leur politique de développement local et les priorités de financement »;
- La loi n°2016-002 du 04 janvier 2016 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire ;
- Le Plan National de Développement (PND) s'attèle à consolider les acquis de la mise en œuvre de la SCAPE et à renforcer la marche vers le développement du Togo sur la période 2018-2022. Il est complété par la feuille de route du gouvernement sur la période 2021-2025.

Les principes directeurs du PDC de la Commune Yoto 2, tout comme tout autre PDC au Togo, inspirés du Guide national d'élaboration d'un plan de développement à l'usage des collectivités territoriales du Togo de 2021 sont :

- **La cohésion sociale**

La cohésion sociale au sein de la commune est un facteur déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre réussie d'un plan de développement communal. Elle se traduit par l'adhésion de tous au plan de développement et aux différentes initiatives entreprises pour sa mise en œuvre.

- **L'inclusion sociale**

L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que tous les acteurs de la vie locale aient la possibilité de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à la gestion de leur communauté. Elle favorise l'accès de tous les membres de la société sans discrimination aux prises de décisions, aux infrastructures et aux services sociaux.

- **La participation**

C'est un processus par lequel la possibilité est donnée aux acteurs d'une commune de contribuer à la prise de décision, au processus d'élaboration et de mise en œuvre concertée d'un ensemble d'actions et de mesures permettant de valoriser toutes les ressources de leur territoire. Ce principe constitue un aspect très important de la démocratie locale. La participation à divers niveaux, de tous ces acteurs, est un gage de réussite du processus de planification et d'efficacité.

- **La transparence et la reddition de compte**

Les consultations et les prises de décision doivent se faire de manière libre, démocratique et ouverte, favorisant le contrôle citoyen et la bonne gouvernance. La sincérité, l'accessibilité à l'information, et le souci de rendre compte doivent être des éléments clés dans la réalisation de toute action de développement.

- **La subsidiarité**

C'est un principe selon lequel l'Etat, hors des domaines relevant de sa compétence exclusive, ne traite au niveau national que ce qui ne peut être traité, de façon efficace au niveau régional et local. En effet, selon ce principe, une responsabilité doit être prise par le plus proche niveau d'autorité publique compétente pour résoudre un problème donné.

- **La prise en compte de l'équité et du genre**

L'équité et le genre doivent prévaloir dans tout le processus de planification, (préparation, la collecte de données, le choix des priorités, la définition des orientations, la détermination des stratégies et la mise en œuvre et le suivi des actions à mener).

- **La cohérence avec les orientations de niveaux supérieurs**

Le processus d'élaboration du plan de développement communal doit respecter la cohérence avec les orientations stratégiques et politiques définies par les niveaux supérieurs de planification (régionale, nationale et internationale). Les options définies dans ce plan de développement doivent s'articuler avec les priorités nationales de développement qui découlent des documents de référence.

- **La gestion axée sur les résultats**

La gestion axée sur les résultats est une approche de gestion fondée sur des résultats mesurables répondant aux objectifs et aux cibles définis préalablement en fonction des services à fournir. Elle

s'exerce dans un contexte de transparence, de responsabilisation et de flexibilité quant aux moyens utilisés pour atteindre les résultats visés.

- **La durabilité des interventions**

La prise en compte de la durabilité des interventions se résume en la prise en compte de mécanisme de pérennisation des actions à mettre en œuvre. Ainsi les différents projets à planifier doivent prévoir des conditions préalables et hypothèses pendant et après la phase de mise en œuvre. Il s'agit d'expliquer comment la durabilité sera assurée après l'action. Ceci peut inclure les aspects liés au suivi des activités, aux stratégies internes, à l'appropriation, à des plans de communication etc. En d'autres termes, il s'agira de décrire l'autonomie technique et financière du projet à terme.

3.3. Orientations stratégiques

Pour atteindre la vision définie, les orientations stratégiques suivantes sont formulées :

- ✓ **OS1 : Amélioration de la gouvernance locale et le renforcement de la sécurité**
- ✓ **OS2 : Renforcement du secteur agricole, des secteurs connexes productifs et de soutien à la croissance**
- ✓ **OS3 : Amélioration des services sociaux de base inclusifs de qualité**
- ✓ **OS4 : Aménagement du territoire et protection de l'environnement**

Pour aligner la planification du développement de la commune Yoto 2 sur les orientations nationales, une analyse de la cohérence des orientations stratégiques du PDC est faite avec celles du PND et de la feuille de route du gouvernement.

Tableau 25 : Analyse de la cohérence des orientations du PDC avec les axes du PND Yoto 2

PDC Yoto 2 PND	Orientation stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance locale et le renforcement de la sécurité	Orientation stratégique 2 : Renforcement du secteur agricole, des secteurs connexes productifs et de soutien à la croissance	Orientation stratégique 3 : Amélioration des services sociaux de base inclusifs de qualité	Orientation stratégique 4 : Aménagement du territoire et protection de l'environnement
	Axe stratégique 1 : mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région			
	Axe stratégique 2 : développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives			
	Axe stratégique 3 : consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion			

Tableau 26 : Articulation entre la Feuille de route gouvernementale 2020 – 2025 et le PDC Yoto 2

PDC Yoto 2 Feuille de route 2020 - 2025	Orientation stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance locale et le renforcement de la sécurité	Orientation stratégique 2 : Renforcement du secteur agricole, des secteurs connexes productifs et de soutien à la croissance	Orientation stratégique 3 : Amélioration des services sociaux de base inclusifs de qualité	Orientation stratégique 4 : Aménagement du territoire et protection de l'environnement
Axe stratégique 1 : Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix				
Axe stratégique 2 : Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie				
Axe stratégique 3 : Moderniser le pays et renforcer ses structures				

3.4. Objectifs de développement de la Commune

3.4.1. Objectif global

L'objectif global est d'améliorer les conditions de vie de la population de la Commune Yoto 2 par le développement du potentiel agricole et une offre de services sociaux de qualité dans un environnement sain.

3.4.2. Objectifs spécifiques

Quatre objectifs spécifiques de développement, assortis des axes d'intervention, ont été définis relativement aux quatre orientations stratégiques :

Tableau 27 : Objectifs du PDC

Orientations stratégiques	Objectifs spécifiques correspondants
Orientation stratégique 1 : Amélioration de la gouvernance locale et le renforcement de la sécurité	Objectif 1.1 : renforcer la gouvernance administrative et financière de la mairie
	Objectif 1.2 : Mettre en place des mécanismes de participation citoyenne
	Objectif 1.3 : Renforcer la sécurité
Orientation stratégique 2 : Renforcement du secteur agricole, des secteurs connexes productifs et de soutien à la croissance	Objectif 2.1 : Renforcer les activités agropastorales
	Objectif 2.2 : Promouvoir la transformation des produits agricoles et la commercialisation
	Objectif 2.3 : Dynamiser les secteurs de soutien à la croissance
Orientation stratégique 3 : Amélioration des services sociaux de base inclusifs de qualité	Objectif 3.1 : Améliorer l'accès aux services de santé, d'eau, hygiène et assainissement
	Objectif 3.2 : Renforcer le système éducatif
	Objectif 3.3 : Améliorer les services de la protection sociale
	Objectif 3.4 : Promouvoir la culture, le sport et les loisirs
Orientation stratégique 4 : Aménagement du territoire et protection de l'environnement	Objectif 4.1 : Améliorer la qualité du cadre de vie
	Objectif 4.2 : Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique

3.5. Cadre logique du PDC axé sur les résultats

Tableau 27 : Cadre logique du PDC

Logique horizontale verticale	Logique	Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	Sources et Moyens de Vérification (SMV)	Hypothèses
Impact : les conditions de vie de la population de la commune sont améliorées		• Indice de pauvreté monétaire • Prévalence de l'insécurité alimentaire • Pourcentage de population ayant ses conditions de vie améliorées •	• Rapport d'enquêtes (lourdes ou légères) • Statistiques nationales (QUIBB, MICS, etc.)	
Effet 1. : la gouvernance locale et la sécurité sont renforcées		• Taux de participation de la population aux actions de développement communal • Qualité des prestations de la mairie • Taux de satisfaction des usagers des services administratifs communaux • Taux d'investissement global de la commune • Nombre de projets financés sur fonds propres de la mairie	• Rapport d'enquêtes (lourdes ou légères) • Rapports d'activités de la mairie et des forces de l'ordre et de sécurité • Rapports d'activités de la mairie et du CCD et du CVD	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ☞ Volonté de l'Etat à accompagner les collectivités ; ☞ Engagement de la population
Ext 1.1 : La gouvernance administrative et financière est améliorée		• Qualité des ressources humaines et logistiques de la mairie	• Rapports d'activités de la mairie	☞ Disponibilité des partenaires à

	• Nombre de formation organisée pour les élus • Taux de mobilisation des recettes locales • Nombre d'équipements acquis pour les services communaux • Pourcentage des actions de développement financées sur budget propre de la commune	• Rapports d'activités du CCD et des CVD • Enquête de satisfaction • Rapport d'évaluation	accompagner la commune ☞ Volonté de l'Etat à accompagner les collectivités ; ☞ Engagement de la population
Ext 1.2. : la participation citoyenne est renforcée	• Nombre de cadres de concertation fonctionnels • Nombre de rencontres entre conseillers et population • Nombre d'ateliers de vulgarisation du PDC organisés • Taux de participation de la population aux actions communales	• Rapports d'activités de la mairie • Rapports d'activités du CCD et des CVD	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☞ Engagement des populations
Ext 1.3. : la sécurité dans la commune est renforcée	• Nombre de sensibilisations pour la veille citoyenne • Niveau de sérénité dans la commune • Qualité des relations communautaires	• Rapports d'activités des structures de sécurité • Rapports d'activités du CCD et des CVD	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☞ Engagement des populations
Effet 2. : le secteur agricole, les secteurs connexes productifs et de soutien à la croissance sont développées	• Niveau de production agricole • Niveau des revenus de la population • Taux de satisfaction des besoins	• Rapports d'activités des structures évoluant dans la commune	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune

		• Rapports d'activités du CCD et des CVD • Rapports d'enquêtes légères de suivi-évaluation • Canaux d'information de la mairie	
Ext 2.1. : Le niveau de production agropastorale est augmenté	• Nombre de formations réalisées au profit des producteurs • Nombre de producteurs formés sur les itinéraires techniques • Nombre d'organisations paysannes constituées • Nombre de magasins de stockage construits • Nombre de retenues d'eau aménagés • Qualité des intrants utilisés	• Rapports d'activités des structures évoluant dans le secteur • Témoignages de la population •	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner les producteurs ☞ Engagement de la population
Ext 2.2. : Les activités commerciales, les AGR, l'artisanat, la culture et le tourisme sont renforcées	• Nombre d'infrastructures marchandes aménagées (marchés, gare routière, points de stationnement) • Nature des équipements de transformation des produits locaux • Nombre de formations organisées pour les acteurs du secteur • Nombre de produits locaux transformés sur place • Pourcentage des artisans qui accèdent au microcrédit	• Rapports d'activités de la chambre du commerce et de la chambre des métiers • Rapports d'activités de la mairie • Témoignages de la population	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner les entrepreneurs locaux ☞ Engagement de la population

	• Niveau de paiement des taxes et impôts • Niveau d'attractivité de la commune		
Ext : 2.3. : Des infrastructures routières et des pistes sont aménagées	• Linéaires de pistes rurales réhabilitées • Nombre de villages ayant bénéficié d'aménagement de pistes • Nombre d'aires de stationnement aménagés	• Rapports d'activités des structures chargées des infrastructures • Rapports d'activités de la mairie	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune
Ext : 2.4. : La couverture en électricité et autres sources d'énergie est améliorée	• Nombre de village ayant accès à l'électricité • Nombre de kilomètres d'extension de courant électrique • Nombre d'abonnés à l'électricité • Type d'énergies promues dans la commune • Nombre de ménages ayant accès à une énergie solaire • Niveau d'éclairage des artères de la commune	• Rapports d'activités des structures du secteur • Rapport d'activité de la mairie •	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ☞ Engagement de la population
Ext : 2.5. : L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est amélioré	• Taux d'abonnement aux réseaux de téléphonie mobile • Taux d'utilisation de radios-télévisions •	• Rapports d'activités des structures évoluant dans le canton • Rapports d'activités du CCD et des CVD et de la mairie	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ☞ Engagement des populations

Effet 3. L'accès de la population aux services sociaux de qualité est amélioré	• Ratio élèves/table-banc • Taux d'abandon scolaire • Taux d'amélioration de la qualité de l'enseignement • Taux d'augmentation des infrastructures socio-collectives dans la commune • Taux d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle • Taux d'amélioration de la situation sanitaire • Taux de scolarisation des jeunes filles • Taux de desserte en eau potable • Taux d'accès aux ouvrages d'hygiène et assainissement dans la commune • Proportion d'évènements sportifs et de loisirs organisés avec succès	✓ Rapports d'activités des structures évoluant dans le canton ✓ Rapports d'activités du CCD et des CVD ✓ Rapports d'enquêtes légères de suivi-évaluation	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner le canton ; ☞ Engagement des populations
Ex3.1. : La couverture en soins de santé primaire de qualité est améliorée	• Nombre de nouveaux centres de formations sanitaires construites • Nombre de centres de santé réhabilités et équipés • Taux de fréquentation des formations sanitaires par les populations • Taux de mortalité maternelle et infantile • Nombre de personnes sensibilisées à l'utilisation de moustiquaires imprégnées	• Rapports d'activités des structures chargées de la santé • Rapports d'activités du CCD/CVD et des ASC et de la mairie	☞ Disponibilité des partenaires d'appui à la santé ☞ Engagement des populations

Ex3.2. Le cadre éducatif est amélioré	• Nombre de nouvelles écoles créées • Nombre de nouveaux bâtiments scolaires construits • Nombre d'infrastructures scolaires réhabilitées • Taux de renforcement du personnel enseignant • Nombre d'écoles dotées d'équipements et matériels didactiques • Nombre de personnes sensibilisées sur l'importance de l'éducation, notamment la scolarisation de la jeune fille	• Rapports d'activités des structures d'appui • Rapports d'activités du CCD/CVD et de la mairie	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☞ Engagement des populations
Ex3.3. : L'accès de la population aux services d'eau potable et d'assainissement est amélioré	• Longueur de caniveaux construit, aménagés • Nombre de décharges intermédiaires des déchets mis en place dans la Commune • Nombre de nouveaux forages créés • Nombre de forages réhabilités • Nombre de latrines publiques construites • Nombre de latrines réhabilitées • Nombre de personnes sensibilisées sur la nécessité de disposer de latrines familiales	• Rapports d'activités des structures chargées de l'eau et assainissement • Rapports d'activités du CCD et des CVD et de la mairie	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☞ Engagement des populations

Ex2.4 : les actions de protection sociale sont renforcées	• Taux de prévalence des violences faites aux femmes et aux enfants • Nombre femmes et d'enfants ayant un acte de naissance ou un jugement supplétif • Taux de trafic, de traite des enfants, du mariage précoce • Taux de scolarisation de la jeune fille • Nombre de centres d'accueil, de prise en charge et de réinsertion des enfants de la rue • Niveau d'opérationnalité du centre d'écoute existant	• Rapports d'activités des structures de promotion des droits des femmes et des enfants • Rapports d'activités du CCD/CVD et de la mairie	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☞ Engagement des populations
Ex3.5. : Le secteur des sports et loisirs est redynamisé	• Nombre de disciplines sportives promues dans la Commune • Nombre de formations organisées à l'endroit du personnel du secteur du sport • Nombres d'infrastructures de sport réhabilitées • Nombre de centre de loisirs construit et dans la Commune • Nombre de compétitions sportives sur le plan communal	• Rapports d'activités des structures de promotion du sport et loisirs	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☞ Engagement des acteurs du sport et loisirs
Effet 4. : un cadre de vie aménagé et un environnement sain sont promus	• Qualité du cadre de vie • Taux de couverture végétale • Taux d'accès aux infrastructures de gestion des déchets	• Rapports d'activités des structures évoluant dans la commune • Rapports d'activités de la mairie	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ;

		• Rapports d'enquêtes légères de suivi-évaluation	☞ Engagement des populations
Ext : 4.1. La qualité du cadre de vie est améliorée	• Une voirie équipée et opérationnelle dans la Commune • Degré de salubrité des rues et places publiques dans la commune • Nombre de décharges intermédiaires des déchets mis en place dans la Commune • Nombre de poubelles installées dans la Commune • Nombre de parcelles viabilisé (lotissement) • Nombre de rues ouvertes dans la commune • Nombre de personnes ayant obtenu un permis de construire	• Rapports d'activités des structures évoluant dans le secteur • Rapports d'activités de la mairie	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☞ Engagement des populations
Ext : 4.2. : la résilience de la population face aux effets du changement climatique est renforcée	• Nombre de rues reboisées • Superficie des espaces communautaires reboisés • Nombre de personnes sensibilisées sur l'importance des ressources forestières • Nombre de foyers améliorés dans les ménages • Superficie d'espaces verts et de forêt communautaire créées	• Rapports d'activités des structures évoluant dans le secteur	☞ Disponibilité des partenaires à accompagner la commune ; ☞ Engagement des populations

	• Périmètre de berges des cours d'eau et mares reboisés avec les espèces locales pour la purification de l'eau et la lutte contre la dégradation des terres • Superficie des arbres utilitaires reboisée dans de la Commune		
--	--	--	--

3.6. Plan d'action quinquennal

3.6.1. Identification des programmes et projets prioritaires

Tableau 28 : Programme et projets du PDC

N°	Orientations	Programmes	Projets
1	Renforcer la gouvernance locale et la participation citoyenne	Programme 1	Programme1 : Renforcement de la gouvernance locale et de la sécurité
		Projet 1	Renforcement de la gouvernance administrative et financière de la mairie
		Projet 2	Amélioration de la participation citoyenne
		Projet 3	Renforcement de la sécurité
2	Renforcement du secteur agricole, des secteurs connexes productifs et de soutien à la croissance	Programme 2	Développement des activités agro-pastorales
		Projet 4	Amélioration de la productivité agricole et promotion des chaînes de valeur agricole
		Projet 5	Développement de l'élevage
		Programme 3	Promotion des activités du commerce, de l'artisanat, du tourisme et des secteurs de soutien à la production
		Projet 6	Dynamisation des activités de commerce et Infrastructures marchandes
		Projet 7	Promotion de l'artisanat, des PME/PMI et du tourisme
		Projet 8	Développement des secteurs de soutien à la production (électricité, télécommunication, transport)
3	Amélioration des services sociaux de base inclusifs de qualité	Programme 4	Renforcement de l'accès équitable et inclusif aux soins de santé primaires, à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement
		Projet 9	Amélioration de la couverture en soins de santé primaire de qualité pour tous
		Projet 10	Amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement
		Programme 5	Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation de base, de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation
		Projet 11	Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation de base pour tous

N°	Orientations	Programmes	Projets
		Projet 12	Promotion de l'alphabétisation
		Programme 6	Promotion de la protection sociale, du sport, culture et loisirs
		Projet 13	Renforcement de l'action sociale, de promotion des droits des femmes/filles et des enfants et de l'équité genre
		Projet 14	Développement des activités de loisir, culture et sport
4	Aménagement du territoire et protection de l'environnement	Programme 7	Amélioration du cadre de vie et de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques
		Projet 15	Amélioration du cadre de vie, aménagement de l'espace communal
		Projet 16	Gestion rationnelle des ressources naturelles et adaptation aux effets des changements climatiques

3.6.2. Programmation physique, financière, temporelle et spatiale des actions du PDC

Tableau 29 : Plan d'actions du PDC

Actions	Unité	Programmation physique					Localisation	Programmation financière							
		2022	2023	2024	2025	2026		QT	CU	CT	2022	2023	2024	2025	2026
Programme1 : Renforcement De La Gouvernance Locale Et De La Sécurité															
Projet 1 : Renforcement de la gouvernance administrative et financière de la mairie															
Renforcement des capacités des conseillers municipaux de la mairie	Fomation	x		x			Mairie	2	2500000	5000000	2500000		2500000		
Elaboration d'un manuel de procédure	Manuel	x					Mairie	1	5000000	5000000	5000000				
Recrutement et formation des agents de la mairie	Formation	x	x			x	Mairie	3	5000000	15000000	5000000	5000000		5000000	
Construction des locaux de la mairie	Bâtiment	x					Ahépé	1		0					
Sensibilisation de la population et les opérateurs économiques sur le civisme fiscal	Séance	x	x	x	x	x	Ahépé	5	500000	2500000	500000	500000	500000	500000	
Elaboration du fichier des contribuables	Fichier	x					Commune	1	5000000	5000000	5000000				
Mise en place d'un comité fonctionnel de mobilisation des recettes communales	Comité	x	x	x	x	x	Commune	5	400000	2000000	400000	400000	400000	400000	
Création d'un site internet fonctionnel de la mairie	Site	x	x	x	x	x	Mairie	5	120000	600000	120000	120000	120000	120000	
Etude de cartographie des besoins, des acteurs et les spécificités au niveau des directions sectorielles (agriculture, tourisme, sport, média/communication, énergie, santé, jeunesse) dans la commune en vue d'un plaidoyer pour le renforcement des capacités desdites directions	Forfait	x					Commune	1	5000000	5000000	5000000				

Validation du rapport d'étude et lancement de la campagne de plaidoyer	Forfait	x					Commune	1	5000000	5000000	5000000				
Activités de lobbying et de suivi de la mise en œuvre du plaidoyer	Forfait		x	x	x	x	Commune	4	1000000	4000000		1000000	1000000	1000000	1000000
Total Projet 1										49100000	28520000	7020000	4520000	2020000	7020000
Projet 2 : Amélioration de la participation citoyenne										0					
Elaboration d'un plan de communication	Plan	x					Mairie	1	5000000	5000000	5000000				
Mise en place et fonctionnement d'un bureau du citoyen	Bureau	x	x	x	x	x	Ahépe	5	1200000	6000000	1200000	1200000	1200000	1200000	1200000
Dynamisation et renforcement des capacités des CVD	Cvd	x		x		x	Commune	3	2500000	7500000	2500000		2500000		2500000
Mise en place d'un prix de meilleurs CVD chaque année	Prix	x	x	x	x	x	Commune	3	500000	1500000	500000		500000		500000
Organisation chaque année d'une campagne de sensibilisation sur le civisme et l'engagement citoyen	Campagne	x	x	x	x	x	Commune	5	600000	3000000	600000	600000	600000	600000	600000
Organisation chaque trimestre d'une rencontre des membres du quadrilogue sur les services essentiels	Rencontre	x	x	x	x	x	Commune	20	150000	3000000	600000	600000	600000	600000	600000
Organisation chaque année d'une séance de reddition de comptes sur le budget primitif et le compte administratif à la population	Séance	x	x	x	x	x	Commune	10	100000	1000000	200000	200000	200000	200000	200000
Organisation chaque année d'une émission de présentation du budget primitif et du compte administratif	Emission	x	x	x	x	x	Commune	10	50000	500000	100000	100000	100000	100000	100000
Total Projet 2										27500000	10700000	2700000	5700000	2700000	5700000
Projet 3 : renforcement de la sécurité										0					
Installation de la police municipale		x	x	x	x	x	Commune	6	50000	300000	3500000	3500000	3500000	3500000	3500000
Renforcement des capacités des membres des CVD pour la sécurité	Séance	x						30	150000	4500000	450000	450000	450000	450000	450000
Total projet 3										4800000	3950000	3950000	3950000	3950000	3950000
Total Programme 1										81400000	43170000	13670000	14170000	8670000	16670000
Programme 2 : Développement Des Activités Agro-Pastorales															

Projet 4 : amélioration de la productivité agricole et promotion des chaînes de valeur agricole															
Construction des retenues d'eau et installation des systèmes d'irrigation	Retenues		x	x	x		Zone agricole	3	78000000	234000000		78000000	78000000	78000000	
Renforcement des capacités des producteurs sur la production des engrais bio (compostage) et sur les nouvelles itinéraires techniques	Formation	x	x	x	x	x	Commune	5	3000000	15000000	3000000	3000000	3000000	3000000	3000000
Acquisition des tracteurs et motoculteurs pour la mécanisation agricole	Matériel			x	x	x	Commune	3	30000000	90000000			30000000	30000000	30000000
Vulgarisation des cultures à cycle court et des pratiques agroécologiques	Séance	x	x	x	x	x	Commune	5	600000	3000000	600000	600000	600000	600000	600000
Construction des magasins d'approvisionnement en intrants agricoles dans les cantons de la commune	Magasins			x	x	x	Zafi, Ahépé, Tchékpo	3	10000000	30000000			10000000	10000000	10000000
Redynamisation des sociétés coopératives agricoles	Séance	x		x		x	Commune	3	1000000	3000000	1000000		1000000		1000000
Mise en place d'une ZAAP dans chaque canton	Zaap		x	x	x		Zafi, Ahépé, Tchékpo	3	50000000	150000000		50000000	50000000	50000000	
Organisation tous les deux ans une foire agricole pour la promotion des produits locaux	Foire	x		x		x	Commune	3	10000000	30000000	10000000		10000000		10000000
Renforcement des capacités des populations sur des pratiques et techniques de gestion durable des terres	Formation	x	x	x	x	x	Commune	5	1500000	7500000	1500000	1500000	1500000	1500000	1500000
Renforcement des capacités des jeunes sur l'agrobusiness et les chaînes de valeur agricole	Formation	x	x	x	x	x	Commune	5	1000000	5000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000
Total Projet 4										567500000	17100000	134100000	185100000	174100000	57100000
Projet 5: Développement de l'élevage															

Renforcement de capacités des éleveurs sur les nouvelles techniques d'élevage	Séance	x	x	x	x	x	Commune	5	1000000	5000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000
Identification et renforcement des capacités des AVE	Ave	x		x		x	Commune	3	200000	600000	200000		200000		200000
Organisation des campagnes de vaccination des animaux	Campagne	x	x	x	x	x	Commune	5	500000	2500000	500000	500000	500000	500000	500000
Identification et organisation des éleveurs en société coopérative	Scoop	x	x				Commune	2	1000000	2000000	1000000	1000000			
Matérialisation des couloirs de tranhumance	Forfait	x					Commune	1	1000000	1000000	1000000				
Sensibilisation des éleveurs pour le respect des couloirs de tranhumance	Campagne	x					Commune	1	500000	500000	500000				
Total Projet 5										11600000	4200000	2500000	1700000	1500000	1700000
Total Programme 2										579100000	213000000	136600000	186800000	175600000	588000000
Programme 3 : Promotion Des Activités Du Commerce, De L'artisanat, Du Tourisme Et Des Secteurs De Soutien A La Production															
Projet 6 : Dynamisation des activités de commerce et Infrastructures marchandes															
Création des aires d'abattage aux chefs-lieux des cantons	Aire	x					Tchékpo, Zafi	2	100000	200000	200000				
Construction d'un abattoir	Abattoir		x				Ahépé	1	10000000	10000000		10000000			
Sensibilisation des bouchers sur les mesures d'hygiène	Séance	x	x	x	x	x	Commune	5	300000	1500000	300000	300000	300000	300000	300000
Construction des hangars de marchés à Zafi, Tchékpo et Ahépé	Hangars			x	x		Tchékpo Zafi et Ahépé, Yotocopé	4	15000000	60000000			30000000	30000000	
Réhabilitation des hangars des marchés Zafi Tchékpo et Ahépé	Hangars	x	x				Tchékpo Zafi et Ahépé, Yotocopé	4	3000000	12000000	6000000	6000000			
Electrification des marchés par des lampadaires solaires	Lampadaire		x	x	x		Tchékpo Zafi et Ahépé, Yotocopé	40	500000	20000000		5000000	10000000	5000000	

Construction des latrines dans les marchés	Latrine		x	x			Tchékpo Zafi et Ahépé	4	6500000	26000000		13000000	13000000		
Aménagement des aires de stationnement dans les marchés	Aires		x				Yotocopé, Zafi, Ahépé et Tchékpo	4	500000	2000000		2000000			
Sensibilisation des commerçants pour leur mise en coopérative	Séance		x		x		Commune	2	900000	1800000		900000		900000	
Organisation des commerçants en des sociétés coopératives	Scoop		x		x		Commune	2	1200000	2400000		1200000		1200000	
Total Projet 6										135900000	6500000	38400000	53300000	37400000	300000
Projet 7 : Promotion de l'artisanat, des PME/PMI et du tourisme															
Construction d'un centre artisanal communal	Centre			x			Ahépé	1	20000000	20000000			20000000		
Construction des centres cantonaux d'animation pour les artisans	Centre				x		Tchékpo et Zafi	2	10000000	20000000				20000000	
Promotion des unités de production de savon à partir des produits locaux	Unités	x					Tchékpo, Ahépé et Zafi	3	3500000	10500000	10500000				
Appui à la promotion de la transformation des produits agricoles (palmier à huile, manioc, soja.....)	Forfait		x	x	x	x	Tchékpo, Ahépé et Zafi	4	1500000	6000000		1500000	1500000	1500000	1500000
Renforcement des capacités des artisans	Formation	x		x		x	Tchékpo, Ahépé et Zafi	3	2500000	7500000	2500000		2500000		2500000
Sensibilisation et organisation des artisans en des sociétés coopératives	Forfait	x		x		x	Commune	3	1500000	4500000	1500000		1500000		1500000
Animation et suivi des sociétés coopératives	Suivi		x	x	x	x	Commune	5	100000	500000		100000	100000	100000	100000
Identification des sites touristiques de la commune	Forfait						Commune	1	250000	250000	250000				
Aménagement des sites touristique de la commune	Forfait		x	x			Commune	1	10000000	10000000		5000000	5000000		
Identification et formation des guides touristiques	Forfait		x				Commune	1	500000	500000		500000			
Elaboration d'une carte touristique de la commune	Carte		x				Commune	1	500000	500000		500000			

Total Projet 7										80250000	14750000	7600000	30600000	21600000	5600000
Projet 8 : Développement des secteurs de soutien à la production (électricité, télécommunication, transport)															
Extension du réseau électrique de la CEET	Km	x	x	x	x	x	Commune	10		0					
Renforcer l'éclairage public par des lampadaires solaires	Lampadaire		x	x	x	x	Commune	100	500000	50000000		12500000	12500000	12500000	12500000
Construction d'une gare routière dans les chefs-lieux de canton	Gare		x	x	x		Tchékpo, Ahépé et Zafi	3	10000000	30000000		10000000	10000000	10000000	
Total Projet 8										80000000	0	22500000	22500000	22500000	12500000
Total Programme 3										296150000	21250000	68500000	106400000	81500000	18400000
Programme 4 : Renforcement de l'accès équitable et inclusif aux soins de santé primaires, à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement										0					
Projet 9 : Amélioration de la couverture en soins de santé primaire de qualité pour tous															
Organisation des campagnes de sensibilisation de la population sur divers thèmes (méfaits de l'automédication, information sur les politiques en matière de santé maternelle et néo-natale, santé sexuelle et de reproduction)	Campagne	x	x	x	x	x	Commune	5	1000000	5000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000
Organisation des campagnes avancées de dépistage du VIH/SIDA, de l'hépatite,	Campagne	x	x	x	x	x	Commune	5	1500000	7500000	1500000	1500000	1500000	1500000	1500000
Construction d'un centre de prise en charge des toxicomanes	Centre			x	x		Ahépé	1	100000000	100000000			50000000	50000000	
Construction de centre de santé	Centre				x	x	Tchekpo Davou, Adikpè et Haho Kpodji	3	30000000	90000000				45000000	45000000

Réhabilitation et équipement des centres de santé	Centre		x	x			Tchekpo Dedekpoè, Zafi, Tchekpo Deve, Digbé Atchonkope, Essè Zogbedi	5	10000000	50000000		20000000	30000000		
Acquisition d'une ambulance pour la commune	Ambulance			x			CMS Ahepe	1	50000000	50000000			50000000		
Total Projet 9										302500000	2500000	22500000	1,33E+08	97500000	47500000
Projet 10 : Amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement															
Organisation des émissions sur les services de la TdE et les conditions d'accès	Emission	x	x	x	x	x	Commune	5	50000	250000	50000	50000	50000	50000	50000
Extension du réseau d'eau de la TdE dans les trois chef-lieux de canton	Km	x	x	x	x	x	Commune	5		0					
Rehabilitation des forages photovoltaïques	Forage		x				Haho Kpodi, Agbekou, Davou, Tchekpo-avehe, Mangotigomé	5	5000000	25000000		25000000			
Réalisation de forages photovoltaïques	Forage		x	x			Tchekpo Digbé, Gougoumé, Agoto, Adjové-avedjé, Livé	5	10000000	50000000	50000000		20000000	30000000	
Construction des latrines publiques	Latrine		x	x	x		Tchekpo, Ahepe, Zafi	15	6500000	97500000		32500000	32500000	32500000	
Curage et renforcement des caniveaux	Forfait	x					Les chefs-lieux des cantons	5	1500000	7500000	1500000	1500000	1500000	1500000	1500000

Organisation de campagne de sensibilisation sur les effets néfastes de la défécation à l'air libre	Séance	x	x	x	x	x	Commune	5	1200000	6000000	1200000	1200000	1200000	1200000	1200000
Mise en place de l'approche ATPC (Assainissement Total Piloté par les Communautés) dans les villages	Forfait	x	x	x	x	x	Commune	5	5000000	25000000	5000000	5000000	5000000	5000000	5000000
Total projet 10										211250000	577500000	652500000	602500000	702500000	775000000
Total Programme 4										513750000	602500000	877500000	1927500000	1677500000	552500000
Programme 5: Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation de base, de l'éducation non formelle et de l'alphabétisation										0					
Projet 11 : Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation de base pour tous										0					
Organisation des sensibilisations des parents sur leurs rôles et responsabilités dans l'éducation des enfants	Tournée	x	x	x	x	x	commune	5	50000	250000	50000	50000	50000	50000	50000
Organisation des sensibilisations dans établissements du secondaire sur les grossesses précoces, leurs droits et devoirs et des méfaits de l'usage de la drogue	Tournée	x	x	x	x	x	Collèges	5	50000	250000	50000	50000	50000	50000	50000
Renforcement des capacités des membres des COGEP	Formation	x		x		x	Ecoles	3	600000	1800000	600000		600000		600000
Organisation des sensibilisations des enseignants sur l'éthique professionnelle	Tournée	x	x	x	x	x	Ecoles	5	50000	250000	50000	50000	50000	50000	50000

Construction des bâtiments scolaires	Bâtiment		x	x	x	x	Gougoume, Koleve, Agbekou, Adjove- avedje, Livé, Akoudokpo, Mangotigome, Tchekpo- avehe, Nyasetsi, Tchekpo deve/D, Epp Zafi D	11	25000000	275000000		50000000	75000000	75000000	75000000
Réhabilitation des bâtiments scolaires en prenant en compte la dimension handicap	Bâtiment	x	x				Zafi A, Tchekpo Dedekpoè N4, N 1A, Epp Kpowola 1A et B, Ahepe Assiko A et B, Ahepe- Agleta, Epp Yoto cope A B et C, Essè Nadjè, Ahepe- hekpoe A et B		14	10000000	140000000	40000000	100000000		

Construction et équipement des jardins d'enfant publics	Bâtiment			x	x	x	Tchekpo Dedekpoe 1 et 2, Tchekpo Deve, Esse Zogbedji, Ahepe Apedome 1, Ahepe Kpowola 1, Ahepe Seva, Kpesse cope, Zafi, Yoto cope	10	10000000	100000000			30000000	40000000	30000000
Construction de l'Inspection et du logement de l'Inspecteur	Bâtiment		x				Zafi		1	0					
Réhabilitation et équipement des bibliothèques	Bâtiment	x					Zafi, Ahépé, Tchékpo	3	5000000	15000000	15000000				
Equipement des établissements en tables-bancs	Forfait	x	x	x	x	x	Dans toute la commune	5	2500000	12500000	2500000	2500000	2500000	2500000	2500000
Appui à la mise en place des cantines scolaires	Forfait	x	x	x	x	x	Commune	5	1000000	5000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000
Renforcement des capacités des enseignants	Formation						Commune			0					
Renforcement du fonctionnement du cadre communal de concertation sur l'éducation	Forfait	x	x	x	x	x	Ahepe	5	200000	1000000	200000	200000	200000	200000	200000
Total Projet 11										421050000	159450000	93850000	209450000	118850000	109450000
Projet 12 : Promotion de l'alphabétisation															
Sensibilisation de la population sur l'importance de l'alphabétisation	Tournée	x	x	x	x	x	Commune	5	50000	250000	50000	50000	50000	50000	50000

Construction et équipement de centre d'alphabétisation	Centre		x	x			Tchekpo, Ahepe, Zafi, Yoto cope	4	10000000	40000000		20000000	20000000		
Recrutement et formation des alphabétiseurs	Formation		x	x			Commune	2	1500000	3000000		1500000	1500000		
Total Projet 12										43250000	50000	21550000	21550000	50000	50000
Total Programme 5										464300000	159500000	115400000	231000000	118900000	109500000
Programme 6 : Promotion de la protection sociale, du sport, culture et loisirs															
Projet 13 : Renforcement de l'action sociale, de promotion des droits des femmes/filles et des enfants et de l'équité genre															
Organisation des sensibilisations sur les droits de la femme en général et l'accès à la terre en particulier	Tournée	x	x	x	x	x	Commune	5	50000	250000	50 000	50000	50000	50000	50000
Organisation des émissions radio sur les droits de la femme en général et l'accès à la terre en particulier	Emission	x	x	x	x	x	Commune	5	50000	250000	50 000	50000	50000	50000	50000
Création des clubs de femmes ou des mères et des clubs des filles pour promouvoir leur émancipation	Club	x	x	x	x	x	Commune	5		0					
Causerie-débat entre des femmes leaders et les jeunes filles pour sensibiliser la jeune fille	Débat	x	x	x	x	x	Zafi, Ahépé, Tchékpo	5	50000	250000	50 000	50000	50000	50000	50000
Création des centres socioéducatifs dans les chefs-lieux de canton	Centre			x	x		Zafi, Tchékpo	2	15000000	30000000			15000000	15000000	
Construction d'un centre de transit et d'orientation socioprofessionnelle	Centre									0					
Promotion de l'accès à une identité par l'établissement des jugements supletifs	Jugement Suplétifs	x	x				Commune	7500	5000	37500000	20000000	17500000			

Renforcement des capacités des agents l'état civil	Formation	x		x		x	commune	3	300000	900000	300000		300000		300000
Construction et équipements des 3 centres d'état civil	Forfait		x	x	x		commune	3	3000000	9000000		3000000	3000000	3000000	
Suivi, supervision et contrôle	Forfait	x	x	x	x	x	commune	20	25000	500000	100000	100000	100000	100000	100000
Mise en place et appui au fonctionnement des cadres de protection des enfants	Forfait	x	x	x	x	x	commune	12	200000	2400000	480000	480000	480000	480000	480000
Appui à la prise en charge des enfants vulnérables et victimes d'abus	Forfait	x	x	x	x	x	commune	5	600000	3000000	600000	600000	600000	600000	600000
Appui à la promotion des droits des personnes âgées	Forfait	x	x	x	x	x	commune	5	300000	1500000	300000	300000	300000	300000	300000
Appui à la promotion des droits des personnes handicapées	Forfait	x	x	x	x	x	commune	5	500000	2500000	500000	500000	500000	500000	500000
Sensibilisation des groupements de femmes pour l'alphabétisation	Séance	x	x	x	x	x	Commune	5	50000	250000	50 000	50000	50000	50000	50000
Mise en réseau des groupements de femmes	Réseau		x				Commune	5	1000000	5000000	1 000 000	1000000	1000000	1000000	1000000
Sensibilisation des jeunes et parents sur l'éducation sexuelle	Séance	x	x	x	x	x	Commune		500000	0					
Total Projet 13										93800000	23480000	24180000	21480000	21180000	3480000
Projet 14 : Développement des activités de loisir, culture et sport															

Construction d'une maison des jeunes	Maison			x			Ahepe	1	50000000	50000000			50000000		
Organisation des compétitions sportives	Compétition	x	x	x	x	x	Commune	5	1000000	5000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000
Réhabilitation des stades	Stade				x	x	Ahepe, Tchekpo, Zafi	3	10000000	30000000				20000000	10000000
Elaboration d'un répertoire des clubs sportifs et des artistes de la commune	Répertoire	x					Commune	1	100000	100000	100000				
Organisation des spectacles chaque année	Spectacle	x	x	x	x	x	Commune	5	1000000	5000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000
Total Projet 14											90100000	2100000	2000000	52000000	12000000
Total Programme 6											178900000	74580000	25180000	72480000	42180000
Programme 7 : amélioration du cadre de vie et de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques															
Projet 15 : Amélioration du cadre de vie, aménagement de l'espace communal															
Elaboration du schéma directeur de la commune	Schéma		x				commune			0					
Elaboration d'un schéma local d'urbanisme	Schéma		x				Commune	1		0					
Sensibilisation des géomètres, des propriétaires terriens sur le schéma directeur	Séance			x	x	x	Commune	3	150000	450000			150000	150000	150000
Sensibilisation de la population sur l'importance d'un permis de construire	Séance		x	x	x	x	Commune	4	250000	1000000		250000	250000	250000	250000
Ouverture des pistes	Km									0					
Réhabilitation des pistes rurales	Piste		x	x	x	x	Commune	15		0					

Sensibilisation à l'usage des poubelles et sur les effets des dépotoirs sauvages	Séance	x	x	x	x	x	Commune	5	300000	1500000	300000	300000	300000	300000	300000
Installation des poubelles dans les lieux publics et le long des principales routes des chefs-lieux de canton	Poubelle	x	x	x	x	x	Commune	300	20000	6000000	1200000	1200000	1200000	1200000	1200000
Identification et sécurisation des réserves administratives	Réserve	x					Ahepe, Tsekpo et Zafi	12	500000	6000000	6000000				
Cartographie de la commune	Carte	x					Commune	1		0					
Total Projet 15										14950000	7500000	1750000	1900000	1900000	1900000
Projet 16 : Gestion rationnelle des ressources naturelles et adaptation aux effets des changements climatiques															
Formation et installation des pépiniéristes	Formation	x					Commune	1	500000	500000	500000				
Création et entretien des forêts communautaires	Ha		x	x	x		Commune	3	1300000	3900000		1300000	1300000	1300000	
Reboisement et entretien des plants le long des pistes rurales	Plant		x	x	x	x	Commune	10000	200	2000000	400000	400000	400000	400000	400000
Reboisement des berges des cours d'eau	Plant	x	x	x	x	x	Commune	3000	200	600000	120000	120000	120000	120000	120000
Création des espaces verts éclairés	Plant		x	x	x	x	Commune	1500	200	300000		75000	75000	75000	75000
Création des écovillages	Écovillage			x	x	x	Commune	3		0					
Sensibilisation des populations pour l'utilisation des foyers améliorés et sur les dangers des feux de brousses et le déboisement	Séance	x	x	x	x	x	Commune	5	350000	1750000	350000	350000	350000	350000	350000
Promotion de l'utilisation des foyers améliorés	Foyer	x	x	x	x	x	Commune	600	3000	1800000	360000	360000	360000	360000	360000

Formation des carbonisateurs sur les nouvelles techniques de carbonisation	Formation	x		x		x	Commune	3	1000000	3000000	1000000		1000000		1000000
Total Projet 16										13850000	2730000	2605000	3605000	2605000	2305000
Total Programme 7										28800000	10230000	4355000	5505000	4505000	4205000
Coût total des Programmes										2147400000	341280000	452455000	810105000	600105000	278305000
Coût de suivi-évaluation										21474000	3412800	4524550	8101050	6001050	2783050
Coût du PDC										2 168 874 000	344692800	456979550	818206050	606106050	281088050

**Partie 4 : MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-
EVALUATION DU PDC**

La phase de la mise en œuvre est un processus itératif. Elle s'articule autour de la mise en place du dispositif institutionnel et des mesures d'accompagnement, de la programmation annuelle et la budgétisation, du montage des projets, de la mobilisation des ressources et la recherche de financement et de la mise en œuvre et le suivi-évaluation du programme. Pour une bonne mise en œuvre du PDC, il faut la transparence, l'efficacité de la commande publique, la redevabilité et la reddition des comptes.

4.1. Financement du PDC

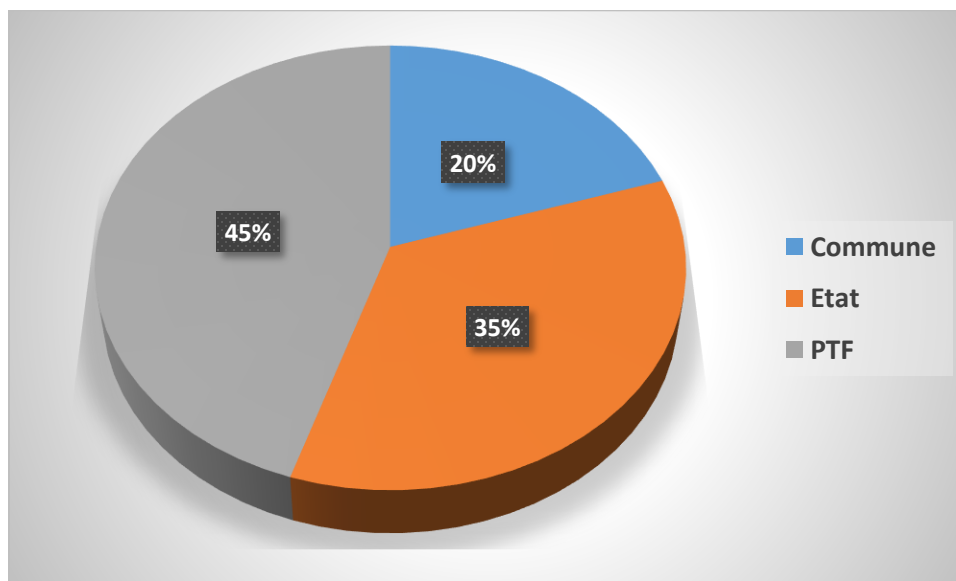
A cette étape, le comité de mise en œuvre du PDC doit faire appel à des spécialistes en fonction des différents dossiers de projets à élaborer. La commune compte tenu de ses moyens limités et avec la dynamique qu'a suscité l'élaboration de ce PDC peut faire appel à ses ressortissants qualifiés, aux services déconcentrés de l'Etat et aux OSC. L'option bureau d'étude est aussi à envisager.

Il est à noter que la capacité de mobilisation des ressources de la commune est encore faible vu l'évolution du budget communal et le faible appui budgétaire de l'Etat à travers le FACT.

De plus, en considérant la faible capacité d'investissement de la commune en 2020, la mise en œuvre du PDC ne peut se faire sans la recherche d'autres sources de financement.

Globalement, la contribution de chaque acteur se présente comme le montre la figure ci-après.

Graphique 11 : Répartition du coût global du PDC par acteur

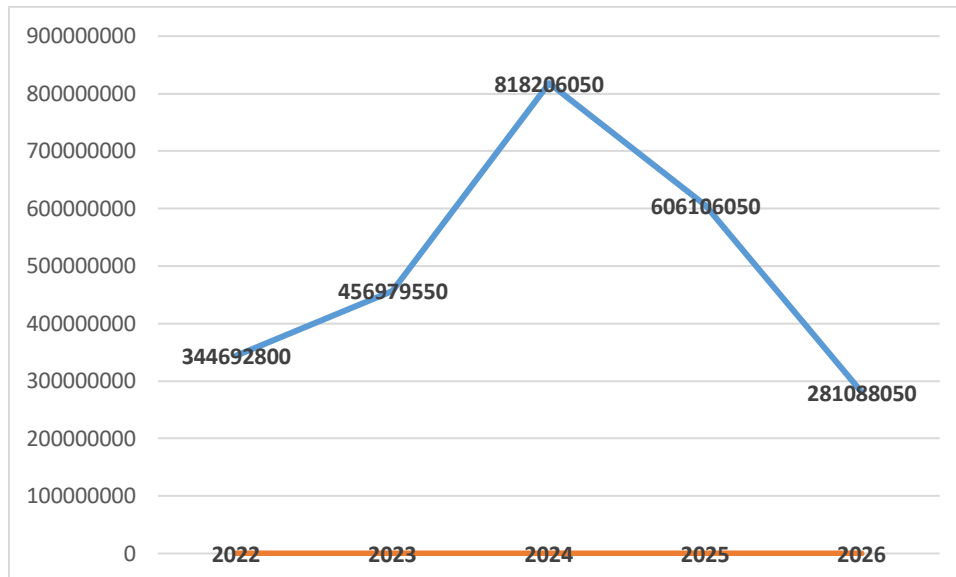


Source : résultats de l'étude, 2021

La figure 8 relève que la contribution de l'Etat pour la mise en œuvre du PDC, à travers le fonds FACT et les réalisations des services techniques déconcentrés dans la commune, est de 35% du coût global, celle des partenaires est 45% et celle de la commune est de 20%.

L'évolution de la mobilisation des ressources pour financer la mise en œuvre du PDC sur les cinq ans se présente comme l'indique la figure ci-après :

Graphique 12 : Evolution de la mobilisation des ressources de mise en œuvre du PDC



Source : Résultats de l'étude, 2021

Suivant la figure 9, l'année 2022, première année de mise en œuvre du PDC, sera beaucoup plus consacrée à la vulgarisation du plan et la mobilisation des acteurs et des ressources. Ainsi, on y enregistre le plus faible niveau de mobilisation financière. Le pic de la mobilisation est attendu en 2024, troisième année de mise en œuvre du PDC.

4.2. Stratégies de mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources financières à la hauteur des ambitions, reste l'un des défis incontournables pour la mise en œuvre efficace des actions du PDC. Elle peut se transformer rapidement en goulot d'étranglement si les acteurs ne s'y prennent à temps.

Pour éviter cela, il faudra :

❖ renforcer le partenariat local et national par :

- la sensibilisation de la population sur le civisme fiscal et éveiller leur conscience sur la participation citoyenne au développement local ;

- l'organisation périodique des séances de redevabilité et de reddition de compte. C'est un canal par lequel le conseil communal peut instaurer un climat de confiance et stimuler la participation citoyenne ;
- l'élaboration d'un fichier des contribuables. Une maîtrise de la base d'imposition est fondamentale pour une amélioration de la mobilisation des recettes ;
- le plaidoyer auprès de l'Etat pour l'augmentation des appuis du Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT) ;
- l'établissement de partenariat public-privé (PPP) avec les opérateurs privés pour l'offre de certains biens et services.

❖ **développer le partenariat à l'étranger à travers :**

- l'organisation des tables rondes avec les PTF pour solliciter leurs appuis ;
- la recherche active de partenariat de coopération décentralisée ;
- l'appui sur la diaspora de la commune afin de mobiliser des ressources financières additionnelles.

4.3.Mécanisme institutionnel de mise en œuvre du PDC

Compte tenu de nombreuses spécificités, de la complexité des projets et activités retenues dans le PDC, la seule compétence du maire ne suffit pas pour organiser et suivre sa mise en œuvre. Le maire a besoin d'assistance technique et de divers appuis. Ce qui justifie la proposition du dispositif institutionnel constitué en plus du conseil municipal, du comité de mise en œuvre, de la cellule technique de suivi-évaluation et des points focaux des autres catégories socio-professionnelles.

4.3.1. Conseil Municipal

Le conseil municipal assure la maîtrise d'ouvrage du PDC. A ce titre, il vote le budget des tranches annuelles et valide les rapports annuels de suivi et d'évaluation. Il autorise et fait le suivi de la mise en œuvre des recommandations des rapports d'évaluation.

4.3.2. Comité de mise en œuvre

Composé du maire, de ses adjoints, des présidents des commissions permanentes et du secrétaire général de la mairie, ce comité est présidé par le maire ou un assesseur dûment mandaté. Cet organe est mis en place pour coordonner la réalisation de l'ensemble des activités. De façon spécifique, il a pour rôle de :

- définir les orientations de la mise en œuvre ;
- adopter les dossiers techniques et financiers ;
- assurer la coordination et l'harmonisation des différentes interventions entrant dans l'exécution des actions /projets du PDC ;
- définir et mettre en œuvre des stratégies de communication et de mobilisation des ressources ;

- valider le rapport de suivi de la mise en œuvre des tranches annuelles du plan ;
- valider le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan.

Le rapport de suivi adopté par le conseil municipal est publié par le maire.

Les membres du comité se réunissent deux fois par an et à chaque fois au besoin sur convocation du maire. Les décisions sont transmises au conseil municipal pour adoption.

Un arrêté du maire viendra préciser l'organisation et le fonctionnement du comité de mise en œuvre.

Il faut préciser que ce comité pourra être élargi à d'autres acteurs communaux surtout pour la validation des documents afin d'assurer la participation.

4.3.3. Cellule technique de suivi-évaluation

Elle constitue la branche technique du comité de mise en œuvre. Elle est chargée de suivre et d'évaluer les projets inscrits dans le plan. De façon spécifique, elle aura pour rôle de :

- concevoir et faire valider le plan de suivi annuel ;
- donner les orientations techniques au comité de mise en œuvre du PDC ;
- élaborer les plans annuels d'investissement (PAI) ;
- définir les indicateurs de suivi-évaluation y compris les indicateurs des thématiques émergentes et transversales ;
- organiser la collecte et le traitement des données sur l'exécution des activités/projets ;
- produire périodiquement les rapports techniques d'évaluation des activités/projets ;
- faire des propositions de corrections assorties de suggestions au comité de mise en œuvre pour amélioration des résultats.

Cette cellule est présidée par le responsable du service chargé de la planification et du suivi-évaluation de la mairie. Elle est composée comme suit :

- un représentant de la direction régionale chargée de la planification et du développement des territoires ;
- deux (2) agents de la mairie ;
- un représentant de la direction régionale des infrastructures ;
- un représentant des OSC ;
- un représentant des CDB ;
- le coordonnateur du bureau du citoyen, le cas échéant ;
- des personnes ressources.

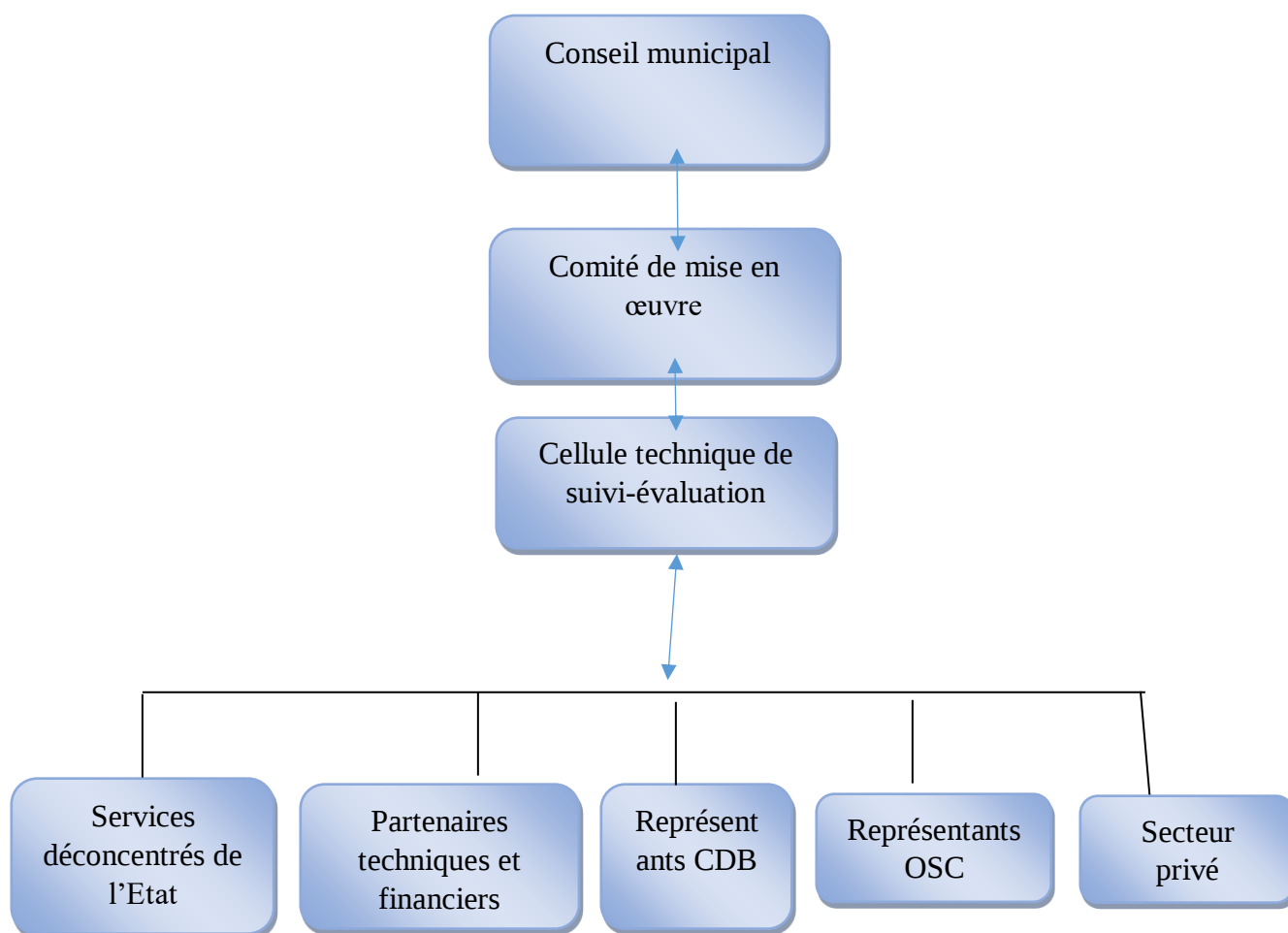
Il s'agit d'une cellule de concertation et de proposition pour la mise en œuvre du PDC. Un arrêté du maire viendra préciser l'organisation et le fonctionnement de cette cellule technique.

4.3.4. Points focaux du PDC

Dans chaque service déconcentré, et pour les différents secteurs, il est nommé par arrêté du maire et sur proposition des chefs services, les points focaux de mise en œuvre et de suivi du PDC. Ces

points focaux coordonnent les interventions des services déconcentrés de l'Etat, des OSC, des comités de développement à la base, des promoteurs d'entreprises et des PTF dans la commune. Ils sont chargés de fournir régulièrement des informations et données sur la mise en œuvre du PDC dans leurs secteurs respectifs à la cellule technique de suivi-évaluation.

Figure 10 : schéma du dispositif institutionnel de mise en œuvre du PDC



Source : résultats de l'étude, 2021

4.4. Outils techniques

Pour une bonne mise en œuvre du PDC, certains outils techniques sont nécessaires. De façon non exhaustive on peut citer :

- plan de travail du budget annuel (PTBA) ;
- plan de passation des marchés (PPM) ;

- plan d'engagement des dépenses (PED)
- canevas d'élaboration des projets communaux de développement ;
- fiche de projet ;
- plan de suivi du PDC ;
- plan de suivi des PTBA ;
- tableau de bord des indicateurs ;
- canevas de collecte des données et informations ;
- rapports d'activités (semestriels et annuels) ;
- rapport de suivi ;
- rapport d'évaluation.

Ces outils doivent être élaborés chaque année suivant le chronogramme ci-dessous.

Tableau 30 : Chronogramme d'élaboration des outils de mise en œuvre du PDC Plan d'actions du PDC

N°	Outils	Fréquence de production	Périodes												Personnes responsables
			J	F	M	A	M	J	JL	A	S	O	N	D	
1	Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA)	Annuel													MAIRE
2	Plan de Passation de Marchés (PPM)	Annuel													PRMP
3	Plan d'Engagement des Dépenses (PED)	Annuel													PRMP
4	Plan de Suivi du PDC	Annuel													MAIRE
5	Plan de Suivi du PTBA	Annuel													MAIRE
6	Plan de Suivi du PPM	Annuel													PRMP
7	Canevas d'élaboration des projets communaux	Annuel													DPPSE
8	Rapport d'Activités	Semestriel et annuel													SG
9	Rapport de Suivi	Annuel													DPPSE
10	Rapport d'évaluation	A mi-parcours (après 3 ans de mise œuvre) et finale													DPPSE
11	Canevas de collecte des données et d'information	Trimestriel													DPPSE
12	Fiche de projet	Mensuel													DPPSE
13	Tableau de bord des indicateurs	Mensuel													DPPSE

Source : résultats de l'étude, 2021

Le respect strict des délais indiqués est très important pour que les outils soient disponibles à temps et faciliter la mise en œuvre des activités et leur suivi-évaluation. En outre, toute l'administration communale est mise à contribution par les personnes responsabilisées pour la production et l'exploitation des différents outils opérationnels.

4.5. Stratégie de communication pour la mise en œuvre du PDC

La mise en œuvre du plan appelle à la définition d'une stratégie de communication interne et externe transparente. Il est important qu'une stratégie de communication soit élaborée par le comité de mise en œuvre pour informer tous les acteurs. Son but est d'informer et d'assurer la participation

active de tous à l'exécution du plan et aussi de négocier avec d'autres acteurs (comité de mobilisation de recettes par exemple) afin de contribuer efficacement à la mobilisation des ressources.

Il est important que la commune, en collaboration avec les services techniques et les populations, puisse améliorer ses recettes. L'accélération de l'économie, l'amélioration de la performance des services locaux (Santé, éducation, eau, énergie, routes, ...) et la transparence dans la gestion communale, devraient permettre d'augmenter les ressources nécessaires pour financer les activités de développement à travers l'instauration d'un climat de confiance entre l'administration communale et ces derniers.

4.6. Système de suivi et évaluation du PDC

Le suivi et l'évaluation du PDC doivent se faire périodiquement et doivent se baser sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs élaborés de façon consensuelle par les acteurs y compris les communautés locales. Il doit également intégrer le suivi des thématiques émergentes et transversales.

4.6.1. Suivi

Le suivi de la mise en œuvre du PDC couvre les fonctions de contrôle : (i) de l'exécution des actions inscrites au PDC ; (ii) de la collecte et de l'analyse régulière d'informations relatives aux indicateurs de résultats du plan et (iii) de l'exécution des mesures prioritaires par les acteurs communaux. Il permet d'assurer la qualité des services offerts au citoyen et l'efficacité dans la gestion des affaires communales.

4.6.2. Evaluation

L'évaluation du plan sera nécessaire pour savoir à un moment donné le chemin parcouru en termes de bilan et prendre des décisions importantes pour l'avenir.

Le PDC fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale.

L'évaluation à mi-parcours a lieu entre la fin de la deuxième année et le deuxième trimestre de la troisième année de mise en œuvre. Il est vivement souhaité que l'évaluation à mi-parcours soit réalisée par la cellule technique appuyée en cas de besoin par des personnes ressources.

L'évaluation finale met le focus sur l'analyse de la performance globale du PDC et son apport en termes d'amélioration des conditions de vie des citoyens. Elle a lieu au plus tard six (06) mois après les cinq années de mise en œuvre et est réalisée par les acteurs communaux eux-mêmes ou confiée à un prestataire de service.

CONCLUSION

Initiée par la commune de Yoto 2 dans le but de se doter des outils de gouvernance locale, l'élaboration du Plan de Développement Communal s'est déroulée en plusieurs étapes inclusives et participatives. Le processus a connu la forte mobilisation des acteurs locaux ainsi que l'appui technique et financier des partenaires de la commune dont l'OIF, le PNUD, l'Association PADIE et le cabinet TMSU International.

Au cours du processus, le diagnostic participatif de la commune a permis de dégager des problématiques au regard desquelles une vision collective et partagée est définie sur la base des trois dimensions du développement durable (l'économie, le social et l'environnement) et la gouvernance. Cette vision a été déclinée en quatre orientations stratégiques assorties d'un plan d'actions relevant les programmes, les projets et les activités en cohérence avec les orientations nationales.

La réalisation de ce plan d'actions nécessite une bonne mobilisation et une gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières. A cet effet, le renforcement des capacités de l'administration communale couplé à une implication des acteurs locaux et des partenaires au développement s'avère important. La mobilisation des ressources (techniques et financières) constitue un grand défi après l'adoption du PDC et nécessite un fort engagement des autorités, une participation citoyenne active, la valorisation des partenariats et le soutien de l'Etat central. Pour ce faire, la vulgarisation du plan auprès de toutes les catégories d'acteurs doit être une priorité. Les fils et filles de la commune dans la diaspora doivent être mis à contribution pour une mobilisation des partenaires et le développement de relations de coopération décentralisée pour la mise en œuvre des actions.

Aussi, l'opérationnalisation du dispositif inclusif de mise en œuvre et de suivi-évaluation constitue-t-elle une condition sine qua non pour l'atteinte des ambitions du plan à travers une mutualisation des énergies pour la réalisation des actions et leur capitalisation pour le changement social.